



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 139 • NUMÉRO 022 • 3<sup>e</sup> SESSION • 37<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le mardi 9 mars 2004**

—  
Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve  
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le  
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 9 mars 2004

La séance est ouverte à 14 heures.

---

Prière

---

### DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1400)

[Français]

#### THE CHOMEDEY NEWS

**Mme Raymonde Folco (Laval-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, récemment, l'Association canadienne des journaux hebdomadaires CCNA, regroupant quelque 700 membres, gratifiait le journal *The Chomedey News* du prix Blue Ribbon General Excellence Award, et ce, pour la quatrième année consécutive.

Cette reconnaissance souligne l'exceptionnel professionnalisme de l'équipe de rédaction du *Chomedey News*, l'objectivité et la qualité de sa recherche, de même que l'excellence de son contenu.

Permettez-moi de souligner que, grâce à une analyse approfondie et un regard critique, ce journal est un modèle d'information pour la communauté lavalloise.

Alors qu'au Canada nous assistons à une concentration inquiétante des médias, *The Chomedey News*, fondé en 1993, reste un journal indépendant.

Je salue le travail de l'équipe de rédaction, et je la remercie de son apport à Laval et à la démocratie.

\* \* \*

• (1405)

[Traduction]

#### LE PROCHE-ORIENT

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC):** Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour appuyer les efforts légitimes de l'État d'Israël qui cherche à protéger ses citoyens contre la violence meurtrière des attentats-suicides.

Malheureusement, la nouvelle Cour internationale de Justice, dont le siège se trouve à La Haye, tient un grand procès contre Israël qui défend la construction d'une barrière de sécurité que les militants anti-israéliens qualifient ridiculement de crime contre l'humanité.

Depuis 50 ans, le petit État d'Israël lutte pour survivre malgré une menace constante pesant sur son existence et notamment quatre tentatives d'invasion. Ces attaques n'ont jamais réussi à dissuader Israël de poursuivre sa quête d'une paix durable avec le peuple palestinien, une paix que Yasser Arafat a finalement rejetée à Camp David.

Depuis lors, Israël a subi les assauts d'un nouveau genre d'invasisseurs: les maniaques antisémites homicides qui visent d'innocents citoyens dont le seul crime est d'être des Juifs.

Israël a réagi en érigeant une barrière de sécurité pour empêcher les meurtriers d'entrer. Une clôture semblable construite autour de la bande de Gaza a formé une barrière de défense très efficace.

Tout État responsable agirait de la même manière pour protéger ses citoyens contre la violence quotidienne, et le Canada devrait agir en État responsable en dénonçant cet abus de la part de la CIJ que nous avons contribué à fonder.

\* \* \*

#### LE BÉNÉVOLAT

**L'hon. John McKay (Scarborough-Est, Lib.):** Monsieur le Président, j'interviens à la Chambre aujourd'hui pour féliciter M. André Rousseau, un électeur de ma circonscription, pour les services exemplaires qu'il a rendus en Lituanie à titre de bénévole.

M. Rousseau a participé à une mission en Lituanie dans le cadre du Service d'assistance canadien aux organismes, le SACO; il a contribué au marketing et à la gestion d'un hôtel local. Pendant son séjour dans ce pays, M. Rousseau a rencontré des gestionnaires de services, il a analysé les activités des divers services et a fait des recommandations sur la façon d'améliorer les opérations. Il a fourni des conseils sur la structure de gestion et fait de la formation professionnelle spécialisée ainsi que de la mise à niveau des compétences. Il a aussi préparé et présenté des rapports sur une variété d'éléments du fonctionnement d'un hôtel.

M. Rousseau témoigne de l'esprit de bénévolat qui caractérise les Canadiens. Je le félicite de son empressement à servir son prochain et j'invite les autres députés à faire de même.

\* \* \*

[Français]

#### MIMI D'ESTÉE

**M. Gilbert Barrette (Témiscamingue, Lib.):** Monsieur le Président, c'est avec chagrin que nous avons appris le décès de Mme Reine d'Estée, mieux connue sous son nom d'actrice Mimi d'Estée.

Bien que Mme d'Estée soit née en France, c'est à Montréal que sa famille décide de s'établir en 1913.

Madame d'Estée s'est imposée comme grande vedette de la radio et de la télévision dès l'avènement de ces nouveaux moyens de communication. On l'avait d'ailleurs nommée «Reine de la radio» dès 1940.

*Article 31 du Règlement*

En plus de ses prestations sur scène et à la radio, Mme d'Estée a connu une longue carrière télévisuelle. En 1954, elle joue un rôle dans le téléroman *14, rue des Galais*.

Cette vocation ne s'est jamais démentie. On pouvait la voir tenir des rôles dans des séries récentes telles que *Les tisserands du pouvoir* ainsi que *L'or et le papier*.

J'invite mes collègues à se joindre à moi pour souligner l'apport de Mme d'Estée à la culture canadienne.

\* \* \*

[Traduction]

**LE CENTRE PEARSON POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX**

**L'hon. Robert Thibault (Ouest Nova, Lib.):** Monsieur le Président, le Centre Pearson pour le maintien de la paix est un organisme indépendant qui a été établi en 1994 par le gouvernement du Canada. Situé dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, le centre utilise les installations de l'ancienne base des Forces canadiennes de Cornwallis.

Le Centre Pearson pour le maintien de la paix appuie et renforce la contribution du Canada à la paix et à la sécurité internationales en offrant d'excellents programmes de recherche, d'enseignement et de formation sur tous les aspects des opérations de paix.

Depuis 1995, le centre a accueilli plus de 6 000 personnes provenant du Canada et de 142 autres pays.

Le centre doit continuer de représenter un centre d'excellence pour renforcer encore davantage le rôle du Canada en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je tiens à remercier le ministre des Affaires étrangères et celui de la Défense nationale de leur collaboration soutenue afin de faire en sorte que cette ressource importante demeure à Cornwallis, en Nouvelle-Écosse.

\* \* \*

**L'AGRICULTURE**

**M. Inky Mark (Dauphin—Swan River, PCC):** Monsieur le Président, près de 10 mois se sont maintenant écoulés depuis la découverte de cas d'ESB au Canada et la fermeture de la frontière américaine aux importations de bovins sur pied. Pendant tout ce temps, le gouvernement libéral n'a offert aucune solution viable pour les personnes touchées.

L'ESB et la fermeture des frontières qui en découle affectent non seulement les agriculteurs de Dauphin—Swan River, mais aussi ceux du reste du pays ainsi que les industries connexes.

Abandonnées par le gouvernement libéral qui ne leur offre ni aide ni espoir, les familles agricoles canadiennes sont au bord de la catastrophe.

C'est la politique qui est la cause du problème et, pour le résoudre, il faudra trouver une solution politique et démontrer du leadership. La question est la suivante: le premier ministre fera-t-il preuve d'un vrai leadership ou restera-t-il là sans rien faire pendant que l'industrie de l'agriculture et de l'agroalimentaire est en voie de disparaître?

\* \* \*

• (1410)

[Français]

**PIERRE FALARDEAU**

**L'hon. Serge Marcell (Beauharnois—Salaberry, Lib.):** Monsieur le Président, je tiens à dénoncer les propos de Pierre Falardeau

qui, dans un texte publié dans un journal québécois financé par le Bloc québécois, a insulté la mémoire d'un grand Québécois, M. Claude Ryan.

Les propos tenus par Pierre Falardeau sont insultants non seulement envers un homme et sa famille, un homme qui a consacré sa vie au service public, mais également envers l'ensemble de la société québécoise qui a rendu un hommage mérité à M. Ryan.

Plus surprenant encore, c'est l'appui qu'a reçu Pierre Falardeau de la part du député de Trois-Rivières. Encore une fois, on voit que pour les séparatistes bloquistes, il y a deux sortes de Québécois, soit les bons qui pensent comme eux, et les mauvais qui osent penser autrement.

J'ai eu le privilège de siéger avec Claude Ryan et je peux vous dire qu'il s'agissait d'un grand Québécois dont l'ouverture d'esprit et la tolérance devraient être prises en exemple ici même dans cette Chambre.

J'ose espérer que le chef du Bloc demandera à son député de retirer ses paroles.

\* \* \*

**LA CONDITION FÉMININE**

**Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ):** Monsieur le Président, l'année dernière, un comité des Nations Unies a émis 23 recommandations au gouvernement canadien, lesquelles visaient la conformité avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Selon l'Alliance canadienne féministe pour l'action internationale, le gouvernement n'applique pas ses engagements internationaux quant aux droits de la personne, notamment des femmes.

Les organisations de femmes ne sont pas incluses dans le processus de décision politique; les femmes des premières nations continuent de faire face à des dispositions juridiques discriminatoires de même qu'à des barrières à l'exercice de leurs droits fondamentaux à l'éducation, à l'emploi, au bien-être physique et psychologique, et le Canada n'a pas réservé de fonds dans ses budgets fédéraux pour des stratégies antipauvreté s'adressant aux femmes.

Le Bloc québécois dénonce la triste performance du Canada à l'égard de l'amélioration des conditions de vie des femmes et le peu d'efforts investi dans l'application de ses engagements internationaux.

\* \* \*

[Traduction]

**LE NUNAVUT**

**Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.):** Monsieur le Président, le 16 février 2004, le Nunavut était témoin de ses deuxièmes élections territoriales.

Comme le Nunavut est doté d'un gouvernement sans partis et de type consensuel, vendredi dernier, soit le 5 mars, au moyen de votes secrets, les députés territoriaux nouvellement élus ont décidé quels représentants ils voulaient à titre de ministres, ils ont nommé un président de l'assemblée territoriale et ils ont élu le premier ministre du Nunavut.

Je félicite Paul Okalik qui a été réélu premier ministre, devenant ainsi le premier dirigeant politique d'un territoire canadien à servir pendant deux mandats consécutifs. J'envisage avec enthousiasme la perspective de collaborer avec le premier ministre Okalik, en vue de l'amélioration constante de la qualité de vie des Nunavummiut.

Jobie Nutarak a été désigné président de l'assemblée territoriale et Ed Picco, Olayuk Akesuk, Leona Aglukkaq, Levinia Brown, Peter Kilabuk, David Simailak et Louis Tapardjuk ont été choisis comme ministres.

Je félicite, d'une part, les membres élus au nouveau Cabinet, qui ont été assermentés lundi et, d'autre part, tous les députés territoriaux qui participent aujourd'hui à la première séance du deuxième gouvernement du Nunavut.

*Mutna.*

\* \* \*

#### LES SANS-ABRI

**M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, PCC):** Monsieur le Président, le présent gouvernement libéral a eu plus d'une décennie pour régler les problèmes qui affligent Surrey, mais il n'a fait qu'aggraver la situation.

Depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux, Surrey a décroché la douteuse distinction d'être, au nombre de toutes les villes du Canada, celle qui compte le plus grand nombre de sans-abri par habitant.

Par ailleurs, compte tenu du déplorable bilan de ce gouvernement en matière de lutte contre la criminalité, nous avons maintenant le taux le plus élevé de vols de voitures en Amérique du Nord. De plus, le trafic de la marijuana, les introductions par effraction, les actes de violence des gangs et le crime organisé sont en pleine croissance.

Par surcroît, le niveau de chômage a augmenté. Comme aucune entente n'est intervenue au chapitre du bois d'oeuvre, nous avons été témoins de la fermeture des scieries MacKenzie Seizai et Westminster Wood Products, à Surrey, et de la scierie Acorn, à North Delta.

Les compressions imposées par les libéraux ont gravement nui à l'hôpital Surrey Memorial et au développement de l'infrastructure. Sous la gouverne des libéraux, la Colombie-Britannique est devenue une province démunie. La Garde côtière, la police du port de Vancouver et la base militaire de Chiliwack ont maintenant cessé leurs activités.

Les libéraux ont ignoré les Britanno-Colombiens, maintenant, ce sera au tour des Britanno-Colombiens d'ignorer les libéraux à l'occasion des élections. Le temps est venu d'avoir un gouvernement conservateur.

\* \* \*

[Français]

#### LA RIVIÈRE CHÂTEAUGUAY

**M. Robert Lanctôt (Châteauguay, Lib.):** Monsieur le Président, j'aimerais exprimer ma solidarité avec les citoyennes et citoyens de ma circonscription qui ont vu leurs maisons inondées suite au débordement de la rivière Châteauguay durant la fin de semaine dernière.

Trente-deux résidences ont été inondées et 38 personnes ont dû être évacuées. Deux rétrocaveuses amphibies ont travaillé à dégager les glaces. Je me suis rendu sur les lieux, samedi en fin d'après-midi, pour constater que la nature est très difficile à contrôler quand elle se déchaîne.

#### Article 31 du Règlement

Depuis, la situation s'est stabilisée mais elle reste toujours préoccupante. Les autorités demeurent vigilantes à Châteauguay.

Des hommes et des femmes travaillent encore, presque jour et nuit, de façon acharnée, participant ainsi au plan d'urgence mis en place. Aujourd'hui, je veux leur rendre hommage.

Il est toujours réconfortant de constater que l'entraide et la solidarité sont encore des valeurs présentes dans notre société. J'espère fortement que la situation reviendra à la normale très bientôt. Les citoyennes et citoyens du comté de Châteauguay peuvent être assurés de mon soutien en ces temps difficiles.

\* \* \*

● (1415)

#### JEAN-FRANÇOIS BREAU

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Monsieur le Président, c'est le 18 février dernier qu'avait lieu la grande première mondiale de *Don Juan* à Montréal. Ce spectacle grandiose à saveur espagnole met en vedette, dans le rôle-titre, Jean-François Breau, chanteur originaire de Tracadie-Sheila au Nouveau-Brunswick.

Au nom des gens d'Acadie—Bathurst, je prends cette occasion qui s'offre à moi pour féliciter Jean-François Breau pour son excellent travail. Nous sommes tous fiers de son cheminement comme artiste et chanteur et nous lui souhaitons la meilleure des chances à la prochaine remise des prix Juno, le 4 avril prochain à Edmonton, où il est en nomination dans la catégorie album francophone de l'année pour l'album *Don Juan*.

\* \* \*

#### L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

**Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ):** Monsieur le Président, c'est avec un immense plaisir que le Bloc québécois tient à souligner la présence du secrétaire général des Nations Unies, Son Excellence Monsieur Kofi Annan, parmi nous au Parlement aujourd'hui. Son discours étoffé nous a rappelé l'ampleur du travail à faire pour atteindre les objectifs du millénaire; c'est un strict minimum.

Je tiens aussi à souligner à quel point le Bloc québécois partage les principes qui sont à la base de l'Organisation des Nations Unies. Nous l'avons montré, d'ailleurs, à l'occasion de la guerre en Irak. Nous savons aussi que des réformes s'imposent, comme l'a souligné le Secrétaire général.

Sur la base de ces principes fondamentaux, le Bloc québécois salue l'intervention de l'ONU en Haïti, mais insiste pour dire que, sans désarmement, la reconstruction d'Haïti ne sera pas possible. Or, l'ONU a dans ce domaine une vaste expérience.

Monsieur Annan, nous comptons sur vous.

\* \* \*

#### LA SEMAINE INTERNATIONALE DE LA FEMME

**M. Jeannot Castonguay (Madawaska—Restigouche, Lib.):** Monsieur le Président, le thème de la Semaine internationale de la femme pour l'année 2004 invite l'ensemble des Canadiennes et Canadiens à célébrer les femmes qui sont une source d'inspiration dans leur vie. Un bon nombre des honorables collègues en cette Chambre sont d'ailleurs vraisemblablement une source d'inspiration pour d'autres Canadiennes et Canadiens. Voilà pourquoi j'appuie le concours de rédaction *C'est elle qui m'inspire*, qu'a lancé Condition féminine Canada à l'intention de la jeunesse.

*Questions orales*

Les jeunes de 8 à 24 ans sont invités à soumettre une vidéo, une photographie ou une dissertation présentant une Canadienne qui est, à leurs yeux, un modèle. Il peut s'agir d'une femme qui a contribué d'une façon toute particulière à notre nation ou dont le travail les inspire d'une autre façon.

Je ne peux concevoir une meilleure façon pour les jeunes Canadiennes et Canadiens d'en apprendre davantage sur les nombreuses femmes qui ont aidé et continuent d'aider à façonner ce pays et notre monde, de même que de les encourager à jouer à leur tour un rôle actif dans l'histoire.

S'il vous plaît, encouragez les jeunes que vous connaissez à participer à ce concours intéressant.

\* \* \*

[Traduction]

**LA CULTURE DE LA MARIJUANA**

**M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, PCC):** Monsieur le Président, le 3 mars, l'association communautaire de Westwood Plateau a tenu une assemblée publique sur la question des activités de culture de la marijuana dans la région.

Je félicite les organisateurs de l'événement d'avoir tenu cette rencontre sur un sujet qui suscite de grandes inquiétudes chez mes électeurs.

Nous devons réviser entièrement nos lois pour lutter contre la culture de la marijuana. Nous devons réviser nos pouvoirs en matière de perquisition et de saisie, accorder davantage de ressources à la police de Port Moody et à la GRC de Coquitlam, établir une sécurité portuaire efficace pour réduire la contrebande de la marijuana, édicter des sanctions plus sévères à l'endroit des propriétaires irresponsables, imposer des peines plus lourdes aux criminels impliqués dans la culture de la marijuana et secouer l'indifférence sociale devant l'envahissement progressif de nos communautés par la criminalité organisée.

Le premier rôle de l'État est de protéger ceux qui obéissent aux lois contre ceux qui les enfreignent. Une société où règnent la paix et l'ordre devrait toujours venir en tête de liste de nos priorités.

Je promets à tous mes électeurs que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour empêcher la culture de la marijuana de nuire à notre qualité de vie.

Il reste beaucoup à faire, mais il faut d'abord que le gouvernement fédéral reconnaisse le problème et s'engage à trouver des solutions rigoureuses.

\* \* \*

[Français]

**LA JEUNE CHAMBRE DE COMMERCE DE QUÉBEC**

**M. Claude Duplain (Portneuf, Lib.):** Monsieur le Président, c'est vendredi dernier qu'avait lieu le gala des jeunes personnalités d'affaires, organisé par la Jeune Chambre de commerce de Québec. Cet événement vise à valoriser l'entrepreneuriat et le dynamisme de jeunes professionnels performants qui se démarquent dans le milieu des affaires.

Plusieurs jeunes se sont démarqués, plus précisément M. Guildo Griffin, président-directeur général de Studio Party Time. Natif du Bas-Saint-Laurent, c'est en 1994, à l'âge de 18 ans, que M. Griffin démarre son entreprise. Aujourd'hui, il possède quatre écoles de danse, enseigne à 5 000 élèves et emploie 60 personnes.

Je tiens à féliciter tous les jeunes qui ont reçu les honneurs à ce gala, sans oublier tous ceux et celles qui savent persévérer dans l'accomplissement de leurs rêves. Félicitations aussi à la Jeune Chambre de commerce de Québec, à son président, M. Patrick Gosselin, et à son équipe qui réalisent un travail remarquable.

À l'image de M. Griffin, des milliers de jeunes Canadiens sont prêts pour la relève. Appuyons-les!

\* \* \*

● (1420)

[Traduction]

**L'AGRICULTURE**

**M. Leon Benoit (Lakeland, PCC):** Monsieur le Président, les éleveurs de bétail canadiens font face à la pire crise vécue en 30 ans, mais que fait le gouvernement libéral à ce sujet? Très peu de choses, et ce qu'il fait n'est pas très utile.

Le Parti conservateur a fait le travail que devrait faire le gouvernement, soit proposer un plan. Aux termes du plan à court terme, 900 millions de dollars seront accordés aux éleveurs et aux autres producteurs de bétail touchés par la crise. Cette aide sera versée par les programmes existants et s'ajoutera au programme de rationalisation des bovins adultes et à l'aide pour l'obtention de prêts.

Le plan à moyen terme visera à résoudre le problème des échanges commerciaux en Amérique du Nord, à établir des régimes de dépistage pour tous les marchés extérieurs à l'Amérique du Nord et des règles de traitement continentales intégrées, ainsi qu'à soutenir des programmes d'éducation et de promotion du boeuf canadien.

Grâce au programme à long terme, nous deviendrons moins dépendants du marché américain puisque nous aurons développé de nouveaux marchés.

Ce plan coûtera un milliard de dollars, mais il fera économiser plusieurs milliards de dollars annuellement à l'industrie du bétail.

Nos éleveurs méritent cette protection.

**QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

**LE PROGRAMME DE COMMANDITES**

**L'hon. Grant Hill (chef de l'opposition, PCC):** Monsieur le Président, la vice-première ministre a affirmé à maintes reprises à la Chambre que le gouvernement n'avait rien à cacher. Nous savons maintenant que ce n'est pas vrai. Devinez qui le Comité des communications du Cabinet a rencontré en 1998: Groupaction.

Pourquoi le premier ministre a-t-il caché cette rencontre aux Canadiens et au Cabinet?

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, on a fourni tous les documents demandés dans la motion qui a été adoptée.

Si ce que le député dit, c'est qu'il voudrait voir d'autres documents, je suis certain que le gouvernement fera de son mieux pour respecter toute motion du comité ou toute demande de la commission d'enquête, pourvu que les documents en question soient liés au rapport de la vérificatrice générale.

*Questions orales*

**L'hon. Grant Hill (chef de l'opposition, PCC):** Monsieur le Président, le premier ministre a expressément promis à la Chambre de rendre public le procès-verbal de la réunion du Comité des communications.

Je pose donc la question encore une fois. Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas tenu la promesse qu'il a faite aux Canadiens et à la Chambre des communes?

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, la motion demandait qu'on fournisse tous les documents du Cabinet ayant trait au Programme de commandites. C'est ce qui a été fait. Si le député veut présenter une autre motion, qu'il le fasse.

**L'hon. Grant Hill (chef de l'opposition, PCC):** Quelle fourberie, monsieur le Président. Voici ce qu'il a dit: «...le chef de l'opposition m'a demandé...»

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** Je ne sais pas à quoi ou à qui le député faisait allusion lorsqu'il a parlé de fourberie, s'il faisait allusion à la réponse ou à quelqu'un, mais je ne crois pas qu'il veuille employer des termes qui pourraient être jugés inacceptables. Ainsi, bien que je ne sache pas exactement ce qu'il voulait dire, et je ne veux pas spéculer, je dirais que ce n'est peut-être pas convenable de parler de fourberie.

Le chef de l'opposition peut continuer en évitant de tenir ce genre de propos.

**L'hon. Grant Hill:** Monsieur le Président, les paroles du premier ministre sont assez précises. Il a dit ceci:

...le chef de l'opposition m'a demandé si les documents pertinents du Cabinet pourraient être divulgués.

...et, sauf erreur, ceux du Comité des communications, pourraient également être divulgués.

C'est ce qu'il a promis de faire. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait?

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, je viens de dire à la Chambre que, si le comité veut adopter une motion demandant qu'on dépose des documents, ces documents seront déposés pourvu qu'ils soient liés au rapport de la vérificatrice générale. Le comité n'a qu'à adopter une motion.

**M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC):** Monsieur le Président, il semble que le premier ministre ait, comme par hasard, oublié de déposer les documents traitant d'une rencontre avec Groupaction, une des firmes qui fait actuellement l'objet d'une enquête de la GRC et qui a grandement bénéficié du pillage des fonds publics auquel se sont adonnés les libéraux.

Cela m'amène à poser la question suivante: le compte rendu de cette réunion a-t-il été préservé ou décheté?

Quand le premier ministre tiendra-t-il parole et déposera-t-il tous les documents pertinents au sujet du scandale des commandites impliquant les libéraux?

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à la question. J'ai précisé que si la Chambre adopte une motion, comme le veut la procédure normale, les documents seront déposés.

Je voudrais faire valoir un autre point. Il est quand même étrange que le jour même où le secrétaire général des Nations Unies se rend à la Chambre et la semaine même où nous envoyons des troupes en Haïti, l'opposition omet de mentionner, ne serait-ce qu'une seule fois, les Canadiens et Canadiennes qui se portent à la défense de ce pays.

• (1425)

**M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC):** Monsieur le Président, il est triste de voir le premier ministre du Canada se cacher derrière nos braves soldats pour éviter de rendre des comptes à la Chambre des communes.

Le premier ministre a rejeté la faute du scandale des commandites sur tout ce qui bougeait. Tout le temps qu'il a mis à se débarrasser de son prédécesseur, il cherchait désespérément à prendre ses distances par rapport aux responsabilités qui lui incombent.

C'est lui qui a trouvé le slogan «Qui connaissez-vous au cabinet du premier ministre?» Eh bien, le slogan a été remplacé par celui-ci: «Combien de sous a gaspillés le cabinet du premier ministre, et quand le premier ministre en a-t-il été informé?»

**L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.):** Monsieur le Président, le député est reconnu pour ses documents incomplets et accuse encore une fois le premier ministre de cacher quelque chose. En fait, nous avons utilisé tous les outils à notre disposition: une enquête publique ultra transparente, un examen par le Comité des comptes publics et la diffusion sans précédent de renseignements pertinents.

Le premier ministre s'est engagé et nous nous sommes engagés à transmettre les renseignements que nous demanderait le comité. Je ne vois pas quel est le problème.

[Français]

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, le premier ministre dit vouloir faire toute la lumière sur le scandale des commandites et être totalement transparent. Maintenant, on lui demande de rendre public le procès-verbal de la présentation de Groupaction lors d'une rencontre du Cabinet et il nous dit qu'il attendra de voir si le comité lui demandera de le faire. On sait bien qu'il y a une majorité de députés libéraux à ce comité. Telle est la réalité.

Je demande au premier ministre s'il ne devrait pas faire preuve de leadership, donner l'exemple et dire aujourd'hui que oui, il rendra cela public, oui, il dira quels ministres seront présents, et qu'il demandera au comité de dire qu'il a besoin de ces documents. Cela serait vouloir faire preuve de leadership et de transparence.

**L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.):** Monsieur le Président, pour la première fois dont je me souviens dans l'histoire de notre Parlement, des documents du Cabinet ont été mis à la disposition d'un comité parlementaire. L'engagement avait été pris de mettre à la disposition du comité parlementaire des documents qui relevaient de ce que la vérificatrice générale alléguait dans son rapport. S'il y a un besoin d'avoir d'autres choses, que le comité adopte une motion à cet effet. Le premier ministre vient de le dire, il y a quelques secondes.

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, le premier ministre, qui nous parle de déficit démocratique, devrait nous répondre lui-même et faire preuve de leadership.

Je lui demande une autre fois. Est-ce qu'il ne devrait pas se lever et dire que oui, il est important que cela soit rendu public, oui, il est important de savoir quels ministres y ont participé, et ainsi envoyer le message au comité disant qu'on se rendra au fond des choses? Qu'il se lève de son siège et qu'il dise: «Oui, je veux que cela soit rendu public.» C'est ce qu'on lui demande.

*Questions orales*

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, est-ce que cela se peut que le chef du Bloc québécois ne comprenne pas la notion de «oui»? Je viens de dire que si le comité veut le faire, certainement que les libéraux veulent le faire et d'ailleurs, ils l'ont déjà démontré. Cela se fera. Oui, c'est oui.

**M. Michel Gauthier (Roberval, BQ):** Monsieur le Président, de ce côté, on a déjà vu des oui qui voulaient dire non.

Le premier ministre s'est défendu, dans le dossier du scandale des commandites, en disant qu'il avait demandé à chacun de ses ministres s'ils étaient au courant de quelque chose et qu'il était satisfait de leur réponse.

Maintenant qu'on sait qu'il y a un membre de son Conseil des ministres qui a pris la défense des compagnies de commandites, donc qui savait, est-ce que le premier ministre peut nous dire, puisque les soupçons se portent tous vers le président du Conseil privé, s'il l'a rencontré pour lui demander à nouveau s'il avait la mémoire...

**Le Président:** L'honorable leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

**L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.):** Monsieur le Président, je dois faire remarquer que chez le parti d'en face, on a souvent vu des non qui voulaient dire oui dans leur esprit. Alors, ils sont mal placés pour donner des leçons à cet égard.

En ce qui concerne la question du comité, il y a une façon très simple de procéder. Une commission d'enquête a été mise sur pied et un comité parlementaire travaille là-dessus. C'est extrêmement simple. Tout est ouvert. Tout ce qu'ils ont besoin de faire, c'est seulement de s'assurer que s'ils ont des faits à apporter, qu'ils les mettent sur la table.

**M. Michel Gauthier (Roberval, BQ):** Monsieur le Président, je ne voudrais pas faire de la peine au leader du gouvernement, mais c'est le premier ministre lui-même qui a dit qu'il retournerait toutes les pierres pour savoir ce qui s'est passé dans le dossier des commandites. Or, il y a sept pierres dans son jardin. Sept ministres étaient à une réunion, dont un qui a défendu les sociétés de commandites.

Je demande ceci au premier ministre. S'il est sérieux quand il dit qu'il retournera toutes les pierres, va-t-il rencontrer ces sept ministres, dont trois sont toujours au Conseil des ministres, pour savoir si la personne en question ne siègerait pas à côté de lui?

• (1430)

**L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.):** Monsieur le Président, les pierres à retourner s'appellent le Comité permanent des comptes publics, la commission d'enquête indépendante et l'avocat-conseil pour aller récupérer des fonds, le cas échéant. Il s'agit aussi de mesures qui ont été prises au Conseil du Trésor pour améliorer la situation et la gestion des choses.

Mon collègue d'en face a peur de me faire de la peine. Je m'excuse, mais je crois que ce n'est pas aujourd'hui que cela commencera à me faire de la peine. Je trouve que c'est tellement ridicule et mal fondé comme accusation.

\* \* \*

[Traduction]

**L'AIDE EXTÉRIEURE**

**L'hon. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NDP):** Monsieur le Président, aujourd'hui, le modérateur de l'Église Unie, le révérend

Peter Short, a dirigé devant le Parlement un service de prière au cours duquel il a repris l'appel lancé par le secrétaire général Kofi Annan, qui a invité le Canada à faire davantage. Il a plus particulièrement demandé au Canada de réaliser l'objectif tendant à porter à 0,7 p. 100 de son revenu national brut l'Aide publique au développement.

Pendant que le premier ministre est enclin à dire oui, je voudrais lui demander s'il va dire oui à cette demande. Peut-il dire à la Chambre aujourd'hui si le prochain budget va inclure l'argent nécessaire pour réaliser cet objectif?

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, il est évident que je ne suis pas en mesure de commenter le contenu du budget, mais le fait est que j'ai trouvé très intéressant que le secrétaire général félicite le Canada pour les efforts qu'il déploie, pour ce que nous faisons à Haïti et en Afrique et, chose certaine, pour les mesures que nous prenons relativement au VIH-sida.

Il nous a également lancé un défi. Je pense que c'est un défi qu'en tant que pays nous devons être prêt à relever. Les Canadiens veulent sans aucun doute que nous jouions un rôle plus important dans le monde et c'est ce que nous entendons faire.

**L'hon. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NDP):** Monsieur le Président, en fait, le secrétaire général a invité le Canada à faire davantage, et je pose la question suivante au premier ministre aujourd'hui. Va-t-il s'engager à prévoir dans le budget les fonds nécessaires pour réaliser cet objectif visé depuis longtemps, mais jamais atteint, de 0,7 p. 100 du produit national brut pour l'aide au développement international?

Pendant qu'il y est et après avoir reçu tant de louanges du secrétaire général, peut-il nous dire s'il lui a expliqué pourquoi il a tellement sabré dans les sommes consacrées à cette aide au départ?

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, s'il examine la question, le député va constater qu'en fait, dans les trois ou quatre derniers budgets, nous avons augmenté de façon marquée notre aide extérieure.

Je pense également qu'il y a un moment où, en tant que Canadiens, nous pouvons tous être très fiers, et je dois dire que j'ai rarement été aussi fier de mon pays que je ne l'ai été à la suite des applaudissements nourris qui ont marqué la présentation à la Chambre des six personnes et des grandes contributions que nous faisons en tant que pays.

\* \* \*

**LE PROGRAMME DE COMMANDITES**

**M. Vic Toews (Provencher, PCC):** Monsieur le Président, dans une entrevue récente, le président du Conseil du Trésor a déclaré que le premier ministre actuel savait depuis des années que les contrôles financiers faisaient défaut et que les programmes fédéraux étaient truffés de problèmes et d'abus.

Personne ne croit que le premier ministre était incapable de régler le problème. Pourquoi a-t-il choisi de ne rien faire pendant que les agences de publicité pillaient le Trésor public?

*Questions orales*

**L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.):** Monsieur le Président, le député a dû chercher très loin cette fois. En 1994, dans mon premier discours à la Chambre, j'ai parlé du problème qu'éprouvait le gouvernement dans l'adaptation des systèmes dans le but de moderniser la gestion. Le premier ministre actuel s'est intéressé à cela, et nous avons eu de nombreuses bonnes discussions sur la théorie et la pratique de la transformation de l'État, théorie et pratique sur lesquelles il s'est fondé pour modifier la gestion au Conseil du Trésor.

**M. Vic Toews (Provencher, PCC):** Monsieur le Président, pendant dix ans, le ministre a parlé du problème. Le premier ministre n'a rien fait à cet égard. Pourquoi n'a-t-il rien fait?

Il avait pour tâche de veiller à l'application de contrôles financiers. En fait, il a publiquement assuré aux Canadiens qu'un tel système existait. Or, nous savons maintenant que les règles ont été violées et que les contrôles financiers n'ont pas été appliqués. Pourquoi les Canadiens croiraient-ils le premier ministre quand il dit vouloir régler la question alors qu'il n'a rien fait à ce chapitre pendant dix ans?

• (1435)

**L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.):** Monsieur le Président, je pense qu'il y a une réponse fort simple à cette question. Quand le premier ministre actuel est devenu ministre des Finances, une tâche très difficile l'attendait. En effet, il s'est attelé à la dure tâche de sortir le pays du déficit. Il a travaillé exceptionnellement fort et il a réussi. Il a maintenant une autre dure tâche à remplir et il est en train de l'accomplir.

**M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, PCC):** Monsieur le Président, je concéderai au ministre que c'est toute une entreprise que de blanchir de l'argent destiné au Parti libéral. Le premier ministre...

**Des voix:** Oh, oh.

**Le Président:** Le député de Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam devrait se garder de suggérer qu'un certain député blanchit de l'argent. S'il visait tout un groupe, il pourrait s'en tirer, mais suggérer que certains députés qui siègent ici se livrent à ce genre d'activité, c'est aller trop loin et je sais qu'il n'irait pas jusque-là. Peut-être pourrait-il formuler sa question différemment.

**M. James Moore:** Monsieur le Président, on nous assure que l'argent sera remboursé. Quand cela sera fait, la question sera réglée.

Le premier ministre a dit qu'il avait demandé à tous ses collègues du Cabinet, le vice-premier ministre, le ministre des Finances actuel, le ministre de l'Environnement, tous les membres du comité des communications du Cabinet, s'ils étaient au courant de la combine des contrats. Pourquoi le premier ministre a-t-il nié, dissimulé et caché ce qu'il savait à ce sujet?

**L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai de la peine à imaginer comment quiconque pourrait suggérer que qui que ce soit de ce côté-ci de la Chambre puisse cacher quoi que ce soit alors que nous avons la liste la plus extraordinaire de processus ayant pour objet de faire la lumière dans cette affaire: une enquête publique, le Comité des comptes publics, des enquêtes de la GRC et un avocat-conseil chargé de recouvrer les fonds. Rien ne pourrait être plus transparent. Et n'oublions pas le dépôt des documents du Cabinet. Le premier ministre a dit que si les responsables de l'enquête publique veulent avoir accès à des documents confidentiels

du Cabinet concernant cette affaire, il les leur fournirait. Rien ne pourrait être plus transparent.

**M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, PCC):** Monsieur le Président, le ministre dit qu'il a de la peine à comprendre. Je l'invite donc à s'entretenir avec Denis Desautels et Sheila Fraser et à lire le rapport. Peut-être alors comprendra-t-il pourquoi les Canadiens ne sont pas convaincus que le gouvernement essaie vraiment de mettre de l'ordre dans cette gagebie.

Le ministre dit également que le gouvernement n'a rien à cacher. Alors pourquoi le premier ministre nous dit-il d'adopter une motion et que nous obtiendrons l'information si nous adoptons cette motion?

Nous voulons que le premier ministre donne l'exemple et qu'il soit entièrement franc. Nous voulons qu'il en fasse un peu plus et qu'il divulgue toute l'information au lieu de la dissimuler. Pourquoi le premier ministre ne donne-t-il pas l'exemple en la matière?

**L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, je suis certain que le député n'est pas en train de suggérer que l'on peut bien gouverner en rendant public n'importe quel document du Cabinet sans en avoir au préalable évalué la pertinence dans le cadre de cette affaire.

À cet égard, le Comité des comptes publics a adopté une motion demandant des documents précis et ces derniers ont été déposés; que l'on demande d'autres documents concernant le rapport de la vérificatrice générale sur ces sujets et ils seront divulgués. Le premier ministre a dit que tout document réclamé par les responsables de l'enquête publique leur sera fourni.

\* \* \*

[Français]

**L'ASSURANCE-EMPLOI**

**M. Jean-Yves Roy (Matapédia—Matane, BQ):** Monsieur le Président, les pêcheurs se sont fait couper leurs quotas, la pêche a été stoppée et, à cause de l'incompétence de ce gouvernement, ils ont été tenus dans l'ignorance de programmes particuliers d'assurance-emploi qui leur étaient destinés.

Comment le gouvernement peut-il expliquer que, par sa négligence, il a privé plusieurs centaines de pêcheurs de la Côte-Nord de prestations dont ils avaient grandement besoin?

**L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.):** Monsieur le Président, il n'est pas question de priver des travailleurs et des travailleuses de fonds auxquels ils ont droit. J'ai répondu hier à une question similaire. On a déjà pris des mesures nécessaires pour donner à ceux et celles qui ont eu leurs bénéfices coupés ou à ceux et celles qui n'ont pas reçu des bénéfices auxquels ils et elles avaient droit. On a déjà pris les mesures pour leur rendre ce à quoi ils avaient droit.

**M. Jean-Yves Roy (Matapédia—Matane, BQ):** Monsieur le Président, c'est en 1997, 1998 et 1999 qu'ils en avaient le plus besoin. Des centaines de familles ont subi un préjudice grave alors que le Bloc québécois a alerté le gouvernement à plusieurs reprises quant à la situation désespérée dans laquelle se trouvaient les pêcheurs de la Côte-Nord.

Est-ce que le ministre est conscient que la décision qu'a prise le gouvernement de centraliser à Ottawa un programme qui s'adressait aux régions a eu pour effet de faire subir des préjudices sérieux à des centaines de pêcheurs et à leur famille?

*Questions orales*

• (1440)

**L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.):** Monsieur le Président, on est toujours conscients des difficultés qu'on voit dans la vie. Dans ce cas-ci, on avait un problème et on l'a corrigé. On est en train de mettre en place des mesures pour éviter à l'avenir des problèmes similaires. Donc, quel est le problème que le député veut souligner? On a tout corrigé.

**Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ):** Monsieur le Président, en prenant des milliards de dollars dans la caisse de l'assurance-emploi, le gouvernement fédéral a réduit considérablement les bénéfices et obligé plusieurs travailleurs de l'industrie saisonnière à vivre le «trou noir» du printemps.

Comment le premier ministre peut-il rester indifférent au «trou noir» que vivent, en région, les travailleurs et travailleuses de l'industrie saisonnière, alors qu'il avait pris l'engagement solennel devant les Sans-Chemise, le 11 juin dernier à Baie-Saint-Paul, qu'il s'en occuperait une fois devenu premier ministre?

**L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.):** Monsieur le Président, on a indiqué par le passé que des programmes sont déjà en vigueur pour faire face à des problèmes comme celui que la députée vient de souligner.

De plus, je voudrais simplement signaler à la députée que les autorités régionales, les autorités provinciales ou les partenaires impliqués dans le marché essaient de trouver les solutions nécessaires à long terme.

**Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ):** Monsieur le Président, à l'émission *Le Point* de Radio-Canada, en février dernier, le premier ministre a répondu au citoyen Marc Loiselle de Tadoussac, un travailleur de l'industrie saisonnière victime du «trou noir», que la réforme de l'assurance-emploi avait été faite.

Comment le premier ministre peut-il affirmer que la réforme a été faite, alors qu'il a décidé de piger des milliards dans la caisse de l'assurance-emploi, obligeant ainsi des milliers de travailleurs et de travailleuses de l'industrie saisonnière à vivre le «trou noir»?

**L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.):** Monsieur le Président, rien n'est plus loin de la vérité. On a déjà beaucoup de fonds en place pour aider ceux et celles qui travaillent dans les métiers saisonniers.

Je voudrais porter à l'attention de la députée qu'on met à la disposition du gouvernement provincial plus de 600 millions de dollars annuellement pour faire face aux problèmes des travailleurs saisonniers et des autres dans des localités particulières, avec des industries particulières.

\* \* \*

[Traduction]

**LE PROGRAMME DE COMMANDITES**

**M. Gerald Keddy (South Shore, PCC):** Monsieur le Président, il y a six ans le ministère des Travaux publics a émis un chèque de 2,3 millions de dollars au nom de la fondation Bluenose. Hier, le ministre des Travaux publics a déclaré que le gouvernement avait intenté des poursuites contre Lafleur Communication, qui a reçu cette somme. Le ministère savait que cet argent avait disparu, mais il a attendu, pour réagir, d'être pris en défaut en fin de semaine.

Pourquoi le ministre a-t-il attendu six ans avant d'intenter des poursuites en justice?

**L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement a appris de la fondation Bluenose, il y a quelques jours, que des sommes qui lui étaient apparemment destinées ne lui étaient pas parvenues.

Je me suis entretenu ce matin avec le président de la fiducie Bluenose et je lui ai demandé de communiquer toute l'information dont il dispose à la GRC, à la commission d'enquête publique et au gouvernement, pour que nous puissions donner suite aux préoccupations exprimées.

Il en va de même dans tous les autres cas où des sommes allouées pour une raison ou l'autre ne semblent pas avoir été reçues dans leur totalité. J'invite donc toutes les personnes qui se trouvent dans cette situation à nous communiquer les faits.

**M. Gerald Keddy (South Shore, PCC):** Monsieur le Président, il vous suffisait de chercher dans votre propre ministère. Les médias ont...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Je n'ai pas de ministère. Le député voudra bien adresser ses observations par l'intermédiaire de la présidence.

Le député de South Shore a la parole. Il serait préférable d'entendre une question plutôt que 20. De plus, je demande aux députés de faire moins de bruit lorsque le ministre répond.

• (1445)

**M. Gerald Keddy:** Monsieur le Président, les médias ont rapporté que, selon les déclarations de revenus produites auprès de l'ADRC par la fiducie Bluenose en 1997-1998, cette dernière n'aurait eu que des revenus de 294 000 \$. Or, Travaux publics fait état de trois contrats distincts avec Bluenose, pour des montants de 2,3 millions, 245 000 \$ et 278 000 \$ respectivement.

Le ministre des Travaux publics peut-il justifier ces écarts, ou se contente-t-il de fermer les yeux lorsque des libéraux en vue sont impliqués?

**L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, loin de regarder ailleurs, j'ai téléphoné ce matin au président de la fiducie Bluenose pour discuter des problèmes qu'il a soulevés. Nous examinons la situation. Nous ne dissimulons rien.

En fait, nul ne fait preuve d'une plus grande transparence que mon ministère à l'égard de ce type de problèmes. Aussi, toute personne ayant des renseignements indiquant que des irrégularités ont été commises ou que des fonds alloués n'ont pas été reçus devrait nous communiquer l'information pour que nous l'examinions.

[Français]

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC):** Monsieur le Président, le président de Bluenose a indiqué que 2 millions de dollars ont pu avoir disparu des 3 millions de dollars et plus alloués à la compagnie Bluenose.

Dix-huit investigations criminelles sont en cours, mais aucune d'entre elles n'étudie le rôle de Lafleur Communication dans les contrats de Bluenose.

Est-ce que le ministre peut expliquer ce qui justifie une recherche dans d'autres cas, mais pas dans le cas des contrats de Bluenose?

*Questions orales*

[Traduction]

**L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai d'ailleurs fait valoir à la présidence de la fiducie Bluenose que les renseignements sur les fonds détournés devraient être communiqués à la GRC, à la commission d'enquête qui vient d'être créée et à nous-mêmes. Nous attendons d'obtenir ces précisions. Cette question vient de surgir.

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC):** Monsieur le Président, en 1997-1998, lorsque le contrat concernant le Bluenose a été attribué, seuls certains libéraux éminents ont eu accès à la caisse noire libérale—des libéraux éminents comme le sénateur Moore, président de la fondation fiduciaire Bluenose.

Est-ce que la vraie raison pour laquelle le contrat concernant le Bluenose ne fait pas actuellement l'objet d'une enquête au criminel tient au fait qu'il concerne des libéraux très importants comme ce sénateur?

**L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, je n'en suis pas certain, mais je crois avoir entendu le député porter des accusations contre un membre de l'autre Chambre relativement à d'éventuels actes criminels.

Si'il a des preuves qu'une telle faute a été commise, il devrait les communiquer à la GRC, qui procède à des enquêtes sur tout ce qui touche à ces questions. C'est ce que nous faisons nous-mêmes. C'est ce que la vérificatrice générale a fait. C'est ce que le député devrait faire.

\* \* \*

[Français]

**LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**

**M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Industrie.

Que fait le gouvernement pour s'assurer que les universités canadiennes ont les moyens d'attirer et de retenir les meilleurs chercheurs et les étudiants les plus doués pour former le personnel hautement qualifié dont notre économie a si grandement besoin?

**L'hon. Lucienne Robillard (ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Lib.):** Monsieur le Président, notre gouvernement a investi énormément en recherche ces dernières années. Hier, la Fondation canadienne de l'innovation a annoncé plus de 580 millions de dollars dans 126 projets pour 57 universités à l'échelle du pays.

Du Okanagan University College à Kelowna au Memorial University of Newfoundland, en passant par le Cégep de Saint-Hyacinthe ou l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, ces investissements en recherche vont contribuer au développement économique et social de tous les Canadiens.

\* \* \*

[Traduction]

**LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NDP):** Monsieur le Président, le premier ministre a exhorté ce matin les députés à adopter le projet de loi C-9 qui permettra aux pays en développement d'obtenir des médicaments génériques.

Pourquoi demande-t-il à la Chambre d'adopter un projet de loi qui empêchera au moins 18 États membres des Nations Unies d'obtenir

ces médicaments? Pourquoi le gouvernement empêche-t-il des pays comme le Vietnam, l'Algérie, l'Iran et l'Irak de faire face à des urgences sanitaires comme le VIH-sida, la tuberculose et la malaria?

Le premier ministre s'engagera-t-il à modifier le projet de loi et aidera-t-il tous les pays en développement à obtenir des médicaments à meilleurs prix et des médicaments génériques? Qu'est-ce que le gouvernement reproche à ces pays membres des Nations Unies?

**L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons été très fiers d'être le premier pays à donner suite à l'importante décision prise par l'OMC en août 2003. Le Canada a joué un rôle de chef de file dans ce domaine. Le secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, nous en a d'ailleurs remerciés ce matin ici à la Chambre.

L'exemption de l'OMC ne fait pas disparaître toutes nos obligations internationales. Nous respecterons nos autres obligations internationales. Dans les secteurs où nous pouvons être utiles, pour ce qui est du sida, de la malaria et de la tuberculose par exemple, nous apporterons notre aide.

● (1450)

**M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NDP):** Monsieur le Président, ce n'est pas ce que nous ont dit bon nombre de membres de délégations, de témoins et d'experts qui ont comparu devant le Comité de l'industrie. Le premier ministre demande à la Chambre d'adopter ce projet de loi et il se décharge de ses responsabilités.

Ma question s'adresse au premier ministre. Si un pays a besoin de ces médicaments, il devrait pouvoir les obtenir. Pourtant, bon nombre de pays en développement n'auront pas accès aux médicaments dont ils ont désespérément besoin. Ce matin, le premier ministre a félicité Kofi Annan pour son travail au Timor oriental. Toutefois, il est ironique de constater qu'aux termes du programme proposé par le gouvernement, le Timor oriental n'aura pas accès aux médicaments génériques.

Le premier ministre fournira-t-il des explications au secrétaire général des Nations Unies? N'a-t-il pas honte?

[Français]

**L'hon. Lucienne Robillard (ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Lib.):** Monsieur le Président, au contraire, nous sommes très fiers d'avoir déposé ce projet de loi.

À l'heure actuelle, je sais que mes collègues, les parlementaires, travaillent pour améliorer ce projet de loi et faciliter davantage l'accès aux médicaments, justement pour les pays les moins avancés du monde. C'est l'objectif que le Canada poursuit sur la scène internationale. Nous voulons montrer la voie à d'autres pays.

J'ose espérer que tous les parlementaires vont nous aider à améliorer ce projet de loi et qu'il sera adopté le plus rapidement possible.

\* \* \*

[Traduction]

**LE PROGRAMME DE COMMANDITES**

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC):** Monsieur le Président, je souhaite citer une déclaration du premier ministre reproduite dans le hansard du 18 février. Il a dit:

### Questions orales

Monsieur le Président, plus tôt pendant la période des questions, le chef de l'opposition m'a demandé si les documents pertinents du Cabinet pourraient être divulgués. J'ai répondu par l'affirmative. Il a ensuite demandé si les documents pertinents du Conseil du Trésor et, sauf erreur, ceux du Comité des communications, pourraient également être divulgués.

Je suis heureux de confirmer qu'ils le seront.

Si le premier ministre est un homme de parole, donnera-t-il suite à l'engagement qu'il a pris à la Chambre et produira-t-il ces documents?

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, le député ne comprend peut-être pas bien l'importance du respect des règles. Ce respect veut que le comité adopte une motion. Si le comité souhaite adopter une motion et demander cette documentation, à condition qu'elle soit conforme au rapport de la vérificatrice générale, alors, bon sang, ces documents seront communiqués.

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC):** Monsieur le Président, qu'en est-il de la parole du premier ministre? N'a-t-elle aucune valeur? Nous voudrions savoir si nous pouvons nous fier au premier ministre quand il prend un engagement à la Chambre.

Manifestement, lorsqu'il se lève et dit à tout le monde qu'il veut être transparent, qu'il veut être ouvert, qu'il ne veut rien cacher, nous nous attendons à rien de moins que, lorsqu'il s'engage à produire des documents, il les produise? Où sont-ils?

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, qu'est-ce qui empêche le député de comprendre le mot «oui»?

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC):** Monsieur le Président, ce que nous ne comprenons pas, c'est qu'il a dit oui, il y a trois semaines, et que ce oui s'est transformé en non.

Pourquoi le premier ministre a-t-il donné sa parole, puis changé d'avis? Pourquoi a-t-il dit que les documents seraient divulgués et «Je suis heureux de confirmer qu'ils le seront», alors qu'ils ne l'ont pas été? Comment pouvons-nous faire confiance au premier ministre?

**L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.):** Monsieur le Président, pour donner suite à cette question, le premier ministre a non seulement créé le processus le plus ouvert jamais vu à la Chambre, mais il a également rendu publics un nombre sans précédent de documents pour répondre à des demandes précises du comité. Il l'a fait. Il a dit qu'il le fera encore. Le comité n'a qu'à en faire la demande.

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC):** Monsieur le Président, nous voulons une réponse du capitaine du navire, et non du garçon de cabine.

Ces ministres assistaient à la réunion du Comité des communications du Cabinet...

**Des voix:** Oh, oh.

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Peu importe qui prend la parole, une question sera posée, mais seulement si nous rétablissons l'ordre. Le député de Calgary-Sud-Est voudra peut-être aller un peu plus directement à sa question, sans tenir des propos qui soulèvent la controverse.

**M. Jason Kenney:** Monsieur le Président, quatre ministres du Cabinet actuel ont assisté à des réunions du Comité des communications du Cabinet: la vice-première ministre, le ministre des Finances, le ministre de l'Environnement et le ministre de l'Infrastructure. Ils siégeaient tous au comité présidé par Alfonso Gagliano, qui est au coeur du scandale.

Un de ces ministres a-t-il assisté à une des réunions d'importance cruciale qui a mené au camouflage dans le dossier des commandites?

• (1455)

**L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.):** Monsieur le Président, je voudrais souligner rapidement deux points.

M. Gagliano comparait devant le comité la semaine prochaine. Le député pourra lui poser toutes les questions qu'il désire.

Quant au garçon de cabine, c'est un honneur que d'être un garçon de cabine à bord d'un navire dont le capitaine est le premier ministre.

\* \* \*

[Français]

### L'AIDE INTERNATIONALE

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ):** Monsieur le Président, le premier ministre accueille aujourd'hui le secrétaire général des Nations Unies. Or, il est intéressant de noter...

**Des voix:** Oh, oh.

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député de Verchères—Les-Patriotes a maintenant la parole et il faut entendre la question. L'honorable député a la parole. Il peut recommencer sa question.

**M. Stéphane Bergeron:** Monsieur le Président, le premier ministre accueille aujourd'hui le secrétaire général des Nations Unies. Or, il est intéressant de noter que le montant que le Canada consacre à l'aide internationale ne cesse de diminuer d'année en année. Lester B. Pearson avait fixé l'objectif de l'aide à 0,7 p. 100 du produit national brut. Du temps des conservateurs, le niveau de l'aide représentait environ 0,45 p. 100 du produit national brut. Depuis l'arrivée des libéraux au pouvoir, ce pourcentage est tombé presque de moitié.

Comment le premier ministre peut-il expliquer que, pendant son passage au ministère des Finances, il a réduit de moitié la contribution du Canada à l'aide internationale?

**L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, il est évident que depuis deux ans, comme l'a dit le premier ministre, le montant de notre aide ne cesse d'augmenter. Il a augmenté depuis la conférence de Monterey et il doublera d'ici cinq ans.

Ce premier ministre a promis à la Chambre et au peuple canadien que ce gouvernement sera plus actif sur la scène internationale. Cette activité inclut une aide intelligente ciblée vers ceux et celles qui ont besoin du Canada. Nous sommes là et nous serons là avec plus de force dans le futur.

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ):** Monsieur le Président, quand on réduit de moitié, et quand on remonte un peu après, ce n'est pas significatif. D'ailleurs, les 25 millions de dollars annoncés par le premier ministre aujourd'hui ne représentent que trois millièmes de 1 p. 100 de l'objectif fixé. La cible est de 0,7 p. 100. Or, grâce aux soins du premier ministre, la réalité est encore et toujours la moitié moins que l'objectif fixé.

Comment le premier ministre peut-il se pavaner devant la communauté internationale en se disant préoccupé de l'aide à l'étranger, alors que, pendant 10 ans comme ministre des Finances, il a coupé allègrement dans les ressources destinées à l'aide internationale?

*Questions orales***L'IMMIGRATION**

**L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, le Canada est présent en Afghanistan. Le Canada est prêt à aider à la reconstruction de l'Irak. Le Canada contribue en Haïti dans ces moments difficiles. Le Canada contribue à acheminer de l'aide en Afrique.

Le Canada continue à être actif partout dans le monde. En matière d'environnement, de santé, de bien-être et de bonne gouvernance du monde, je crois que nous avons un dossier qui est superbe, mais nous allons l'augmenter dans le futur.

\* \* \*

[Traduction]

**LA DÉFENSE NATIONALE**

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PCC):** Monsieur le Président, c'est peut-être fantastique d'être un membre de l'équipage de ce navire, mais ce n'est certainement pas aussi fantastique d'avoir été membre de l'équipage du sous-marin *NCSM Victoria*, lors de son voyage entre Halifax et la Colombie-Britannique. En effet, les comptes rendus indiquent que la température a atteint 150°. Par crainte que les obus ne s'allument, le capitaine demandait à ce qu'on les déplace d'un compartiment à un autre.

Nous avons acheté ces sous-marins il y a six ans et aucun n'est en état de fonctionner. Deux sont amarrés et deux autres sont en cale sèche. Quand le ministre va-t-il cesser de gaspiller du temps et de l'argent et de ternir la réputation de la marine canadienne pour prendre les mesures qui s'imposent en vue de rendre ces sous-marins pleinement opérationnels?

**L'hon. David Pratt (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, le député ne doit pas oublier que les sous-marins, achetés en Grande-Bretagne par la marine canadienne, ont coûté environ un quart de leur valeur initiale et qu'ils ont encore 80 p. 100 de leur vie utile.

Par ailleurs, je signale au député que les températures dans les salles des machines sont très élevées, tant dans les sous-marins que dans les bâtiments de surface. Toutefois, les sous-marins sont entièrement automatisés, si bien que les membres de l'équipage n'ont pas à passer de longues périodes dans les salles des machines.

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PCC):** Monsieur le Président, le ministre devrait se rendre au chantier maritime de Halifax et parler aux gens qui étaient à bord de ce bâtiment. Ils devaient se précipiter dans la salle des machines, y faire leur travail et se dépêcher d'en sortir avant d'être brûlés vifs.

Et ce n'est pas tout, nous avons acquis ces sous-marins il y a six ans. Nous avons quatre équipages oisifs depuis six ans. C'est du gaspillage de fonds publics. Quand le gouvernement va-t-il en donner pour leur argent aux contribuables et rendre ces sous-marins opérationnels?

● (1500)

**L'hon. David Pratt (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, l'acquisition de ces sous-marins est une excellente affaire pour les contribuables.

Le député ne doit pas oublier non plus que ces sous-marins ont été en cale sèche pendant une longue période, certes, mais que cette période était en fait celle de leur remise en état, au Royaume-Uni. La canadienisation de ces sous-marins se déroule bien. Un sous-marin sera parfaitement opérationnel à l'automne 2004 et les autres seront opérationnels peu après.

**L'hon. Elinor Caplan (Thornhill, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.

Le plan canado-américain de frontière intelligente en 30 points prévoit la conclusion d'une entente entre tiers pays sûrs. Comme la ministre le sait certainement, jusqu'à 60 p. 100 des demandeurs du statut de réfugié arrivent des États-Unis, pays signataire de la Convention de Genève et qui offre la sécurité aux réfugiés.

Aujourd'hui, je demande à la ministre de nous dire si l'entente entre tiers pays sûrs, qui avait été prévue, a effectivement été mise en oeuvre.

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, la députée a posé une question très importante. Comme elle le sait fort bien, parce qu'elle a elle-même signé l'entente entre tiers pays sûrs avec son homologue américain de l'époque, il s'avère extrêmement important pour le Canada d'assurer un traitement efficace et équitable des demandes de statut de réfugié, en collaboration avec les États-Unis, lorsque nos frontières terrestres communes sont mises en cause.

Je suis ravie d'informer la Chambre que le Canada a publié un projet de règlement qui sera pris en vertu de l'entente entre tiers pays sûrs et que, hier, les États-Unis lui ont emboîté le pas en publiant eux aussi leur projet de règlement, pour commentaires. Nous avons très bon espoir que cette entente sera mise en oeuvre sous peu.

\* \* \*

**LE PROGRAMME DE COMMANDITES**

**M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC):** Monsieur le Président, aujourd'hui, à la Chambre, nous avons pris la parole pour demander au premier ministre de rendre publics les documents de la réunion du Cabinet qui remonte au mois de juillet. Il ne semble pas disposé à les divulguer au Parlement bien qu'il ait affirmé que si le comité se présentait, il les divulguerait par la suite.

Se présentera-t-il aujourd'hui au Parlement pour divulguer et présenter les documents de cette réunion du Cabinet?

**L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.):** Monsieur le Président, cela est le même groupe qui, chaque fois qu'il y a un problème, exige une solution instantanée. Le même groupe qui condamne les gens sans aucune preuve. Le même groupe qui juge de façon précipitée.

Nous avons toujours mis en place des procédures claires, transparentes et responsables. Le premier ministre s'est engagé, comme par le passé, à produire cette information sur demande.

**M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC):** Monsieur le Président, j'ai demandé au premier ministre s'il se présenterait au Parlement aujourd'hui et s'il nous divulguerait les noms des ministres, non pas les documents, mais les noms des ministres qui étaient présents avec Groupaction en 1998, à la réunion. Nous dira-t-il de quels ministres il s'agissait?

*Recours au Règlement*

**L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons déjà un juge, nous avons une enquête publique, nous avons le Comité des comptes publics, un deuxième type d'enquête. L'intention du député est-elle de remplacer cela par un autre processus? En réalité, ils ont la responsabilité de poser des questions. Ils ont la capacité de répondre. Ils ont la capacité de convoquer des témoins. S'ils veulent cette information, ils l'obtiendront.

\* \* \*

[Français]

**L'IMMIGRATION**

**Mme Madeleine Lalonde-Guiral (Laval-Centre, BQ):** Monsieur le Président, le 5 mars dernier, fait sans précédent, les services de police de la Ville de Québec ont arrêté Mohamed Cherfi en pleine église, violant ainsi un lieu de culte et de refuge, pour faciliter ainsi son expulsion rapide vers les États-Unis, d'où il risque d'être déporté vers l'Algérie avec de graves risques pour sa sécurité, compte tenu du climat qui prévaut dans ce pays.

Comment la ministre de la Sécurité publique peut-elle justifier l'empressionnement des services d'Immigration Canada à déporter Mohamed Cherfi aux États-Unis, alors qu'il est évident que seule une solution humanitaire s'impose, à savoir rapatrier Mohamed Cherfi au Canada dans les plus brefs délais?

[Traduction]

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, j'espère que la députée sait que nous devons respecter les lois concernant les réfugiés dans notre pays.

En fait, je tiens à faire une mise au point par rapport aux insinuations de la députée relativement à ce qui s'est produit dans une église de Québec. Les policiers de la ville de Québec ont investi cette église en vertu d'un mandat séparé qui n'avait rien à voir avec le statut d'immigrant de M. Cherfi. Ils se sont rendus à l'église pour exécuter un mandat dans une cause criminelle entièrement distincte, qui n'était aucunement reliée au statut d'immigrant.

\* \* \*

• (1505)

**LA SITUATION DE LA FEMME**

**Mme Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.):** Monsieur le Président, puisque le Secrétaire général des Nations Unies a rendu visite au Canada durant la Semaine internationale de la femme et puisque M. Annan a traité précisément du problème du VIH-sida, je demande à la ministre d'État responsable de la Situation de la femme de dire à la Chambre et aux Canadiens quelles initiatives le gouvernement fédéral a prises dans ce dossier, surtout à l'égard des femmes.

**L'hon. Jean Augustine (ministre d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme), Lib.):** Monsieur le Président, comme tous les autres députés, j'ai été très heureuse d'assister aujourd'hui au discours du Secrétaire général et de prendre part ensuite à un repas en compagnie de Mme Annan. Cet événement était organisé par l'Association canadienne pour les Nations Unies et le sujet était justement les femmes et le VIH-sida.

Condition féminine Canada participe à plusieurs initiatives visant les femmes et le VIH-sida. Il existe un programme à cet égard à Montréal. Il y a aussi un programme à Toronto. En fait, il y a, dans

tous les coins du pays, des programmes concernant les femmes et le VIH-sida.

\* \* \*

**LES AFFAIRES AUTOCHTONES**

**M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, Ind.):** Monsieur le Président, selon les statistiques du gouvernement, les Indiens représentent un nombre disproportionné de détenus parce qu'ils commettent un nombre disproportionné de crimes. À Saskatoon, le taux de criminalité des Indiens est plus de 10 fois supérieur à celui des autres Canadiens.

Qui plus est, le Code criminel ordonne aux juges de faire preuve de clémence envers les Indiens qui commettent des crimes. Tout comme dans le cas du régime Chrétien, le gouvernement refuse de supprimer le régime de peines raciste à deux volets qui offre aux Indiens une carte de sortie de prison. Pourquoi?

**L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je rejette l'insinuation au sujet d'un régime raciste à deux volets.

\* \* \*

**RECOURS DU RÈGLEMENT**

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

**Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC):** Monsieur le Président, je prends la parole pour donner suite à mon recours au Règlement du 27 février et à la réponse subséquente du leader adjoint du gouvernement.

Le premier ministre a déclaré tant à la Chambre qu'ailleurs que tous les éléments du programme de commandites seraient rendus publics. Le député d'Abitibi—Baie-James—Nunavik a demandé, en juin 2003, la liste des projets de commandites de 2000 à 2003. Je ne conteste pas cela.

Quand il a déposé sa réponse le 18 février, le gouvernement a décidé d'inclure certains des projets de loi de l'exercice 2003-2004. La liste déposée le 18 février est incomplète. L'opposition officielle demande donc que soit déposée la liste complète des projets de commandites.

Nous avons fait confiance au gouvernement quand le leader adjoint du gouvernement a dit que la liste comprenait les projets de l'année en cause, mais fournir une liste partielle est trompeur. Par conséquent, les députés n'ont pas moyen de savoir quelle liste était lue par le premier ministre.

S'il est sincère quand il dit vouloir prendre ses distances d'avec MM. Chrétien et Gagliano et le scandale des commandites, le gouvernement devrait cesser de jouer sur les mots et déposer la liste complète des projets financés du programme de commandites.

Que le premier ministre cesse de faire du camouflage. Le Parlement et les Canadiens ont le droit de savoir comment sont dépensés les deniers publics.

**L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, la question dont nous avons parlé hier est fort simple. La députée demande un document qu'a cité le président du Conseil du Trésor. Ce document a été déposé et l'opposition a mis en doute la validité de ce document.

*Privilège*

Le document qui a été cité était effectivement la réponse qui a été donnée par le gouvernement à la Chambre à la question du député d'Abitibi—Baie-James—Nunavik. C'est le document qui a été cité et que nous avons déposé.

Quant au caractère complet des réponses, celles-ci se trouvent dans tous les rapports du Comité des comptes publics qui ont été déposés et que peuvent consulter tous les députés et tous les Canadiens.

**Le Président:** Il semble que nous nous lancions dans un débat ici. La députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke voulait qu'on dépose un document l'autre jour. Lorsque le ministre a répondu à la question à la Chambre hier, sauf erreur, dans le cadre d'un recours au Règlement, il a précisé que le document cité était la réponse qui avait été donnée à la question posée par le député d'Abitibi—Baie-James—Nunavik. Il a offert de déposer une copie supplémentaire de la réponse à la question qui constituait le document cité.

Il me semble que ce que veut maintenant la députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke, c'est plus d'information. Je pense qu'elle est libre de demander cela dans le cadre d'une question à la Chambre, mais le fait qu'elle s'attend à ce que le gouvernement dépose des exemplaires de tous les documents, sur n'importe quelle question, qui n'ont pas à être déposés à la Chambre ne justifie pas un recours au Règlement.

Il me semble que la députée se lance dans un débat avec le leader adjoint du gouvernement à la Chambre. J'invite les deux députés à examiner ensemble le document, et si la députée veut autre chose et que le ministre est prêt à lui donner accès à ce qu'elle souhaite en déposant le document demandé ou en le lui remettant, c'est alors une question entre les députés. Je leur recommande de suivre cette voie pour le moment.

Je ne crois pas que cette question puisse faire l'objet d'un débat avec la présidence, car personne ne prétend que la réponse à la question n'était pas le document cité. Cela règle la question pour la présidence.

Le député de Medicine Hat souhaite invoquer le Règlement.

● (1510)

**M. Monte Solberg:** Monsieur le Président, durant la période des questions il y a eu un certain nombre de questions posées à la Chambre au sujet de la fameuse goélette, le *Bluenose*. Durant la période des questions, en réponse à une autre question, le président du Conseil du Trésor a précisé très clairement qu'il allait toujours dans le sens du vent et je voulais simplement le faire remarquer.

**Le Président:** Je n'ai pas entendu cela, mais je suppose que le député soulève son recours au Règlement et c'est limité à cela.

L'honorable leader du gouvernement à la Chambre des communes a la parole.

\* \* \*

[Français]

**PRIVILÈGE**

## LES NOMINATIONS PAR DÉCRET

**L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.):** Monsieur le Président, hier, le très honorable député de Calgary-Centre a fait remarquer que le gouvernement n'a pas déposé de nominations publiées dans la *Gazette du Canada*, comme le prescrit l'article 110 du Règlement.

Je voudrais remercier le très honorable député de Calgary-Centre d'avoir porté cette question à l'attention de la Chambre. J'ai le plaisir d'informer la Chambre que les décrets en question seront déposés à la Chambre aujourd'hui même, conformément à l'article 110 du Règlement. Ces décrets concernent les nominations faites entre le 28 octobre 2003 et le 27 février 2004.

Je regrette que cette obligation n'ait pas été remplie, mais je tiens à rappeler cependant que les renseignements ont tous été publiés dans la *Gazette du Canada*. Je tiens d'ailleurs à informer la Chambre que la procédure de suivi interne a été resserrée pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise.

[Traduction]

**Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC):** Monsieur le Président, je remercie le gouvernement des mesures qu'il a prises et j'accepte les explications du leader du gouvernement à la Chambre qui a invoqué une erreur administrative.

Toutefois, je considère qu'il reste une question sur laquelle la présidence devra se pencher parce que l'article du Règlement dont il est question est très clair. Cet article prévoit qu'une copie des décrets doit être déposée au plus tard cinq jours de séance après leur publication dans la *Gazette du Canada*, ce qui n'a pas été fait ici.

Certaines des nominations dont il est question étaient très importantes. Elles ne portaient pas uniquement sur la nomination de personnes. Dans au moins deux cas, elles impliquaient des changements majeurs dans la structure et les opérations du gouvernement du Canada, le premier par la création d'un secrétariat chargé des relations entre le Canada et les États-Unis, et le deuxième, par la création d'un tout nouveau bureau, celui d'un conseiller spécial du premier ministre sur les questions de sécurité.

Cette dernière nomination est tout particulièrement importante parce que le premier ministre s'était engagé à donner aux parlementaires un accès plus étendu aux opérations canadiennes en matière de sécurité et de renseignement. Au lieu de cela, ce que le gouvernement a fait jusqu'à ce qu'il se fasse prendre, c'est-à-dire jusqu'à ce que je soulève la question, a été d'apporter des modifications aux opérations gouvernementales en matière de sécurité et de renseignement, sans faire les changements devant permettre à la Chambre des communes ou à l'autre endroit d'examiner ces opérations de sécurité et de renseignement comme le premier ministre avait promis de le faire.

En résumé, sans mettre en doute l'erreur administrative dont le leader du gouvernement à la Chambre a parlé, je suis d'avis qu'il reste à déterminer si les droits et les privilèges de la Chambre ont été enfreints, compte tenu du fait que le gouvernement a omis à plusieurs reprises de respecter un ordre donné par la Chambre et consigné au paragraphe 110(1) du Règlement.

● (1515)

**Le Président:** Je remercie le leader du gouvernement à la Chambre et le très honorable député de Calgary-Centre de leurs arguments à cet égard.

Hier, le député de Calgary-Centre a fait ce rappel au Règlement, et je cite encore une fois le paragraphe 110(1) du Règlement:

*Affaires courantes*

Au plus tard cinq jours de séance après la publication dans la *Gazette du Canada* d'un décret annonçant la nomination d'une personne à un poste non judiciaire particulier, un ministre de la Couronne en dépose sur le Bureau une copie certifiée. Ledit décret est réputé avoir été déféré à un comité permanent particulier désigné au moment du dépôt, conformément à l'article 32(6) du Règlement, qui le prend en considération durant au plus trente jours de séance.

Le député de Calgary-Centre a souligné que ces décrets de nomination ont été déposés tardivement.

[Français]

Le leader du gouvernement à la Chambre a indiqué que c'est par accident que cela s'est produit ainsi et qu'il y a un problème, mais c'est maintenant corrigé.

[Traduction]

Ce que je suis disposé à faire, et que j'estime raisonnable dans les circonstances, compte tenu des arguments du député, c'est d'ordonner que les 30 jours de séance commencent aujourd'hui, à compter de la date du dépôt, et non à compter de la date où ils auraient dû être déposés, si cet argument était soulevé. Par conséquent, les comités chargés des décrets de nomination que le leader du gouvernement de la Chambre a déposés aujourd'hui disposent maintenant de 30 jours de séance pour étudier la question, comme ils auraient pu le faire si ces décrets avaient été déposés à temps.

Je conviens tout à fait avec le très honorable député qu'il s'agissait d'une violation de notre Règlement. Il l'a fait remarquer hier, et je suis d'accord avec lui. Dans les circonstances, je crois que, tout comme moi, il voudra accepter les excuses du leader du gouvernement à la Chambre.

[Français]

Nous pouvons maintenant poursuivre avec l'étude de ces nominations en comité pour la période prévue par le Règlement de la Chambre. Je crois que le sujet est maintenant clos. S'il y a des problèmes quant à l'étude en comité, sans doute que le très honorable député de Calgary-Centre saura m'en faire part.

\* \* \*

**LES VOIES ET MOYENS**

## AVIS DE MOTION

**L'hon. Denis Paradis (ministre d'État (Institutions financières), Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 83 (1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer un avis de motion de voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise. Je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

**AFFAIRES COURANTES**

[Traduction]

**NOMINATIONS PAR DÉCRET**

**L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, quelques décrets annonçant des nominations faites récemment par le gouvernement.

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces décrets sont renvoyés d'office aux comités permanents énumérés dans la liste jointe.

**LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**

## AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

**M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, conformément à son ordre de renvoi du jeudi 19 février 2004.

Le comité a examiné les crédits n<sup>os</sup> 1b, 5b, 10b, 30b et 35b sous la rubrique Agriculture et agroalimentaire du Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2004 et en fait rapport.

\* \* \*

**LOI DE L'ANGE GARDIEN CARRIE**

**M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, PCC)** demande à présenter le projet de loi C-489, Loi modifiant le Code criminel (prédateurs sexuels dangereux d'enfants).

Monsieur le président, je suis heureux de présenter de nouveau le projet de loi d'initiative parlementaire intitulé Loi de l'ange gardien Carrie.

Cette mesure législative vise à imposer aux prédateurs sexuels les sanctions les plus sévères possibles en vertu de la loi. Le projet de loi prévoit une peine minimale qui est l'emprisonnement à perpétuité dans le cas d'une agression sexuelle à l'endroit d'un enfant impliquant de multiples agressions, plus d'une victime, des infractions répétées, plusieurs agresseurs, une séquestration ou un enlèvement, ou une situation de confiance vis-à-vis de l'enfant.

Conformément aux dispositions du projet de loi, la personne condamnée devra purger un temps d'épreuve de 20 ans avant d'être admissible à la libération conditionnelle et un temps d'épreuve de 17 ans avant d'être admissible à la semi-liberté ou à la permission de sortir sans escorte.

J'exhorte tous les députés à appuyer ce projet de loi.

(Les motions sont réputées adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

• (1520)

**LE CODE CRIMINEL**

**M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, PCC)** demande à présenter le projet de loi C-490, Loi modifiant le Code criminel (actes sexuels interdits).

—Monsieur le Président, je suis heureux de présenter de nouveau le projet de loi d'initiative parlementaire qui vise à faire passer de 14 à 16 ans l'âge du consentement à des relations sexuelles.

Les parents de tout le pays sont généralement choqués d'apprendre que l'âge légal du consentement aux activités sexuelles n'est que de 14 ans au Canada, ce qui, soit dit en passant, est l'âge le plus jeune dans le monde occidental.

Dans notre pays, un jeune de 14 ans n'a pas le droit de voter, de conduire, de consommer de l'alcool ni même de fumer, alors que les lois permettent à ce jeune de 14 ans de consentir légalement à des relations sexuelles. L'âge du consentement est trop jeune. En augmentant l'âge du consentement à 16 ans, je suis convaincu que nous mettrons nos enfants à l'abri de l'exploitation sexuelle.

Je demande donc aux députés d'appuyer le projet de loi.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

#### LA LOI D'INDEMNISATION DES MILITAIRES AYANT SUBI DES BLESSURES

**M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, PCC)** demande à présenter le projet de loi C-491, Loi modifiant la Loi d'indemnisation des militaires ayant subi des blessures.

—Monsieur le Président, le projet de loi vise à modifier le titre abrégé de la Loi d'indemnisation des militaires ayant subi des blessures afin d'y ajouter le nom du major Bruce Henwood, maintenant à la retraite, qui a lutté sans relâche pour que des changements soient apportés au régime d'assurances des Forces canadiennes.

Grâce aux efforts acharnés du major Bruce Henwood, les membres des Forces canadiennes appartenant à la Force régulière et à la Réserve, peu importe leur grade, sont maintenant couverts en cas de mutilation par accident pendant l'exercice de leurs fonctions.

En ajoutant le nom du major Henwood au titre abrégé de la loi, je suis convaincu que nous rendrions un hommage approprié à son travail, et cela au nom de tous nos soldats.

(Les motions sont réputées adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

#### LA LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS

**M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PCC)** demande à présenter le projet de loi C-492, Loi modifiant la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (infraction d'invasion de domicile).

—Monsieur le Président, je suis heureux de présenter mon projet de loi d'initiative parlementaire modifiant la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Ce projet de loi rendra possible un certain nombre de choses.

Premièrement, dans le cas d'une première infraction d'invasion de domicile de la part de jeunes contrevenants, passibles des pénalités prévues, il y aurait une période de probation obligatoire minimale d'un an, jusqu'à l'âge de 18 ans, assortie de la condition qu'ils respectent un couvre-feu. En cas de deuxième infraction, il y aurait une peine minimale de 30 jours dans un centre de détention pour les jeunes en sus de tout autre condamnation.

La deuxième partie du projet de loi concerne les parents qui ont la garde d'enfants. S'ils s'engagent par écrit à superviser des jeunes en probation et qu'ils savent qu'un enfant dont ils ont la responsabilité a violé une ordonnance de probation, ils doivent signaler ce manquement aux autorités. S'ils ne le font pas, cela constituerait une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité assortie d'une amende pouvant aller jusqu'à 2 000 \$ ou de six mois d'emprisonnement.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

#### Affaires courantes

[Français]

#### PÉTITIONS

LE VIH-SIDA

**M. Richard Marceau (Charlesbourg—Jacques-Cartier, BQ):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer deux séries de pétitions assez épaisses, d'ailleurs.

Ces signatures de l'espoir font partie de la campagne de l'Église unie du Canada, qui demande au gouvernement du Canada de faire plus en matière de sida, notamment en matière d'éducation et d'investissements pour contrer cette terrible maladie.

• (1525)

[Traduction]

LE MARIAGE

**M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, PCC):** Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition sur la question du mariage comportant des signatures réunies par l'Alliance évangélique du Canada. Les signataires affirment que le meilleur fondement des familles pour l'éducation des enfants est l'institution du mariage, qui est l'union d'un homme et d'une femme.

Ils demandent au Parlement de respecter l'engagement pris en juin 1999 de faire reconnaître le mariage comme l'union d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union.

LE VIH-SIDA

**Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de me joindre à mon collègue du Bloc québécois pour présenter les pétitions intitulées «Signatures de l'espoir» que l'Église Unie du Canada a fait circuler. Ces pétitions contiennent 18 000 signatures de partout au Canada.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre des mesures pour lutter contre le VIH-sida, en annulant la dette bilatérale et en exhortant l'annulation de la dette multilatérale, en augmentant notre aide publique au développement et en doublant les fonds consacrés à notre stratégie canadienne sur le VIH-sida.

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NDP):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir aujourd'hui de déposer une pétition signée par des milliers de Canadiens dans le cadre de la campagne des Perles d'espoir de l'Église Unie du Canada.

La pétition demande au gouvernement d'agir sur la pandémie mondiale du VIH-sida en annulant le lourd fardeau de la dette des pays pauvres, en accroissant l'APD du Canada à 0,7 p. 100 du PNB, en augmentant la contribution du Canada au fonds mondial, en améliorant l'accès aux médicaments essentiels et en doublant le financement fédéral accordé à la stratégie canadienne sur le VIH-sida.

**M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, PCC):** Monsieur le Président, j'ai aussi le plaisir et l'honneur de me joindre à mes collègues de tous les partis pour présenter des pétitions au nom de l'Église Unie du Canada et de sa campagne des Perles d'espoir.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement canadien d'annuler le fardeau de la dette pesant sur les pays en développement qui mine leur capacité à réagir à la pandémie de VIH-sida, d'accroître son aide et son soutien à la lutte mondiale des Nations Unies contre le sida, la tuberculose et la malaria, de s'assurer que ces pays ont accès aux médicaments qui sauvent des vies et de doubler le financement accordé à la stratégie canadienne sur le VIH-sida.

*Affaires courantes*

## LE MARIAGE

**M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai deux pétitions cet après-midi que je souhaite présenter au nom de pétitionnaires de ma circonscription.

La première concerne la question du mariage. Les pétitionnaires considèrent que le mariage est le meilleur fondement des familles pour ce qui est d'élever les enfants. Ils estiment aussi que le mariage se fait entre un homme et une femme, et comme on conteste cela, la Chambre devrait maintenir une résolution adoptée en juin 1999 demandant qu'on continue de reconnaître le mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union.

Les pétitionnaires prient donc pour que le Parlement adopte une loi reconnaissant l'institution du mariage en droit fédéral comme étant l'union d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union.

## LA JUSTICE

**M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.):** Monsieur le Président, la deuxième pétition porte sur une question visant un de mes électeurs il y a de nombreuses années. Cet électeur, comme nous le savons tous, est Steven Truscott. Cet homme a été accusé, reconnu coupable et condamné à la pendaison par le cou jusqu'à ce que mort s'ensuive. Des circonstances inhabituelles entourant l'enquête policière et la condamnation ultérieure de M. Truscott demeurent sans réponse aujourd'hui.

Donc, les pétitionnaires exhortent le Parlement à demander à l'actuel ministre de la Justice d'effectuer un réexamen approfondi de cette affaire dans un délai raisonnable et de veiller à ce que justice soit faite dans le cas de M. Truscott.

## LE TARIF DES LIVRES DE BIBLIOTHÈQUE

**M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PCC):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions aujourd'hui. La première pétition a été signée par 1 476 électeurs de Saanich—Gulf Islands.

Les pétitionnaires demandent que le gouvernement canadien veille à ce que le ministère du Patrimoine canadien et la Société canadienne des postes renégocient le tarif des livres de bibliothèque, sans augmentation, et qu'on l'élargisse à tous les documents prêtés aux bibliothèques publiques.

Ma circonscription comprend de nombreuses îles du golfe et c'est la seule façon pour ces îles d'obtenir cette information. J'encourage donc le gouvernement à accueillir la demande des pétitionnaires. Je voudrais également souligner le travail remarquable que Jeanette Hughes a accompli pour cette cause.

## LE MARIAGE

**M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PCC):** Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée par 151 électeurs de Saanich—Gulf Islands. Les pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître l'institution du mariage dans le droit fédéral comme étant l'union permanente d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

**M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions cet après-midi. La première est signée par des centaines de résidents de ma circonscription, Burnaby—Douglas, et d'ailleurs en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires font observer que les couples de même sexe entretiennent des relations profondes fondées sur l'engagement, mais

qu'on leur refuse le droit de consacrer leurs liens par le mariage dans plusieurs provinces canadiennes.

Ils font valoir que la protection des véritables valeurs familiales exige que toutes les familles jouissent du même respect, et ils signalent que tous les Canadiens, y compris les couples de gais et lesbiennes, sont égaux en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés, et que le fait de refuser aux couples de même sexe le droit de se marier accentue l'intolérance et la discrimination.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'adopter une loi reconnaissant aux couples de même sexe le droit au mariage.

● (1530)

## LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD):** Monsieur le Président, j'ai une deuxième pétition, signée par des centaines de résidents de la région du Grand Toronto. Je voudrais signaler en particulier la contribution du Worker-to-Worker Canada-Cuba Labour Solidarity Committee à l'obtention de ces signatures.

Les pétitionnaires expriment leur inquiétude au sujet de la Loi Helms-Burton adoptée par les États-Unis, et ils dénoncent l'inaction du gouvernement canadien à l'égard des entreprises canadiennes qui ont cédé aux pressions des États-Unis en annulant des contrats passés avec Cuba.

Ils soulèvent de graves questions au sujet des répercussions sur la souveraineté canadienne et demandent au Parlement de défendre à la fois Cuba et le Canada en veillant à ce que toute entreprise établie au Canada qui se conforme à la Loi Helms-Burton en annulant des contrats avec Cuba soit poursuivie en justice.

## LE MARIAGE

**Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je désire présenter plusieurs pétitions au nom de centaines de Canadiens qui demandent au Parlement de prendre les mesures nécessaires pour préserver à perpétuité la définition actuelle du mariage selon le droit et pour empêcher tout tribunal d'invalider ou de modifier cette définition.

## LA LOI DE CARLEY

**M. Randy White (Langley—Abbotsford, PCC):** Monsieur le Président, j'ai des milliers de signatures en faveur de la loi de Carley à soumettre à la Chambre.

Les pétitionnaires demandent que, attendu que la loi actuelle réprimant les délits de fuite ne prévoit pas de peine suffisante pour les contrevenants qui fuient les lieux d'un accident, attendu qu'un accusé qui, étant au volant de son véhicule, a omis de s'arrêter sur les lieux d'un accident devrait être condamné à une peine minimale de sept ans d'emprisonnement s'il est coupable d'un accident entraînant la mort et d'une peine minimale de quatre ans si l'accident a causé des lésions corporelles, et attendu que les procureurs ne devraient pas pouvoir offrir aux inculpés la possibilité de plaider coupables à une infraction passible d'une peine moindre, le gouvernement vote en faveur du projet de loi C-453, Loi modifiant le Code criminel (défaut d'arrêter lors d'un accident). Les pétitionnaires appuient la loi de Carley.

## LE MARIAGE

**M. Garry Breitzkreuz (Yorkton—Melville, PCC):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter des pétitions portant sur le droit du Parlement de déterminer et de préserver la définition du mariage. Les pétitionnaires, au nombre de plusieurs centaines, viennent de la Saskatchewan et beaucoup d'entre eux sont de ma circonscription.

Ils prennent note que, en 1999, le Parlement s'est prononcé en faveur de la définition traditionnelle du mariage et qu'une récente décision des tribunaux a redéfini cette dernière contrairement à la volonté du Parlement. Le gouvernement veut maintenant que le Parlement adopte une nouvelle loi mais seulement après qu'elle ait été approuvée par la Cour suprême. C'est un dangereux précédent pour la démocratie au Canada. Ce sont les élus du Parlement qui devraient trancher la question du mariage et non des juges qui sont nommés.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement qu'il relance immédiatement le débat sur la définition du mariage et qu'il réaffirme, comme il l'a fait en 1999, son engagement à prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver la définition du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union.

**M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC):** Monsieur le Président, je présente une pétition signée par quelque 500 personnes de ma circonscription, Saskatoon—Wanuskewin. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'appuyer la définition traditionnelle du mariage comme étant l'union de deux personnes de sexe opposé.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de faire tout ce qu'il peut pour appuyer et maintenir cette définition dans les jours à venir.

## L'ÉTIQUETAGE DES BOISSONS ALCOOLISÉES

**Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD):** Monsieur le Président, j'ai sous les yeux les noms de centaines de Canadiens qui sont en faveur de l'apposition de mises en garde sur les boissons alcoolisées.

Ils demandent au gouvernement de faire ce que le Parlement lui a demandé de faire il y a presque trois ans, à savoir apposer des étiquettes sur les contenants de boissons alcoolisées indiquant que la consommation d'alcool pendant la grossesse peut causer des malformations congénitales.

Ces Canadiens connaissent les dangers de la consommation d'alcool pendant la grossesse. Ils connaissent les graves conséquences du syndrome d'alcoolisme foetal. Ils veulent que le gouvernement respecte son engagement et agisse dès maintenant.

\* \* \*

## QUESTIONS AU FEUILLETON

**L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.):** Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

**Le Président:** D'accord?

**Des voix:** D'accord.

## Initiatives ministérielles

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

● (1535)

[Traduction]

## LE CODE CRIMINEL

**L'hon. Anne McLellan (au nom du ministre de la Justice et procureur général du Canada)** propose: Que le projet de loi C-12, Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants et d'autres personnes vulnérables) et la Loi sur la preuve au Canada, soit lu pour la troisième fois et adopté.

**L'hon. Sue Barnes (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureuse d'intervenir aujourd'hui à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-12, Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants et d'autres personnes vulnérables) et la Loi sur la preuve au Canada.

Aujourd'hui est une journée importante pour diverses raisons. C'est d'abord une journée importante pour les enfants au Canada. En appuyant le projet de loi C-12, nous faisons un autre pas dans la voie de la réalisation d'un objectif que tous les députés ont à coeur, je crois, c'est-à-dire assurer à nos enfants une meilleure protection contre toutes les formes de violence, de négligence et d'exploitation sexuelle.

Aujourd'hui est aussi une journée importante pour une autre raison. En effet, j'espère que tous les députés diront aux Canadiens, aujourd'hui, d'une voix unique à la fois forte et claire, que nos enfants sont la priorité. Nous pouvons contribuer à rehausser cette priorité et donner corps à notre voix commune. C'est aujourd'hui que nous joignons le geste à la parole. C'est ce que les Canadiens veulent et c'est ce que les enfants méritent.

Le projet de loi C-12 propose des réformes dans cinq secteurs clés. Premièrement, il resserre les dispositions concernant la pornographie juvénile. Deuxièmement, il protège les jeunes contre l'exploitation sexuelle. Troisièmement, il augmente les peines maximales s'appliquant à des infractions particulières commises contre des enfants. Quatrièmement, il facilite le témoignage des enfants victimes, des témoins et d'autres personnes vulnérables. Cinquièmement, il modernise le droit pénal au moyen de la création d'une infraction de voyeurisme.

Malheureusement, la pornographie juvénile est un problème bien connu des députés et de l'ensemble des Canadiens. Au Canada, les lois criminelles contre la pornographie juvénile figurent déjà parmi les plus sévères qui soient. Néanmoins, le projet de loi C-12 propose de renforcer encore davantage ces lois, en réponse directe aux préoccupations suscitées par l'affaire de pornographie juvénile mettant en cause John Robin Sharpe.

### *Initiatives ministérielles*

Comment le projet de loi C-12 répond-il à ces préoccupations? Les députés se rappellent sans doute que M. Sharpe a été trouvé coupable de possession de photographies pornographiques mettant en cause des enfants. Cependant, M. Sharpe a été acquitté de l'accusation de possession de matériel pornographique écrit destiné à la diffusion ou à la vente. En dépit du fait que le tribunal a estimé que ces écrits consistaient principalement en descriptions d'actes sexuels où des hommes abusaient et torturaient de jeunes garçons et que ce matériel était moralement répugnant, M. Sharpe a été acquitté des accusations qui pesaient contre lui à cet égard du fait que ces descriptions ne correspondaient pas à la définition actuelle de pornographie juvénile écrite parce qu'elles ne préconisaient pas et ne conseillaient pas la pratique d'activités sexuelles illégales avec des enfants.

Pourquoi avons-nous besoin de cette mesure législative? J'aimerais que les députés réfléchissent sur ce qui suit. Le projet de loi C-12 répond directement aux préoccupations suscitées par l'affaire Sharpe et propose d'élargir la définition actuelle de pornographie juvénile écrite. Il propose en outre d'interdire tous les écrits comparables à ceux de M. Sharpe, dont la caractéristique dominante est la description d'activités sexuelles illicites avec des enfants.

Le gouvernement, au moyen du projet de loi C-12, reconnaît clairement que ce genre d'écrits présente un risque de dommage très tangible pour nos enfants et pour notre société. Nous ne devons pas permettre que nos enfants soient dépeints comme des objets d'exploitation sexuelle. J'exhorte les députés à se joindre à moi pour condamner ce genre de matériel.

L'acquiescement de M. Sharpe des accusations relatives aux écrits de pédopornographie repose également sur le moyen de défense fondé sur le mérite artistique. À l'heure actuelle, pour savoir si un tel moyen peut être invoqué, il suffit de répondre à une seule question, en l'occurrence la suivante: D'un point de vue objectif, l'écrit visé a-t-il une valeur artistique? Par exemple, est-ce que l'histoire écrite respecte certains principes littéraires et critères de style? Le cas échéant, c'est la fin de l'enquête et l'accusé peut invoquer le moyen de défense fondé sur la valeur artistique.

Les Canadiens ont clairement dit non à ce test fondé sur une seule question. Encore une fois, le gouvernement a prêté l'oreille et le projet de loi C-12 propose un test différent issu de la sagesse de la Cour suprême du Canada. Le projet de loi C-12 propose un seul moyen de défense: celui fondé sur le bien public et qui comporte une interrogation en deux étapes.

• (1540)

Le matériel ou l'acte sert-il le bien public? Si la réponse est non, le moyen de défense ne s'applique pas. Dans l'affirmative, il faut poser une autre question. Le matériel ou l'acte va-t-il au-delà de ce qui sert le bien public? Autrement dit, si le matériel ou l'acte risque de causer un tort à la société qui dépasse les avantages possibles pour la société, on ne peut invoquer le bien public comme moyen de défense, même si le matériel ou l'acte possède une valeur artistique, éducative, scientifique, médicale ou autre.

Je reconnais que même si le bien public est un moyen de défense connu des tribunaux, il peut être difficile à comprendre pour certaines personnes et peut-être même certains députés. Encore une fois, le gouvernement a écouté et donné suite à ces préoccupations.

Le Comité permanent de la justice et des droits de la personne a modifié le projet de loi C-12 pour y inclure la clarification demandée par le gouvernement par rapport au l'oyen de défense fondé sur le bien public, y compris son interprétation juridique. Le projet de loi C-12 modifié dit maintenant que les actes ou le matériel servant le

bien public incluent ceux qui sont nécessaires ou profitables à l'administration de la justice, à la science, à la médecine, à l'éducation ou à l'art.

Cette nouvelle définition plus globale est calquée sur le langage utilisé par la Cour suprême du Canada dans la cause Sharpe; ainsi, à l'avenir, nous pourrions davantage nous fier sur ce jugement du tribunal pour interpréter et appliquer le moyen de défense fondé sur le bien public.

Le 28 octobre 2003, la Chambre a adopté à l'unanimité une motion demandant au gouvernement d'éliminer tous les moyens de défense relatifs à «la possession de pornographie juvénile qui ouvre la porte à l'exploitation des enfants». C'est ce que fait notamment le projet de loi C-12.

Au cours de cet important débat, je pense que tout le monde reconnaît que la loi doit protéger certaines personnes dont le rôle est d'attraper les pédopornographes. Par exemple, la police et les procureurs de la Couronne qui sont en possession de pornographie juvénile ou qui en fournissent à d'autres agents d'application de la loi aux fins d'enquête ou de poursuite de cas de pornographie juvénile devraient disposer de moyens de défense pour ce type de possession ou de diffusion. Il a également été admis que la possession de pornographie juvénile par des psychiatres à des fins éducatives ou thérapeutiques devrait être protégée.

C'est exactement ce que fait le projet de loi C-12 en reconnaissant que de tels actes servent le bien public et que le bénéfice qu'ils procurent à la société canadienne l'emporte sur tout risque de préjudice. Ces actes ne représentent pas une exploitation des enfants.

L'Association canadienne de la police professionnelle, porte-parole de 54 000 policiers en service dans tout le Canada, a dit au Comité de la justice qu'elle se félicitait des changements introduits par le projet de loi C-12 en matière de pornographie juvénile. Elle a également dit que, dans la pratique, le moyen de défense fondé sur le bien public proposé par le projet de loi C-12 ne nuira pas aux enquêtes policières sur le pornographie juvénile, du fait que, dans la plupart des cas, il n'y a aucun désaccord sur les images elles-mêmes. Il est évident que les représentations d'actes d'agression sexuelle de jeunes enfants par des adultes constituent indéniablement de la pornographie juvénile.

Il est également important de noter que bien qu'il revienne à la police de déterminer si les documents sont effectivement de la pornographie infantile au sens du Code criminel, il ne revient pas à la police de déterminer si un accusé peut se prévaloir d'un moyen de défense. C'est là une question qui fait l'objet d'une décision au tribunal, par ceux qui sont présents ce jour-là. Je le répète, la défense invoquant le bien public ne nuit pas au travail d'enquête de la police sur des cas de pornographie infantile.

Je demande instamment à tous les députés de donner effet à ces changements importants et d'appuyer, à l'instar de la police, les réformes proposées en matière de pornographie infantile.

Le gouvernement reconnaît également que nous devons redoubler d'efforts pour mieux protéger les jeunes contre l'exploitation sexuelle à laquelle se livrent ceux qui s'en prendraient de toute autre façon à leur vulnérabilité.

Les lois criminelles du Canada interdisent déjà toute activité sexuelle avec une personne qui n'a pas encore l'âge de consentement, y compris les attouchements sexuels tels que le baiser, jusqu'aux rapports sexuels. L'âge de consentement est de 18 ans lorsque la relation est basée sur la confiance, l'autorité ou la dépendance.

*Initiatives ministérielles*

En dehors de ces circonstances, l'âge du consentement est de 14 ans, mais—et il faut que cela soit bien clair—toute activité sexuelle sans consentement, indépendamment de l'âge, est une agression sexuelle.

● (1545)

Je crois savoir que, de l'avis de certains, la meilleure façon de protéger les jeunes contre l'exploitation sexuelle, c'est de hausser l'âge du consentement à 16 ou à 18 ans. Le gouvernement estime toutefois que le véritable problème, c'est de mettre les jeunes à l'abri de l'exploitation des autres, ce qui n'a rien à voir avec le fait qu'il consente à cette exploitation. Il y a là une différence.

Une des raisons qui est souvent invoquée pour hausser l'âge du consentement, c'est que les jeunes, notamment ceux de 14 ou 15 ans, n'ont pas la maturité voulue pour pleinement comprendre les conséquences qu'il y a à consentir à des activités sexuelles. De l'avis de certains, les jeunes manquent trop de maturité pour pouvoir consentir à quelque activité sexuelle que ce soit, même avec des personnes de leur âge. D'autres croient que les jeunes manquent trop de maturité pour consentir à participer à des activités sexuelles avec quelqu'un de quatre ou cinq ans leur aîné, ou même davantage.

Il faut voir comment les dispositions législatives pénales existantes traitent et reconnaissent la maturité ainsi que la capacité que les jeunes sont en train d'acquérir. Il faut récapituler. L'âge de la responsabilité criminelle, c'est 12 ans. L'âge auquel un jeune peut se voir infliger une peine d'adulte pour avoir commis une infraction grave avec violence, c'est 14 ans. L'âge du consentement à des activités sexuelles, c'est 14 ans. L'âge du consentement à des activités sexuelles entraînant l'exploitation du jeune, c'est 18 ans.

Il est vrai que la société a recours à des mesures non pénales pour régir d'autres aspects de la conduite des jeunes, mais il serait complètement déplacé de comparer par exemple un règlement sur l'âge minimum exigé pour conduire et la criminalisation, chez les jeunes, d'une activité sexuelle consensuelle qui ne comporte aucune exploitation. Le gouvernement refuse toute criminalisation d'une activité sexuelle normale et consensuelle chez les adolescents.

La question ne fait l'objet d'aucun consensus dans l'opinion publique, chez les ministres de la Justice aux niveaux fédéral, provincial et territorial, ni même chez les témoins qui ont comparu au Comité de la justice pendant l'étude du projet de loi C-12. Par contre, il y a consensus sur la nécessité de mieux protéger les jeunes contre l'exploitation sexuelle. Voilà ce que le projet de loi C-12 propose, entre autres choses. Il propose une meilleure protection non seulement pour les jeunes de 14 et 15 ans, mais aussi pour les jeunes de 16 et 17 ans, et il protège ces jeunes contre l'exploitation sexuelle par des personnes nettement plus âgées ainsi que par des pairs. C'est une question de relation et non seulement d'âge.

Des témoins qui ont comparu devant le Comité de la justice ont exprimé certaines préoccupations: le projet de loi C-12, dans sa forme initiale, ne tenait pas compte de façon satisfaisante d'un type particulier de relation sexuelle avec exploitation, par exemple entre un jeune de 14 ou 15 ans et un adulte de 40 ou 50 ans.

Le Comité de la justice a amendé le projet de loi, acceptant la proposition du gouvernement qui décrit plus clairement l'intention du législateur à cet égard. Le projet de loi dit maintenant que le tribunal peut déduire qu'il y a exploitation sexuelle à partir de la nature et des circonstances de la relation. Un quatrième élément a été ajouté à la liste des facteurs à prendre en considération, soit l'âge de l'adolescent. Ainsi, il est plus clair que le tribunal doit tenir compte de ce facteur ainsi que de la différence d'âge entre la personne la plus jeune et la plus âgée.

Certains se sont demandé si les dispositions actuelles sur la détermination de la peine visant les infractions commises contre des enfants reflètent de façon satisfaisante la gravité de ces infractions.

Là encore, le projet de loi C-12 dissipe ces préoccupations. En effet, il dit que le fait qu'un enfant soit en cause est un facteur aggravant dans la détermination de la peine. Il propose encore d'augmenter le maximum des peines pour infraction sexuelle sur la personne d'un enfant. La peine maximum pour déclaration sommaire de culpabilité pour attouchement, invitation à des attouchements et exploitation sexuelle sera triplée, passant de six à 18 mois. L'Association canadienne du Barreau, entre autres, s'est félicitée de ces réformes.

● (1550)

Le projet de loi C-12 doublerait également la peine maximale prévue pour l'exploitation sexuelle d'enfants, laquelle passerait de cinq à dix ans dans le cas des mises en accusation. La peine maximale pour l'omission de fournir les choses nécessaires à l'existence des enfants ou pour l'abandon d'enfants passerait de six à dix-huit mois dans le cas des déclarations de culpabilité par procédure sommaire et de deux à cinq ans dans le cas des mises en accusation pour les deux infractions.

Le projet de loi C-12 propose également une réforme importante dans le but de faciliter le témoignage d'enfants victimes ou témoins et d'autres témoins vulnérables. Si cette partie du projet de loi a moins attiré l'attention que d'autres, elle n'en a pas moins été très bien reçue. Je sais que dans ma circonscription, c'est de cette partie du projet de loi qu'on me parle le plus parce que nous avons des intervenants qui sont en mesure de constater la nécessité d'offrir une meilleure protection à ceux qui ont déjà été victimes et qui ne méritent pas de devenir victimes une deuxième fois devant les tribunaux.

La plupart des témoins considèrent les tribunaux comme un territoire hostile et peu familier. Pour un enfant, le fait de devoir témoigner devant un tribunal peut constituer une expérience traumatisante. Le système de justice pénale a subi bon nombre de réformes depuis la fin des années 1980 afin qu'il réponde mieux aux besoins de ces victimes et de ces témoins.

Les premières réformes prévoyaient l'utilisation de moyens destinés à faciliter les témoignages, comme un écran, la présence d'une personne de confiance, la télévision en circuit fermé, l'exclusion du public de la salle d'audience, les interdictions de publication, le recours à des déclarations enregistrées sur bande magnétoscopique et la nomination d'un avocat qui serait chargé d'effectuer le contre-interrogatoire d'une jeune victime ou d'un jeune témoin, au nom d'un accusé assurant sa propre défense.

Le projet de loi C-12 propose des réformes qui visent à uniformiser et à clarifier les conditions à remplir pour l'utilisation de moyens destinés à faciliter les témoignages dans trois catégories de cas bien distinctes: premièrement, les cas impliquant des victimes ou des témoins âgés de moins de 18 ans ou handicapés, deuxièmement, les cas impliquant les victimes de harcèlement criminel et troisièmement, les cas impliquant d'autres victimes et témoins adultes vulnérables.

*Initiatives ministérielles*

Le projet de loi C-12 prévoit que, sur demande, des moyens facilitant le témoignage seront mis à la disposition de tous les témoins de moins de 18 ans ou de tous les témoins handicapés, à moins que cela puisse nuire à la bonne administration de la justice. Dans les cas de harcèlement criminel, lorsque l'accusé se défend lui-même, le projet de loi C-12 permettrait à la Couronne de demander la nomination d'un avocat qui serait chargé de contre-interroger la victime. Le tribunal devrait l'ordonner, à moins que le juge n'estime que cela pourrait nuire à la bonne administration de la justice.

L'amendement proposé reconnaît qu'une victime de harcèlement criminel ou de harcèlement avec menaces ne devrait pas avoir à subir une nouvelle forme de harcèlement de la part d'un accusé qui se défend lui-même.

Dans les cas impliquant toute autre victime ou tout autre témoin adulte, la Couronne peut demander l'utilisation de tout moyen visant à faciliter le témoignage ou la nomination d'un avocat chargé d'effectuer le contre-interrogatoire du témoin pour l'accusé non représenté par un avocat. Dans un tel cas, la cour ordonnerait l'utilisation du moyen visant à faciliter le témoignage à condition que, compte tenu des circonstances, y compris la nature de l'infraction et toute relation entre la victime et l'accusé, la victime ne soit pas en mesure de fournir un récit complet et franc sans ledit moyen.

Le projet de loi C-12 propose également de moderniser les dispositions relatives aux ordonnances de non-publication qui peuvent être imposées pour protéger l'identité de la victime ou du témoin ou pour assurer un procès équitable. Le projet de loi C-12 serait modifié pour interdire la publication, la diffusion ou la dissémination de renseignements sous quelque forme que ce soit, y compris sur Internet.

De plus, le projet de loi C-12 propose des modifications à la Loi sur la preuve au Canada qui élimineraient l'exigence actuelle voulant que soit menée une enquête sur la capacité d'un enfant âgé de moins de 14 ans de comprendre la notion de serment ou d'affirmation et de témoignage. Dans la pratique, cette enquête menée de façon incohérente et souvent rigoureuse peut aggraver le traumatisme des jeunes témoins pour des raisons qui ne sont pas pertinentes à la capacité d'un enfant de produire un témoignage fiable.

J'en aurais encore plus à dire, mais je me rends compte que je manquerai de temps. Je comprends qu'il est facile d'enrober de politique tout projet de loi présenté à la Chambre, et je veux simplement demander aux députés de prendre en considération l'avantage réel des outils qui sont prévus dans le projet de loi et dont nous avons besoin dans les tribunaux dès maintenant et non pas dans plusieurs années. Ce projet de loi est d'une très grande importance.

• (1555)

**M. Rick Casson (Lethbridge, PCC):** Monsieur le Président, il est bon de parler de cette question aujourd'hui. Nous l'avons fait à de nombreuses reprises dans le passé. Je veux certes ajouter nos observations et celles de mes électeurs à ce débat.

Je dois exprimer mon désaccord face à certaines des observations venant d'en face que nous venons d'entendre. Je ne pense pas que ce soit une grande journée pour la protection des enfants au Canada. Tant que nous n'aurons pas une loi au Canada qui envoie le message clair que tous ceux qui s'en prennent à nos enfants devront subir toute la rigueur de la loi, nous n'avons pas accompli notre travail ici. Je ne pense pas que le projet de loi fasse cela et je vais vous donner un certain nombre de raisons à cet égard.

Notre vis-à-vis a parlé d'une motion qui a été présentée à la Chambre par notre collègue de Wild Rose. Je veux le mentionner

dans mes observations d'aujourd'hui car, comme nous le savons tous, il a fait de la question de l'exploitation des enfants l'une de ses principales priorités dans sa vie politique et personnelle. Je souscris à ses initiatives. La motion qu'il a présentée à la Chambre le 28 octobre disait ceci:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait protéger nos enfants d'une plus grande exploitation sexuelle en supprimant immédiatement des lois sur la pornographie juvénile toute disposition portant sur les moyens de défense relatifs à la possession de pornographie juvénile qui ouvre la porte à l'exploitation des enfants.

La motion a été appuyée à l'époque, mais il y a encore dans cette mesure législative des moyens de défense relatifs à la possession de pornographie juvénile. C'est l'une des lacunes que nous constatons.

Le Parti conservateur du Canada s'oppose à quatre principaux aspects du projet de loi. Premièrement, ce texte n'élimine pas tous les moyens de défense relatifs à la possession criminelle de pornographie juvénile. Deuxièmement, il ne porte pas de 14 à 16 ans l'âge du consentement à des relations sexuelles entre un adulte et un enfant. D'ailleurs, certains proposent même que cet âge soit porté à 18 ans. C'est le plus bas dans le monde occidental et je ne crois pas que les Canadiens soient fiers de cela. Troisièmement, le projet de loi ne prévoit pas des peines obligatoires pour les agressions sexuelles contre les enfants comme on l'a fait au Royaume-Uni.

Il y a beaucoup de débats dans cette enceinte au sujet de l'augmentation des peines maximales. Cependant, l'augmentation de peines maximales qui ne sont jamais imposées n'a aucun effet dissuasif sur les gens qui s'en prennent à nos enfants. Nous devrions augmenter les peines minimales et nous assurer que tous ceux qui sont reconnus coupables d'avoir exploité nos enfants sont traités de façon très sévère.

L'autre problème concerne la preuve. Je travaille actuellement sur un projet de loi d'initiative parlementaire qui modifierait la façon dont la preuve est présentée dans ces causes. J'ai fait de la recherche sur cette question. C'est une question très complexe. Cela ne concerne pas seulement le Code criminel; d'autres secteurs sont touchés.

C'est une question qui doit être examinée. Les gens qui luttent contre la pornographie juvénile dans notre pays sont submergés de documents qu'ils doivent cataloguer et présenter devant les tribunaux. L'accusé a certes le droit de savoir quelles preuves la poursuite a recueillies et projette de présenter. Nous devons être raisonnables quant au type de catalogage et de preuves qui doivent être présentés dans ces causes. C'est une question sur laquelle nous devons vraiment nous pencher.

L'un des problèmes réels, c'est que l'un des pédophiles les plus notoires au Canada aime ce projet de loi. Le gouvernement devrait donc prendre conscience qu'il s'est engagé sur la mauvaise voie en présentant cette mesure. Cette personne pense que certaines dispositions du projet de loi relatives aux témoignages seraient favorables aux pédophiles. Ceux-ci pourraient obliger des jeunes à témoigner et ils en jouiraient.

Quand une personne qui tire jouissance de ce genre de matériel voit d'un bon oeil le projet de loi parce qu'il favorisera le plaisir qu'elle tire de ce matériel, et quand cette personne déclare publiquement sur son site Web qu'elle pense que c'est une bonne mesure, nous devons nous interroger sérieusement sur ce que nous sommes en train de faire. Nous devons nous assurer de supprimer tout ce que les pédophiles pensent être à leur avantage quand ils se présenteront devant les tribunaux dans ces causes.

*Initiatives ministérielles*

●(1600)

La défense fondée sur la valeur artistique suscite une controverse. Si on la remplaçait par la défense fondée sur le bien public, cela laisserait une énorme échappatoire dans la loi. Je crois que certains des pédophiles de notre pays y verront un outil avantageux qu'ils pourront utiliser dans leur défense.

Nous devons éliminer toute défense pour les personnes reconnues coupables de possession de pornographie juvénile. Où peut bien se situer le bien public dans les images d'enfants dont on abuse? Je ne vois pas ce que le gouvernement avait à l'esprit lorsqu'il a intégré une disposition sur le bien public dans le projet de loi. Des images montrant des enfants dont on abuse de quelque façon que ce soit ne devraient pas être admises comme étant de l'art ou pour toute autre raison, comme la recherche. Chaque fois que quelqu'un regarde ces images, l'enfant revit tout le processus d'abus encore une fois.

C'est là une échappatoire dans le projet de loi C-12 et il faut la retirer du texte. Il faut la corriger afin que ce projet ne devienne loi. Il n'y a pas de raison d'aller de l'avant avec cela, puis de revenir dans quelques années et de la corriger à ce moment-là. Nous en sommes profondément convaincus. Il nous faut nous assurer que ce aspect du texte soit modifié avant qu'il ne devienne loi.

Un sondage a été réalisé il y a environ un an et 80 p. 100 des Canadiens se sont dits favorables au relèvement de l'âge du consentement à une activité sexuelle. Étant donné que 80 p. 100 des Canadiens sont de notre avis, on aurait pensé que le gouvernement en aurait tenu compte, mais il ne l'a pas fait.

Un personne ayant seulement 14 ans peut être exploitée sexuellement par un adulte, légalement. On parle beaucoup de savoir si l'activité sexuelle est consensuelle, mais nous parlons de relations sexuelles entre un enfant et un adulte. Si on pouvait porter l'âge du consentement à au moins 16 ans, cela protégerait des milliers d'autres enfants contre des gens qui choisissent d'en faire leurs victimes. Il faut régler cette question. Lorsque tant de Canadiens y sont favorables, tout gouvernement devrait être à l'écoute.

Des gens ont dit qu'on ne peut empêcher les activités sexuelles entre adolescents, mais là n'est pas la question; ce n'est pas de cela que nous parlons. Nous parlons de relations sexuelles entre un enfant et un adulte. C'est sur cela que nous devons mettre l'accent. Si ces conditions, que j'appelle des échappatoires, si on laisse passer ces échappatoires pour une raison que j'ignore et si elles se retrouvent dans la loi, c'est la même question que le fait de laisser la valeur artistique ou le bien public dans le projet de loi. Il n'y a aucune raison de le faire.

Nous parlons d'enfants. Nous parlons des personnes les plus vulnérables de notre société. Si nous, les législateurs, ne pouvons concevoir des lois qui les protègent totalement parce qu'ils sont incapables de se protéger eux-mêmes, alors nous n'avons pas accompli notre travail. Nous devons avoir les lois les plus fermes possibles.

Pourquoi, en tant que nation, devrions-nous nous laisser distancer par le reste du monde occidental à ce sujet? Cela n'a simplement aucun sens. Cela nous incite à réfléchir et à nous demander à quoi pouvait bien penser le ministre lorsqu'il a élaboré le projet de loi, et pourquoi le gouvernement cherche à faire adopter ce texte sous sa forme actuelle. Pourquoi les Canadiens ne pourraient-ils pas être des chefs de file plutôt que des suiveurs? Pourquoi ne pouvons-nous pas mettre en place les lois les plus fermes possibles pour protéger les enfants?

Le Canada est reconnu comme un refuge pour les pédophiles. L'accessibilité d'Internet, la grande quantité d'informations et la rapidité avec laquelle ce type de personnes peut les diffuser exigent que nous prenions des mesures pour arrêter ce fléau. Chaque fois qu'un marché est créé ou qu'il y a un besoin pour quelque chose du genre, un autre enfant est victime d'abus. Nous devons mettre un terme à la pédophilie afin de faire chuter, puis cesser, la demande dans ce domaine.

La députée qui a pris la parole auparavant a fait de nombreuses observations et a insisté sur le fait que les peines maximales seront dorénavant plus lourdes. Cela ne suffit pas. Les peines minimales doivent être plus lourdes afin que le message soit clair et incontournable. Ceux qui s'attaquent à nos enfants ou qui blessent un enfant au Canada en paieront le prix. Ils le paieront immédiatement et un moyen de dissuasion sera mis en place pour les empêcher de recommencer. Si la peine maximale n'est jamais imposée par les tribunaux, alors pourquoi en prévoir une?

●(1605)

Il y a la question de l'appui à fournir aux services de police nationaux. Plusieurs d'entre nous ont déjà rencontré des représentants des services de police du pays et les ont entendu faire état d'histoires qui font dresser les cheveux sur la tête et qui restent en mémoire. On ne peut comprendre comment quelqu'un peut faire à des enfants certaines de ces choses, et pourtant elles ont lieu.

Nous devons fournir à la police les ressources dont elle a besoin pour protéger les enfants du Canada. Pour bien des raisons, je ne suis pas d'accord pour dire qu'aujourd'hui marque un grand jour pour les enfants. L'une de ces raisons, c'est que les services de police sont tellement débordés et sous-équipés dans ce domaine.

À chaque fois que l'on crée une nouvelle force d'intervention, on en fait grand cas dans les médias, mais les services de police ne reçoivent pas plus d'effectifs. Il y a simplement une nouvelle force d'intervention que doivent se partager les services de police existants. Nous devons augmenter le nombre d'agents de police sur le terrain et accroître leur capacité à entamer des poursuites contre ces gens et à les empêcher de faire le commerce de ces informations ignobles.

Il y avait des policiers sur la Colline du Parlement, il y a un an ou deux. J'ai écouté ce qu'ils avaient à dire. Tandis qu'ils nous parlaient, ils se sont connectés à un ordinateur et se sont mis en ligne. Je ne connais pas trop le fonctionnement des sites de messagerie en temps réel, mais, avant la fin de la réunion, ils avaient monté une situation qui laissait entendre qu'un mineur se faisait manipuler par un adulte, et que les personnes intéressées pouvaient se joindre à eux. Avant la fin de la réunion, la police avait reçu deux ou trois demandes d'accès de la part de gens que cela intéressait et qui provenaient de Dieu-sait-où. Cela montre à quel point Internet peut être rapide et efficace pour les personnes qui font la promotion de ce genre d'activités. Cela nous a donné tout une leçon et a fait comprendre à un grand nombre d'entre nous à quel point ce genre de choses pouvaient se produire facilement.

Le service de police de Toronto a indiqué qu'il possédait 2 300 noms de pédophiles présumés au Canada et que l'on ne s'était occupé que de 5 p. 100 de ces cas. En soit, ce nombre est accablant: nous connaissons concrètement le nom de certaines personnes, mais nous n'avons pas assez de ressources entamer des poursuites et suffisamment d'effectifs pour enquêter sur ce qui a eu lieu et mettre fin à ces activités. Il existe un grand nombre de cas. Les enjeux sont énormes.

*Initiatives ministérielles*

Je veux revenir à l'affaire John Robin Sharpe. Je crois fermement que, lorsque des gens comme M. Sharpe disent qu'ils appuient le projet de loi et estiment y trouver des aspects intéressants qui convaincraient la société d'être plus tolérante envers les pédophiles, nous sommes vraiment sur la mauvaise voie. Nous devons veiller à ce que tout projet de loi qui est présenté ne soit pas à l'avantage des pédophiles et ne leur permette pas de se livrer à leurs activités et de s'en prendre à nos enfants.

Je voudrais souligner quelques autres aspects à cet égard. Des Canadiens se sont prononcés sur la question. Des milliers de Canadiens ont adressé des pétitions au Parlement pour qu'il supprime tous les moyens de défense invoqués au sujet de la pornographie juvénile et qu'il accroisse les ressources dont disposent les corps policiers pour lutter contre ce problème. Nous devons écouter ces Canadiens. Ils déploient beaucoup d'efforts. Ils sont très engagés et savent très bien ce qui se passe. Ils connaissent le nombre d'enfants qui ont été victimes de prédateurs sexuels. Ils sont énormément préoccupés.

Lorsqu'un si grand nombre de Canadiens se prononcent sur une question, le gouvernement devrait les écouter. Il devrait examiner leurs propositions et tenter de les mettre en oeuvre. Cela n'a pas été fait dans le projet de loi. Les lacunes y sont nombreuses et il faut les corriger.

• (1610)

Avant de terminer, je voudrais présenter un amendement. Je propose:

Que la motion soit modifiée par substitution, aux mots suivant le mot «Que», de ce qui suit:

«le projet de loi C-12, Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants et d'autres personnes vulnérables) et la Loi sur la preuve au Canada, ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé de nouveau au Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile afin de reconsidérer tous les articles et d'éliminer les échappatoires détectées par Robin Sharpe, adepte de pornographie juvénile le plus connu du pays.».

**Le président suppléant (M. Bélair):** L'amendement est recevable.

Nous reprenons le débat avec le député de Charlesbourg—Jacques-Cartier.

[Français]

**M. Richard Marceau (Charlesbourg—Jacques-Cartier, BQ):** Monsieur le Président, le projet de loi dont la Chambre est saisie est d'une assez grande importance. C'est la raison pour laquelle le travail effectué par le Bloc québécois a été particulièrement rigoureux. Nous avons l'habitude, bien entendu, et c'est assez connu en cette Chambre de même qu'à l'extérieur de ces murs, d'effectuer un travail parlementaire assidu, rigoureux et très sérieux. Cela a été d'autant plus vrai dans le cas du projet de loi C-12.

C'est un projet de loi qui aurait pu être encore mieux, à mon avis. Il aurait pu être amélioré, mais le gouvernement a malheureusement refusé plusieurs des amendements proposés par le Bloc québécois. Nous avions proposé sept amendements en comité et un seul a été accepté. C'est malheureux, parce que cela aurait fait de ce projet de loi une législation encore plus adéquate pour les cas auxquels nous voulons faire face avec le projet de loi C-12. Cela étant dit, il n'en demeure pas moins que le Bloc québécois appuiera le projet de loi C-12.

Rappelons que le projet de loi C-12 modifie le Code criminel pour ajouter une nouvelle catégorie à l'infraction destinée à prévenir l'exploitation sexuelle des adolescents, ainsi que d'autres mesures visant à accroître la protection des enfants contre une telle

exploitation; à augmenter la peine maximale pour les infractions d'ordre sexuel perpétrées à l'égard des enfants et les infractions visant l'omission de fournir les choses nécessaires à l'existence des enfants ou l'abandon de ceux-ci; à faire du mauvais traitement d'un enfant une circonstance aggravante pour la détermination de la peine; à modifier et clarifier les conditions à remplir pour l'utilisation de moyens destinés à faciliter les témoignages, le huis clos, les ordonnances de non publication, l'interdiction du contre-interrogatoire de certains témoins par l'accusé et l'utilisation d'enregistrements vidéo; à créer une infraction de voyeurisme et une autre pour la distribution de matériel voyeuriste; et à modifier les dispositions sur la pornographie juvénile relatives aux catégories décrites qui constituent de la pornographie juvénile et les moyens de défense recevables.

Comme vous le savez, le texte modifie également la Loi sur la preuve au Canada pour supprimer l'enquête sur la capacité de témoigner d'un enfant âgé de moins de 14 ans.

Le projet de loi touche à la question du consentement aux relations sexuelles, et c'est ce avec quoi je commencerai.

Actuellement au Canada, les règles relatives au consentement aux relations sexuelles contenues dans le Code criminel peuvent se résumer en quatre points. Premièrement, le consentement d'une personne de moins de 14 ans n'est pas une défense à une accusation de nature sexuelle. C'est donc dire qu'une personne de 14 ans et plus est en mesure de consentir.

Deuxièmement, cette règle souffre d'une exception. Le consentement du plaignant peut être une défense si ce dernier est âgé de 12 à moins de 14 ans, ou si l'accusé est âgé de 12 à moins de 16 ans, n'est pas l'aîné du plaignant de plus de deux ans et n'est pas en situation d'autorité à l'égard de ce dernier ou en situation de dépendance.

Troisièmement, par ailleurs, une personne en situation d'autorité ou de confiance ne peut avoir de contacts sexuels avec une personne âgée de 14 à 17 ans, et ce, même si le mineur est consentant.

Enfin, il est important de rappeler qu'évidemment, la prostitution avec des mineurs est interdite au Canada.

Ces dispositions ont été fortement critiquées, notamment par le parti qui a précédé le Parti conservateur du Canada, c'est-à-dire l'Alliance canadienne, qui voudrait faire passer l'âge de consentement sexuel à 16 ans. Parmi les arguments avancés en faveur d'une telle augmentation de l'âge de consentement, il y a celui que le Canada pourrait devenir un lieu de tourisme sexuel, puisque les relations sexuelles avec les mineurs de 14 ans et plus n'y sont pas interdites.

Le Bloc québécois s'est toujours opposé à une telle augmentation de l'âge du consentement aux relations sexuelles. Selon nous, bien qu'il ne soit pas souhaitable que des jeunes de 14 et 15 ans aient des relations sexuelles, cet âge représente ce que la société est prête à tolérer.

Nous avons aussi à maintes reprises dénoncé le double discours des réformistes-alliancistes-conservateurs, car dans le cadre du débat sur les jeunes contrevenants, ils soutenaient qu'un enfant de 14 ou 15 ans est suffisamment responsable pour être jugé devant un tribunal pour adultes, tandis que dans le cadre du consentement à une activité sexuelle, ce même jeune de 14 ou 15 ans ne serait pas suffisamment responsable pour y consentir. Allez comprendre cela.

*Initiatives ministérielles*

•(1615)

Avec le projet de loi C-12, le ministre de la Justice propose des modifications aux dispositions visant le consentement à des relations sexuelles. Le ministre de la Justice crée, en effet, une nouvelle disposition qui est celle de l'exploitation. Dorénavant, un adulte ne pourra avoir de relations sexuelles avec un mineur si l'adulte exploite le mineur.

Les critères utilisés pour déterminer s'il y a exploitation dans le cadre de la relation sont les suivantes: la différence d'âge entre la personne et l'adolescent; l'évolution de leurs relations; l'emprise ou l'influence de la personne sur l'adolescent.

À la suite de l'étude en comité, cet article a été amendé. On a ajouté l'âge de l'adolescent comme critère à considérer pour déterminer s'il y a exploitation. Ce nouveau critère ne change rien aux premières conclusions que nous avions annoncées en première lecture. Nous avons toujours certaines réticences relativement à ce nouveau mécanisme.

D'abord, selon nous, il crée de l'incertitude dans le droit. Une personne majeure qui a des relations sexuelles avec une personne mineure ne pourra jamais être tout à fait certaine qu'elle ne commet pas une infraction criminelle, puisque les articles du Code criminel laissent une très grande latitude à l'interprétation de la loi par le juge.

Cela nous amène à une deuxième constatation. Un parent qui désapprouvera les choix amoureux de son enfant mineur aura toujours la possibilité de porter plainte à la police, même si les considérations l'amenant à poser ce geste ne sont pas celles prévues par le législateur. Cela ajoutera à l'incertitude juridique.

Le deuxième point touché est celui du voyeurisme. Vous le savez, monsieur le Président, vous qui êtes technologiquement à jour, les progrès technologiques des dernières années ont rendu nécessaires des modifications législatives dans le but de faire face à de nouvelles réalités. Par exemple, des caméras électroniques, qui transmettent sur Internet des images en direct, ont soulevé des préoccupations au sujet d'abus possibles, notamment l'observation ou l'enregistrement clandestin des personnes à des fins sexuelles ou lorsque l'observation ou l'enregistrement constitue une violation flagrante de la vie privée.

En conséquence, le projet de loi propose l'ajout de deux nouvelles infractions dans le Code criminel et prévoit une peine maximale de cinq ans d'emprisonnement pour toutes les infractions de voyeurisme. La première infraction criminalisera dans trois cas précis le fait d'observer ou d'enregistrer délibérément une autre personne dans des circonstances où il existe une attente raisonnable en matière de vie privée.

Ce sera le cas lorsque l'observation ou l'enregistrement est effectué dans un but sexuel, lorsque la personne observée ou enregistrée se trouve dans un endroit où l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle soit dévêtue ou qu'elle se livre à une activité sexuelle, par exemple une chambre à coucher, lorsque la personne observée est dévêtue ou se livre à une activité sexuelle et que le but recherché est d'observer ou d'enregistrer une personne dans une telle situation ou exerçant une telle activité.

La deuxième infraction vise quant à elle la distribution de matériel que l'on sait avoir été produit dans le cadre de la perpétration d'une infraction de voyeurisme. Cette infraction est décrite à l'article 6 du projet de loi de la façon suivante, et je cite:

Commets une infraction quiconque imprime, publie, distribue, met en circulation, vend, [...] rend accessible ou a en sa possession en vue d'imprimer, de publier, de distribuer, de mettre en circulation, de vendre, [...] ou de rendre accessible, un enregistrement sachant qu'il a été obtenu par la perpétration de l'infraction prévue au paragraphe (1).

Lors de l'étude de cette infraction en comité, j'ai proposé un amendement, qui a été retenu par le comité, afin d'interdire l'utilisation de tels enregistrements en vue de faire de la publicité. Cet amendement aura pour effet de compléter l'article 6 du projet de loi de façon à le rendre plus efficace.

Finalement, les copies d'un enregistrement obtenues au moyen de la perpétration d'une infraction de voyeurisme aux fins de vente ou de distribution pourraient être saisies ou confisquées. Les tribunaux pourraient également ordonner la suppression de tout matériel voyeuriste d'un ordinateur.

Nous pensons que les dispositions législatives relatives au voyeurisme étaient rendues nécessaires en raison de la multiplication des caméras de surveillance et des moyens rapides de diffuser les images prises par celles-ci, comme Internet.

En conséquence, nous sommes favorables à ces dispositions, d'autant plus qu'elles ont été améliorées par l'amendement apporté par le Bloc.

Le troisième enjeu touché par ce projet de loi est celui de la pornographie juvénile. C'est bien entendu celui qui a fait le plus de bruit.

S'il y a une chose sur laquelle nous devons nous entendre, c'est qu'il n'y a pas de biens plus précieux dans notre société que la sécurité et la sûreté de nos enfants.

•(1620)

La fin ne justifiant pas les moyens, il faut être prudent dans l'exercice de cette protection que nous voulons accorder à nos enfants. Il n'en demeure pas moins que tout est une question d'équilibre et qu'il faut avoir en tête ce but suprême à mon avis, c'est-à-dire la protection de nos enfants, qui sont les personnes les plus vulnérables de notre société.

Les nouvelles dispositions prévues par le projet de loi C-12 concernant la pornographie juvénile touchent à deux aspects différents. D'abord, il y a la définition même de pornographie juvénile. La définition actuelle de pornographie juvénile ne s'applique qu'au matériel qui préconise ou conseille une activité sexuelle interdite avec des enfants. En vertu des dispositions du projet de loi C-12, la définition actuelle sera élargie pour comprendre dorénavant tout matériel créé dans un but sexuel et qui décrit de façon prédominante une activité sexuelle interdite avec des enfants.

La nouvelle disposition se lira ainsi:

[...] tout écrit dont la caractéristique dominante est la description, dans un but sexuel[...]

Ceci est important.

[...] d'une activité sexuelle avec une personne âgée de moins de dix-huit ans qui constituerait une infraction à la présente loi.

Je sais que plusieurs artistes ont soulevé certaines craintes par rapport à ce nouvel article. Je pense que la nouvelle disposition cible de façon bien précise que cela doit être fait dans un but sexuel pour se qualifier comme étant de la pornographie juvénile. Cela devrait répondre à leurs craintes qui sont légitimes d'autant plus que le moyen de défense de biens publics—sur lequel je reviendrai dans quelques instants—donne aussi de très bons points de défense aux artistes. Ceux-ci sont légitimes.

Cette nouvelle disposition soulève d'après nous quelques questions. D'abord, il faut préciser que la possession de matériel pornographique juvénile est déjà un crime passible d'un emprisonnement de cinq ans. Or, la nouvelle disposition prévoit qu'un écrit simple, qui décrit une activité sexuelle avec une personne de moins de 18 ans à des fins sexuelles, est de la pornographie juvénile.

*Initiatives ministérielles*

En conséquence, cela voudrait dire qu'une personne, qui, dans son journal intime, décrit ses fantasmes—tordus certes—de relations sexuelles, commet une infraction criminelle et est passible d'un emprisonnement de cinq ans, même si elle ne montre à personne ses écrits et même si aucun enfant n'a été impliqué de quelque façon que ce soit dans la création de l'écrit.

De prime abord, il nous semblait que ces dispositions étaient trop larges et revenaient en quelque sorte à criminaliser les pensées. Cependant, il a été porté à notre attention que nous devons interpréter ces dispositions à la lumière de l'arrêt Sharpe de la Cour suprême du Canada. Cet arrêt nous indique que deux types de matériel doivent être exclus de la définition de pornographie infantile. Le premier, ce sont les écrits ou représentations que l'accusé seul a créé et conserve exclusivement pour son usage personnel. Deuxièmement, il y a les enregistrements visuels créés par l'accusé dans lesquels il est représenté, qui ne dépeignent aucune activité sexuelle illégale et que l'accusé conserve exclusivement pour son usage personnel.

Nous comprenons mal, et nous l'avons mentionné à maintes reprises dans les discours précédents de même qu'en comité, pourquoi le ministère de la Justice n'a pas lui-même intégré ces exceptions dans le Code criminel. En effet, leur absence fera en sorte de créer une certaine incertitude dans le droit puisqu'à la lecture du Code criminel, un lecteur même averti aura une idée très imprécise de la définition de pornographie juvénile.

Par le projet de loi C-12, le ministère de la Justice crée aussi une défense fondée sur le bien public. De prime abord, ce nouveau mécanisme nous semblait raisonnable, mais méritait d'être précisé davantage. C'est la raison pour laquelle, en comité, nous avons proposé un amendement à cet article afin de clarifier la notion de bien public. Suite aux demandes répétées du Bloc, de même que de maints témoins venus en comité qui voulaient que cette notion de bien public soit précisée, cela a été fait.

Deux alinéas ont été ajoutés à la suite de l'alinéa 6. Ceux-ci ont été libellés comme suit:

Pour l'application du paragraphe (6), servent notamment le bien public les actes ou le matériel qui sont nécessaires ou profitables à l'administration de la justice, à la science, à la médecine, à l'éducation ou à l'art.

Pour l'application du présent article, la question de savoir si un écrit ou une représentation préconise ou conseille une activité sexuelle avec une personne âgée de moins de 18 ans qui constituerait une infraction à la présente loi constitue une question de droit.

Donc, cela permet entre autres la défense de bien public aux artistes. Cela leur permet d'avoir un moyen de défense, pour ceux et celles qui avaient une crainte. Certains scientifiques aussi avaient une crainte. Nous avons précisé que pour des raisons de médecine ou de recherche, c'était un moyen de défense correct à l'accusation de possession de pornographie juvénile.

• (1625)

Bien que ces amendements ne correspondent pas tout à fait à ceux proposés par le Bloc québécois, nous sommes tout de même satisfaits des amendements proposés par le gouvernement, parce qu'ils reprennent l'essence de ce que nous avons nous-mêmes proposé en comité.

Le quatrième point touché par le projet de loi C-12 est l'augmentation des peines maximales infligées pour des infractions à l'égard des enfants. En vertu des propositions gouvernementales de réforme, les peines infligées pour des infractions causant des préjudices aux enfants seraient accrues. La peine maximale pour l'exploitation sexuelle sera doublée, passant de cinq à dix ans. La peine maximale pour abandon d'un enfant ou le manquement à

l'obligation de fournir les choses nécessaires à l'existence de l'enfant passerait de deux à cinq ans d'emprisonnement, soit plus du double. Le tribunal devrait également considérer le mauvais traitement d'un enfant lors de la perpétration de toute infraction prévue au Code criminel comme une circonstance aggravante pouvant entraîner une peine plus sévère.

Nous sommes en faveur de ces nouvelles dispositions. Toutefois, cela étant dit, le Bloc a proposé certains amendements en comité pour tenter d'instaurer une peine minimale pour les infractions à l'égard des enfants. Malheureusement, aucun de ces amendements n'a été retenu, malgré que des députés du Parti conservateur de l'époque, de l'Alliance canadienne, de même que certains députés du Parti libéral aient été en faveur de ces amendements.

À cet égard, il est plus que temps que les parlementaires de cette Chambre se penchent sur des peines minimales pour ceux et celles qui exploitent nos enfants, ces êtres si chers et si vulnérables. Je souhaite que cela soit fait bientôt.

Finalement, le cinquième point concerne la facilitation du témoignage des enfants témoins et victimes. Le ministère décrit ainsi des réformes qui seront apportées quant à la facilitation du témoignage des enfants témoins ou victimes. Je cite:

Plusieurs réformes permettront d'assurer que la participation au système de justice pénale sera moins traumatisante pour la victime ou le témoin. Les dispositions du Code criminel actuellement en vigueur seraient élargies afin de permettre à tous les témoins de moins de 18 ans de bénéficier d'aides au témoignage dans toute procédure criminelle (et pas seulement ceux qui sont touchés par des infractions sexuelles et autres infractions spécifiques). Ces aides comprennent les témoignages de témoins protégés par un écran, ou donnés au moyen de la télévision à circuit fermé ou avec l'aide d'une personne de confiance accompagnant le jeune témoin en cause. Les dispositions actuellement en vigueur exigent généralement que la Couronne établisse la nécessité d'une aide au témoignage. Vu le traumatisme possible de l'expérience en salle d'audience pour les jeunes témoins, les réformes proposées reconnaîtraient le besoin de l'aide.

En ce qui a trait à toutes les aides au témoignage, le juge conserve la discrétion de refuser l'aide ou la protection si celle-ci entrave la bonne administration de la justice. En outre, il faut que les installations permettant l'utilisation d'un écran ou de la télévision en circuit fermé soient disponibles dans la salle d'audience avant que le juge puisse en permettre l'utilisation. Les droits fondamentaux de l'accusé sont pleinement respectés aux termes des modifications proposées.

Les réformes permettraient également aux enfants de moins de 14 ans de témoigner lorsqu'ils seront capables de comprendre les questions et d'y répondre.

Au Bloc québécois, nous accueillons favorablement ces dispositions.

En conclusion, nous appuyons le projet de loi C-12. Nous aurions aimé que le gouvernement soit plus ouvert aux amendements que nous avons proposés, entre autres celui touchant les peines minimales qui pourraient être imposées à ceux et celles qui exploitent sexuellement nos enfants, à ceux et celles qui font du tort à ces êtres chers, ces êtres si vulnérables qui méritent l'attention et la protection des députés de cette Chambre.

Je vous annonce que je reviendrai à la charge afin que cette Chambre se penche de façon plus approfondie sur cette question. J'ose espérer qu'à ce moment, j'aurai l'appui de l'ensemble des députés de cette Chambre afin que les pédophiles, ceux et celles qui s'attaquent à nos enfants, soient très sévèrement punis. Souvent, les traces qu'ils laissent et les blessures qu'ils infligent à nos enfants durent leur vie entière.

*Initiatives ministérielles*

•(1630)

[Traduction]

**Le président suppléant (M. Bélair):** Avant de passer à la période des questions et des observations, conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera lors de l'ajournement, ce soir, à savoir: l'honorable député de Saskatoon—Humboldt, Les affaires autochtones; l'honorable députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke, Les marchés publics; l'honorable députée d'Ottawa-Ouest—Nepean, La citoyenneté et l'immigration.

**M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, PCC):** Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le député. Je ne doute pas un instant qu'il a les meilleures idées qui soient pour ce qui est de la protection de nos enfants.

Toutefois, je me pose des questions sur sa position, étant donné qu'il précise que nous devons trouver un équilibre. Je ne comprends pas bien de quel équilibre il parle lorsqu'il s'agit de la protection de nos enfants. Que je sache, il n'y a qu'une protection possible.

Permettez-moi de parler brièvement de mon expérience au député. En tant qu'ancien agent de police, j'ai eu affaire à ce type de crime perpétré contre des enfants. Il y a des personnes dans la société, des hommes, qui ne font rien d'autre que de patrouiller les rues en quête de personnes vulnérables, en quête de jeunes fugueurs de 13, 14 et 15 ans. Dès qu'ils aperçoivent ces êtres vulnérables, ils savent lesquels choisir. Ils savent lesquels pourchasser. Ils n'ont pas besoin de chercher bien loin. Ils choisissent ces jeunes de 13, 14 et 15 ans, voire de moins de 13 ans. Ils savent comment les manipuler afin d'obtenir d'eux des faveurs sexuelles. Cela se produit quotidiennement dans nos rues, et à cela s'ajoute l'industrie de la pornographie juvénile.

Il n'est pas question d'équilibre lorsqu'on en est là. Le député voudrait-il parler du type de situation où des entremetteurs, des pédophiles, pourchassent nos enfants? De quel type d'équilibre parle-t-il lorsqu'il s'agit de ces contrevenants? Si le député est lui-même marié, comment réagirait-il s'il trouvait un de ses propres enfants dans une telle situation?

•(1635)

[Français]

**M. Richard Marceau:** Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je le remercie aussi du fait qu'il n'a pas mis en doute mes convictions à l'égard des enfants. J'ai moi-même deux enfants de six ans. J'en ai d'ailleurs un qui a la varicelle présentement et qui est ici à mon bureau. Je remercie mon adjoint, Patrick, de s'occuper de lui pendant ces quelques minutes, parce qu'il ne peut pas aller à l'école étant donné qu'il est contagieux. Cela dit, je tenais à le remercier publiquement.

En effet, il n'y a rien de plus précieux que nos enfants. J'ai parlé d'équilibre. Toutefois, la question n'était pas tout à fait claire à savoir si on parlait d'exploitation sexuelle ou de pornographie juvénile. Lorsque je parlais de pornographie juvénile, il s'agissait de faire bien attention de ne pas accuser de façon abusive certains artistes légitimes qui peuvent écrire un roman, par exemple *Lolita*. On connaît le roman *Lolita*, certains romans ou certains textes qui peuvent être parfaitement légitimes et, dans un contexte plus large, dont la narration comporte la description de relations sexuelles entre mineurs. Comme l'écrit en question, de façon générale, n'est pas fait dans un but sexuel, cet écrit ne serait pas considéré comme étant de la pornographie juvénile.

Quand je parlais d'équilibre, c'est de cela qu'il s'agissait. Je ne parlais aucunement d'équilibre dans le cas d'exploitation sexuelle d'enfants, ces pauvres enfants qui sont abusés par certaines personnes, des gens assez véreux.

C'est la raison pour laquelle j'ai présenté en comité l'idée d'avoir des peines minimales pour lutter et punir le plus sévèrement possible les gens qui font la chasse à ces êtres vulnérables que sont nos enfants.

J'espère que, lorsque bientôt je déposerai un projet de loi sur les peines minimales pour les gens qui exploitent sexuellement nos enfants, j'aurai l'appui du député qui m'interroge.

[Traduction]

**L'hon. Sue Barnes (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie mon collègue du discours qu'il a prononcé sur le projet de loi. L'article du projet de loi dont je n'ai pas parlé concerne les infractions de voyeurisme, et je suis heureuse que le député en ait parlé. Je voudrais lui poser une question au sujet de ces infractions et de certains autres aspects du projet de loi.

Nous sommes actuellement saisis d'une motion qui propose de renvoyer le projet de loi à un comité plutôt que de passer à l'étape de la troisième lecture à la Chambre. Il s'agit d'une tactique de bon aloi, utilisée non pas par son parti mais par un autre parti de l'opposition, afin de ralentir l'étude du projet de loi, son application par les tribunaux, en particulier dans les cas où des personnes vulnérables et défavorisées ont besoin d'aide, ou même dans les cas où des enfants sont contre-interrogés par l'accusé. Le député connaît très bien toutes les dispositions du projet de loi qui pourraient avoir des effets bénéfiques. J'aimerais savoir ce qu'il pense de ce retard.

[Français]

**M. Richard Marceau:** Monsieur le Président, je pense que ce projet de loi doit être adopté le plus rapidement possible. Pour reprendre ce qui concerne le voyeurisme, vous savez que la technologie est fantastique aujourd'hui. Elle peut faire beaucoup de bien, comme elle peut faire beaucoup de tort. Les caméras sont très petites et souvent elles peuvent diffuser en direct sur Internet. Alors, il est possible maintenant pour quelqu'un de cacher une petite caméra dans une salle de bain, qu'elle soit publique ou privée, dans une chambre à coucher, que ce soit dans une maison ou un hôtel, et de diffuser cela sur Internet. Je ne pense pas que quiconque parmi nous voudrait voir diffusées ces images lorsque nous nous attendons à avoir une certaine vie privée ou une certaine intimité.

Cette infraction de voyeurisme était plus que due. Quelquefois, le processus législatif fait en sorte que nous sommes un peu derrière la technologie. Je pense que cela en est un exemple, d'où l'intérêt d'adopter le plus rapidement possible cette législation.

•(1640)

[Traduction]

**M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, PCC):** Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord signaler que M. Sharpe semble apparemment enchanté par ce projet de loi. Il affirme que le caractère vague de la définition qui y est contenue lui faciliterait considérablement les choses et lui fournirait de nombreux motifs de doute raisonnable dans un procès au criminel.

*Initiatives ministérielles*

Je voudrais aborder un autre aspect. Une affaire grave est survenue dans ma circonscription, l'été dernier; une jeune autochtone de 12 ans a été agressée sexuellement par trois hommes dans la vingtaine. Ces derniers ont obtenu des procès séparés. L'un des accusés a été condamné. J'ignore le verdict rendu par le jury à l'égard des deux autres accusés, car nous n'avons pas accès à l'information. Quoi qu'il en soit, l'une des principales défenses invoquées par les avocats était que l'accusé croyait que la victime était âgée d'au moins 14 ans. Cela prouve tout simplement qu'un grave problème se pose et que le projet de loi n'assure aucune protection à cet égard.

Je sais que de nombreux députés du Bloc se sont opposés à ce que l'âge légal du consentement passe de 14 ans à 16 ans. Je me demande ce que le député bloquiste aurait à dire au sujet de la hausse de l'âge du consentement de 14 ans à 16 ans.

[Français]

**M. Richard Marceau:** Monsieur le Président, tous les députés en cette Chambre ont un devoir de rigueur, soit d'être logiques avec eux-mêmes.

J'ai de la difficulté à comprendre la logique du Parti conservateur qui, d'un côté, veut faire passer l'âge du consentement sexuel de 14 à 16, ou peut-être 18 ans selon la personne avec qui je parle, alors que, d'un autre côté, ces mêmes députés demandent à ce que les jeunes délinquants de 14 et 15 ans soient jugés par des tribunaux pour adultes sous prétexte qu'ils sont capables de bien distinguer le bien et le mal dans les gestes qu'ils posent.

C'est une erreur de logique assez flagrante. S'ils veulent augmenter l'âge du consentement sexuel—et c'est ce qu'ils veulent proposer—, libre à eux de le faire. Je leur demande, cependant, d'être conséquents et logiques avec eux-mêmes et de laisser tomber les demandes afin de traduire des jeunes de 14 et 15 ans devant des tribunaux pour adultes. Sinon, c'est un manque de logique qu'il est assez triste de constater.

[Traduction]

**M. Dick Proctor (Palliser, NPD):** Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat. Je suis tenté de dire que c'est reparti en ce qui concerne l'actuel projet de loi C-12, l'ancien projet de loi C-20.

Le projet de loi propose de modifier le Code criminel afin d'aider à protéger les enfants et les autres personnes vulnérables contre l'exploitation sexuelle, la négligence et l'abus, et d'améliorer la protection des victimes et des témoins qui participent à des procès d'ordre pénal.

Le projet de loi a été présenté et lu pour la première fois en décembre 2002. Il a fait l'objet d'un débat en deuxième lecture en janvier et en février de l'an dernier avant d'être renvoyé au Comité de la justice d'où il nous est maintenant revenu.

Le projet de loi comporte cinq éléments principaux dont je voudrais parler. Premièrement, il propose de renforcer les dispositions actuelles qui concernent la pornographie juvénile en élargissant la portée de certaines peines existantes; la peine maximale prévue passerait de 5 à 10 ans d'incarcération.

Deuxièmement, il propose de mieux protéger les jeunes contre l'exploitation sexuelle.

Troisièmement, il propose de créer une nouvelle infraction concernant le voyeurisme et le fait d'observer ou d'enregistrer subrepticement quelqu'un dans des circonstances pour lesquelles il existe une attente raisonnable de protection en matière de vie privée contre les voyeurs qui ont recours à de minuscules caméras et à

d'autres outils technologiques pour assouvir leurs besoins sordides et ceux d'autres individus.

Quatrièmement, il propose d'accroître les peines infligées à ceux qui sont condamnés pour des infractions commises à l'égard d'enfants de moins de 16 ans, pour abus et négligence, y compris pour avoir abandonné un enfant ou avoir omis de pourvoir à ses besoins essentiels. Je suis heureux de constater que la peine maximale prévue en l'occurrence passe de deux à cinq ans.

Cinquièmement, le projet de loi vise à faciliter le témoignage d'enfants et d'autres personnes vulnérables à titre de victimes et à garantir que les enfants soient considérés comme étant aptes à témoigner.

Permettez-moi de dire haut et fort que j'appuie pleinement les dispositions dont je viens de parler et qui visent à lutter contre l'exploitation sexuelle de nos jeunes. Il est très important, comme d'autres l'ont souligné dans le cadre de ce débat, que notre société dispose de mécanismes adéquats pour protéger les enfants contre ceux qui veulent les exploiter à des fins sexuelles, notamment ceux qui sont en situation de confiance.

Les peines plus sévères, par exemple, contre le voyeurisme, sont importantes puisque le Code criminel sera modernisé afin de pincer ces voyeurs virtuels et de les poursuivre avec toute la rigueur de la loi.

Le Nouveau Parti démocratique appuie les dispositions qui aident les enfants à témoigner. Elles rendent la tâche plus facile et moins traumatisante aux enfants qui témoignent dans des procès au criminel et je suis tout à fait en faveur de doubler les peines pour les infractions commises contre les enfants.

Je crois du plus profond de moi-même que le Parlement et notre système de justice criminelle ont pour rôle de protéger les enfants contre toute forme d'exploitation sexuelle.

Tout comme ma collègue, la députée de Dartmouth, qui jouit du respect de tous à la Chambre et qui est la principale porte-parole de notre parti au sujet du projet de loi, j'ai deux enfants et toute forme de violence sexuelle à leur endroit serait pour moi épouvantable, comme le sont d'ailleurs tous les cas d'abus sexuel et d'exploitation des mineurs.

Toutefois, la députée de Dartmouth, outre qu'elle est une mère et une parlementaire remarquable, est également une dramaturge remarquable. Elle a dit, et je suis d'accord, qu'un nombre croissant de Canadiens et d'organisations trouvent très problématique l'élimination de la partie 7 du projet de loi car, ce faisant, on a supprimé la valeur artistique comme moyen de défense ainsi que les buts éducatifs, scientifiques ou médicaux.

Il ne reste donc plus que le bien public comme moyen de défense. Au premier abord, certains peuvent penser, comme nous l'avons entendu cet après-midi à la Chambre, que, comme moyen de défense, le bien public inclut également les deux moyens de défense qui ont été supprimés. En effet, le bien public est défini dans le projet de loi comme étant quelque chose de nécessaire ou de profitable à l'administration de la justice, à la science, à la médecine, à l'éducation ou à l'art. Une histoire ou un dessin qui satisfait au critère du bien public selon cette définition a encore un obstacle à franchir puisque le tribunal doit alors décider si le préjudice causé à la société est plus grand que les avantages.

Comme l'a fait remarquer le *Globe and Mail* dans un éditorial le mois dernier, c'est un terrain semé d'embûches. En effet, toute oeuvre de fiction mettant en scène un enfant participant à une activité sexuelle illégale pourrait être considérée comme pornographique.

*Initiatives ministérielles*

● (1645)

Ces préoccupations ont toutes été soulevées lorsque le projet de loi a été étudié au comité, mais il est évident que le gouvernement n'est pas prêt à bouger. Je crains, à l'instar des autres membres de notre caucus, que le gouvernement ait cédé à la politique de la peur.

Permettez-moi d'être tout à fait clair, et je dis cela directement au porte-parole du Parti conservateur en matière de justice. J'appuie tout à fait les peines plus longues pour quiconque au Canada crée de la pornographie sado-masochiste en faisant des enfants des objets sexuels. Les individus qui se livrent à ces activités criminelles vont, à la suite de ces modifications, être maintenant emprisonnés pendant de plus longues périodes. Je suis tout à fait d'accord avec ces peines plus sévères.

Ce que je trouve plus difficile, à l'instar d'autres personnes, c'est qu'aux termes de cette modification proposée, toute oeuvre de fiction dépeignant un enfant se livrant à des activités sexuelles illégales pourrait être considérée comme pornographique. Par exemple, le film *The Tin Drum*, une oeuvre tout à fait morale de Gunter Grass, pourrait aller à l'encontre de cette nouvelle mesure législative, à l'instar de l'oeuvre littéraire classique *Lolita* de Vladimir Nabokoff.

Dans le passé, la Cour suprême a inclus la valeur artistique comme un moyen de défense plausible, mais on craint que la loi, telle qu'elle se présente maintenant sans la disposition sur la valeur artistique, puisse criminaliser l'imagination, ce à quoi je m'oppose.

Notre collègue de Dartmouth et moi-même ne défendons pas un point de vue ésotérique. En plus du *Globe and Mail*, cette question a attiré l'attention du *Citizen* d'Ottawa, des groupes de défense des libertés civiles, d'écrivains et de la communauté artistique.

Hier, à Toronto, la Conférence canadienne des arts et la Writers' Union of Canada ont organisé une tribune publique sur leurs préoccupations au sujet du projet de loi C-12. Elles n'étaient pas seules. Il y avait également l'Association des musées canadiens, le Front des artistes canadiens, l'Union des écrivaines et des écrivains québécois, l'Association canadienne des libertés civiles, la B.C. Civil Liberties Association, l'Union des artistes, PEN Canada, l'Association canadienne des bibliothèques, l'Association des traducteurs et traductrices littéraires du Canada, la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, l'Association des auteures et auteurs de l'Ontario français, la Ligue des droits et libertés, le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec, la Société civile des auteurs Multimédia, la Société des auteurs de radio, Télévision et Cinéma, le Conseil des livres et des périodiques et la Société des auteurs et compositeurs dramatiques.

Voici leurs préoccupations précises au sujet de ce projet de loi. Premièrement, les artistes de toutes les disciplines qui créent des oeuvres dans lesquelles il est question de personnes de moins de 18 ans et de sexualité, risquent de voir leurs oeuvres criminalisées.

Deuxièmement, les artistes dont les oeuvres contiennent de tels thèmes seraient considérés comme coupables jusqu'à ce qu'ils prouvent leur innocence, ce qui constitue une inversion du fardeau de la preuve en d'autres termes.

Troisièmement, la notion de bien public remplacerait la valeur artistique. C'est une notion subjective qui, selon la Cour suprême, n'a pas été bien définie.

Quatrièmement, en vertu de la mesure législative proposée, les artistes devraient prouver objectivement au tribunal, d'une part, que leurs oeuvres sont réalisées en fonction du bien public et, d'autre part, qu'elles n'ont pas outrepassé ce qui constitue le bien public.

Cinquièmement et finalement, une interprétation plus large des fins d'ordre sexuel et du voyeurisme enfreindrait la limite de ce qui est considéré comme oeuvre artistique, qu'elle soit nouvelle ou ancienne, notamment dans les domaines de la littérature, des arts visuels, des arts médiatiques, du cinéma et du théâtre.

La Conférence canadienne des arts, aussi appelée CCA, a conclu que la conception du projet de loi laissait à désirer et a proposé de le remanier pour assurer la protection des enfants tout en accordant aux artistes de bonne foi la liberté de créer. La CCA soutient que le maintien, dans le Code criminel, de la défense reposant sur la valeur artistique servirait les intérêts de l'ensemble des Canadiens, tant des jeunes que des aînés.

La CCA ajoute que la suppression de la défense fondée sur la valeur artistique n'aura aucune incidence sur l'objectif du gouvernement d'éradiquer les abus sexuels visant les mineurs et ne préviendra pas non plus la pornographie juvénile. Une telle élimination ne ferait que semer la confusion et punir les artistes dont le travail, créé en toute bonne foi, risquerait d'être jugé contraire à la nouvelle loi.

Qui plus est, la CCA estime que le terme «bien public» utilisé dans le projet de loi a été défini adéquatement et que, par conséquent, la défense fondée sur le bien public est un substitut inacceptable à la défense fondée sur la valeur artistique.

● (1650)

Permettez-moi de revenir à la disposition portant inversion de la charge de la preuve. Il faudra qu'un artiste vienne prouver que son oeuvre n'est pas pornographique et non que la Couronne fasse la preuve du contraire. De toute évidence, une telle façon de procéder s'avère tout à fait contraire aux principes de notre système judiciaire selon lequel tout citoyen est présumé innocent jusqu'à preuve du contraire. Or, en vertu de cette mesure législative, plus précisément en vertu de la disposition portant inversion de la charge de la preuve, une personne innocente devrait, d'entrée de jeu, faire la preuve de son innocence.

Il importe de rappeler à la Chambre que nous débattons de cette mesure législative en grande partie à cause d'un individu en particulier, en l'occurrence John Robin Sharpe. Dans la décision que le tribunal a rendue, M. Sharpe a été trouvé coupable de possession de photographies de jeunes garçons participant à des actes et à des poses sexuels, mais il a été acquitté de l'accusation de possession d'histoires pédopornographiques qu'il avait lui-même écrites, parce que deux experts littéraires sur trois ont conclu que ces écrits avaient une valeur artistique.

Que pense M. Sharpe de la mesure législative proposée? À l'instar des écrivains, des artistes, des éditorialistes et des néo-démocrates, M. Sharpe estime que le projet de loi laisse à désirer, mais il ajoute que c'est une mesure législative à tel point lacunaire qu'il pourrait probablement l'utiliser à son avantage devant un tribunal. Il a dit:

Je suis assez confiant qu'avec le concours d'un avocat compétent, devant un magistrat conservateur qui applique la loi au pied de la lettre et qui fonde ses décisions sur le libellé de la loi [...] en vertu de la mesure législative proposée, je devrais encore une fois être acquitté, pour mes actes et pour mes écrits.

### Initiatives ministérielles

Les juristes sont assez d'accord avec Robin Sharpe; ils disent que la défense fondée sur le bien public est trop vague pour résister aux contestations judiciaires. La Cour suprême a confirmé la loi fédérale dans la cause Sharpe, mais en insistant sur la nécessité d'accorder une généreuse marge de manoeuvre pour tenir compte de la valeur artistique; Robin Sharpe a été acquitté de certaines accusations non seulement à cause de la valeur artistique, mais parce que le tribunal a conclu que ses histoires ne préconisaient pas et ne recommandaient pas la pédophilie. Bref, le tribunal a tranché en faveur de la liberté d'expression.

Il est difficile, et il devrait toujours être difficile, de criminaliser l'expression. Bien entendu, le Parlement a un devoir à accomplir. Il faut protéger les enfants, cela ne fait aucun doute. Cependant, nous ne devons pas donner l'impression que nous empiétons sur la liberté d'expression ou le droit de savoir assez précisément ce qui est permis et ce qui est interdit.

Un récent éditorial paru dans le *Ottawa Citizen* et intitulé «Empirer les choses», disait que le projet de loi C-12 violerait ces deux principes. Il disait ensuite que, peu importe ses objectifs louables, ce projet de loi ne devrait pas être adopté. L'éditorial se lisait comme suit:

Le gouvernement n'a pas fourni de preuves empiriques et solides démontrant que le fait de voir ou de lire des ouvrages issus de l'imagination de quelqu'un peut inciter des pédophiles à molester de vrais enfants. Sans cette preuve, on n'a aucune raison de croire que cette loi améliorera la sécurité des enfants.

Paul Rapoport, de l'école des beaux arts de l'Université McMaster a écrit que, surtout lorsqu'il s'agit de supports visuels, pour certains, «toute forme de nudité équivaut à de la sexualité, toute sexualité équivaut à de la pornographie et si des mineurs sont en cause, il faut trouver un coupable, l'enfermer puis jeter la clé de son cachot».

Cette description s'applique certainement à certains députés du Parti conservateur qui ont participé au débat sur ce projet de loi même si, selon M. Rapoport, l'enfant qui paraît le plus souvent dans l'art est Jésus.

J'ai participé au débat sur la défense fondée sur la valeur artistique l'année dernière et, en réponse à un autre député, j'ai déclaré:

[...] si la production de matériel n'a pas affecté un mineur en particulier et si ce matériel est le fruit de l'imagination de ses auteurs et si son objet principal n'est pas la pornographie ou l'exploitation sexuelle, alors, en vertu de la loi, les gens ont le droit de se servir de leur imagination et d'entretenir des pensées personnelles, même si le député et moi-même estimons qu'elles ont un caractère pervers.

Cette citation s'est retrouvée dans une foule de bulletins parlementaires de l'Alliance canadienne. Beaucoup d'arbres ont été sacrifiés pour tenter de me dépeindre comme étant tolérant envers la pornographie juvénile. Je ne fais pas preuve de tolérance à cet égard. Cependant, je constate avec encouragement que les comités de rédaction de grands journaux, des groupes de libertés civiles, des écrivains et des artistes ont exprimé des préoccupations semblables aux miennes au sujet de l'orientation de ce projet de loi. Plus précisément, voici la conclusion de l'éditorial de l'*Ottawa Citizen*:

La seule solution, c'est une loi qui criminalise la pornographie impliquant des enfants réels, mais qui exclut tous les produits de l'imagination. Cette loi protégerait les enfants aussi bien que le projet de loi dont le Parlement est saisi. Elle respecterait aussi la liberté de parole et tracerait une ligne claire et nette entre ce qui est illégal et ce qui ne l'est pas.

Il y a bien sûr ici un argument circulaire qui mérite aussi d'être évoqué. Le Parti conservateur, et surtout son porte-parole en matière de justice, dénonce continuellement l'activisme judiciaire. Par ailleurs, si l'on préconise une définition toujours plus étroite de ce qu'est la pornographie juvénile, une définition qui exclut la valeur artistique et la défense fondées sur le bien public, les tribunaux et les

juges n'auront d'autre choix que de dire qu'elle va de ce fait à l'encontre de la Charte des droits.

● (1655)

Les juges et les tribunaux invalideront cette loi et le porte-parole du Parti conservateur en matière de justice entonnera de nouveau son refrain au sujet de l'activisme judiciaire. Je suis persuadé que lorsqu'il sera saisi de ce projet de loi, l'autre endroit constatera qu'il présente des lacunes et exigera que des modifications soient apportées ici avant son adoption.

La liste des personnes et des organismes qui voient des lacunes dans le projet de loi est longue et ne cesse de s'allonger. Parmi ceux-ci, figurent des artistes légitimes, des écrivains, la Conférence canadienne des arts, des policiers, des défenseurs des libertés civiles, l'Association du Barreau canadien et de grands journaux.

Le sergent Gillespie, de la police de Toronto, a déclaré ce qui suit:

Les policiers désireraient simplement l'adoption de lois qui sont très claires et qui nous permettent de prendre des décisions plus éclairées, au moment opportun.

L'Association du Barreau canadien dit comprendre l'intention du projet de loi, en parlant de la notion de défense fondée sur le bien public, mais est d'avis que la modification pourrait ne pas atteindre l'objectif visé.

M. Alan Borovoy, de l'Association canadienne des libertés civiles, recommande de limiter la portée de la loi de façon à ce qu'elle ne s'applique qu'au matériel, dont la production implique, aux termes de la loi, l'exploitation d'un véritable enfant et non d'un enfant imaginaire.

Des dispositions renforcées visant la pornographie juvénile, l'augmentation des peines infligées et une protection accrue des enfants contre l'exploitation sexuelle et les prédateurs sexuels; il s'agit là de points importants que j'appuie sans réserves. Mais cela doit se faire en protégeant la liberté d'expression et d'imagination.

J'ai été élevé à une époque où la chanson populaire du jour disait: «Mon frère, tu ne peux pas aller en prison à cause de tes opinions». Ces paroles devraient être tout aussi vraies aujourd'hui et demain qu'elles l'étaient à l'époque. Si la notion de valeur artistique n'est pas rétablie dans le projet de loi C-12, c'est à contrecœur que je voterai contre son adoption.

● (1700)

**M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, PCC):** Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le député de Palliser. Je sais qu'il a fait la part des choses dans ses propos et sa présentation en disant que des mesures énergiques devraient être prises contre les adeptes de la pornographie juvénile et qu'il préconise des peines plus longues pour ceux qui se livrent à l'exploitation sexuelle des enfants, ce qui est bien. Je pense que les députés devraient s'exprimer très clairement à cet égard et que les enfants devraient être la première de nos priorités.

Il a aussi en quelque sorte laissé entendre que le Parti conservateur voulait généraliser et lancer le filet pour attraper tous ceux qui croient qu'il y a un agresseur d'enfants ou un pornographe à tous les coins de rue et que tous les artistes appartiennent à cette catégorie. Je tiens à rectifier les propos du député car je crois que notre parti n'est pas en faveur d'une telle approche, comme il a essayé de le faire croire deux ou trois fois pendant son exposé. Je crois que nous avons joué un rôle de chef de file dans ce dossier, dès le départ, parce que nous voulons protéger nos enfants. Nous voulons les protéger de tout type d'exploitation, y compris la pornographie.

*Initiatives ministérielles*

Comme je l'ai déjà mentionné, et j'ai posé la même question au Bloc, il y a des gens qui voudront chaque fois repousser la limite. Ils voudront chercher ceux qui sont vulnérables. Ils voudront créer des images pouvant satisfaire leurs propres désirs et ceux des autres. Il faut établir une limite pour freiner ceux qui veulent abuser des autres, comme M. Sharpe.

Le député de Palliser dit qu'il appuie les propos de M. Sharpe. J'ignore s'il appuie la réputation et les antécédents de M. Sharpe ainsi que les condamnations dont il a fait l'objet. Il est un vrai collectionneur de pornographie.

Quelle est la position du député par rapport à cette limite, car il y a bien une limite? Je ne pense pas que nous devrions dénigrer le Parti conservateur, dont l'intention est vraiment de protéger nos enfants et qui fait face à de l'opposition, si l'on s'arrête au gouvernement et à son projet de loi, qui ne va pas vraiment dans ce sens.

Est-ce que le député appuie tout ce que fait M. Sharpe? Il l'a cité. Quelle est sa position?

**M. Dick Proctor:** Madame la Présidente, le député a dit que je citais son parti hors contexte et que ce n'était pas ce que croyait le parti. Il a aussi dit qu'il fallait tracer une ligne. Je puis tracer cette ligne. Je pensais l'avoir fait dans mon discours, mais permettez-moi de le faire de nouveau.

La ligne à tracer se trouve entre les enfants réels et l'imagination. Personne ne peut être criminalisé pour avoir imaginé quelque chose, sauf si cette oeuvre imaginée vise clairement à faire la promotion de la pédophilie ou d'autres actes. À l'instar du député, je veux que soit arrêté le genre d'individu dont il a parlé. En tant que policier, il a affecté ses ressources à la recherche d'individus qui agressent des enfants vulnérables de 12 ou 14 ans et il a traité ces individus avec toute la rigueur de la loi. Je trace effectivement une ligne entre les oeuvres de l'imagination et le fait de poursuivre quelqu'un qui se sert d'images de personnes réelles contre leur gré. S'il s'agit de jeunes personnes, il est évident que cela ne doit pas être inclus.

En ce qui concerne M. Sharpe, j'ai fait allusion à lui uniquement parce qu'il compte parmi les gens, et ils sont légion, qui ont dit que ce projet de loi était mal conçu, mal rédigé. Si ma mémoire est bonne, je pense qu'il a dit que tout juge conservateur rejeterait sans doute la défense relative au bien public.

Notre parti et un grand nombre d'organismes et de particuliers ont un problème avec le projet de loi tel qu'il est libellé. Ce dernier sera sans doute adopté à la Chambre. Toutefois, je doute qu'il recevra la sanction royale du Sénat. Je pense que celui-ci voudra examiner le projet de loi à cause de la faiblesse de l'argument de la valeur artistique et d'autres carences, et nous le renvoyer ensuite.

À quoi bon adopter une loi qui ne passera pas le test de la Charte des droits? Pourquoi ne nous efforçons-nous pas, en tant que législateurs et parlementaires, d'adopter des lois qui soient raisonnables, qui établissent un équilibre entre la liberté d'expression et la protection des enfants, et qui disent aux tribunaux que nous sommes conscients des intérêts concurrents? Car il y a des intérêts concurrents en l'espèce. Je prétends toujours qu'on doit tracer une ligne entre les enfants réels et les produits de l'imagination.

● (1705)

**L'hon. Sue Barnes (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Madame la Présidente, je pense que le député et moi sommes d'accord sur les grandes lignes du projet de loi. Je suis convaincue que tous les députés souhaitent que nous allions de l'avant pour protéger nos enfants.

Les parties du projet de loi relatives au voyeurisme et celles concernant les moyens destinés à faciliter le témoignage de personnes vulnérables et d'enfants sont très importantes. Il s'agit de modalités techniques dont les salles d'audience pourraient grandement bénéficier.

Le député a dit que le projet de loi franchirait l'étape de la troisième lecture. Je rappelle à la Chambre que le projet de loi n'en est plus à cette étape en raison de la motion visant à le renvoyer au comité, ce qui ralentira en effet l'adoption de cette mesure législative.

Je souhaite également rappeler à la Chambre et au député que nous pouvons être d'accord ou non avec un aspect du projet de loi, ou que l'un ou l'autre parti peu juger qu'un aspect du projet de loi ne correspond peut-être pas à l'idéal. En réalité, les modifications apportées au document en ce qui concerne la défense fondée sur le bien public découlent de la décision de la Cour suprême. Le projet de loi est conçu pour nous guider tout au long d'un chemin semé d'embûches afin que nous puissions offrir une meilleure protection à nos enfants.

J'aimerais connaître l'opinion du député sur le retard que prend l'étude du projet de loi et sur le fait que nous ne le mettrons pas à la disposition du public. Comme nous le savons tous, il y a des gens dans les salles d'audience d'un bout à l'autre du pays qui ne pourront profiter de ce projet de loi si ces retards se poursuivent.

**M. Dick Proctor:** Madame la Présidente, comme je l'ai dit dans mon discours, l'amélioration des dispositions relatives au voyeurisme et au témoignage des enfants ne me pose aucune difficulté. Je donne mon appui à tout cela. Je prends note que le secrétaire parlementaire parle du bien public et qu'il a tenu des consultations avec les tribunaux ou qu'il a obtenu d'eux des renvois lors de la rédaction de ce projet de loi. C'est encourageant.

Par ailleurs, je dois faire remarquer au secrétaire parlementaire que, comme je l'ai dit dans mon intervention, un nombre croissant d'organisations, de groupes d'intérêts et d'éditorialistes se préoccupent énormément de l'orientation de ce projet de loi. Ils ne croient pas qu'il résisterait à une contestation aux termes de la charte. Je comprends ce que dit le député lorsqu'il parle de faire adopter ce projet de loi, mais je crois qu'il est plus important de mettre d'abord ce texte au point plutôt que de chercher à le faire adopter rapidement.

● (1710)

**M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, PCC):** Madame la Présidente, je trouve très positif de parler aujourd'hui de cette question, une question à laquelle je m'intéresse depuis mon arrivée au Parlement, il y a 10 ans. C'est par ailleurs une question qui me touchait de près lorsque j'étais policier à Calgary.

En ce qui concerne l'exploitation des enfants, j'ai connu la souffrance qu'éprouvent les parents dont les enfants ont été exploités sous une forme ou une autre. Lorsqu'il est question d'images pornographiques, le hic, c'est que chaque fois que l'on montre une image pornographique mettant en cause un enfant, ce dernier est victimisé. Je crois que beaucoup de députés l'oublient.

Où se trouve la limite lorsqu'il s'agit de collectionner de la pornographie? Il y a une autre question que nous n'avons pas définie très clairement à la Chambre.

### *Initiatives ministérielles*

Venons-en au fait. Nous sommes en face d'un nouveau gouvernement, ou du moins qui se prétend tel. On aurait pu croire que, au moins, le nouveau gouvernement profiterait de cette législature pour apporter des modifications légitimes à la législation, au-delà de ce que le projet de loi prévoit, puisque cette mesure a été élaborée par l'ancien gouvernement. Quelle est la différence entre l'ancien et le nouveau? Il est clair pour tout le monde qu'il n'y en a aucune.

J'avais espéré qu'un nouveau gouvernement donne un peu de mordant au projet de loi et fasse passer la protection des enfants devant le prétendu argument du bien public ou de la valeur artistique invoqué par les pédophiles. Il n'en a rien fait. J'ai dû rêver. Il se trouve que le projet de loi est identique, avec les mêmes défauts, et qu'il donnera les mêmes problèmes aux policiers, aux juges et, finalement, aux enfants et à ceux qui tiennent le plus à les protéger, les parents.

Dans le discours du Trône, le gouvernement a parlé de la protection des enfants. Nous nous en souvenons tous. De toute évidence, ce n'était qu'une allusion à ce projet de loi inefficace. En réalité, ce n'est qu'une diversion. Il s'agit de faire oublier aux Canadiens que le gouvernement n'a pas su protéger les enfants contre les agressions et l'exploitation sexuelles.

Ces trois dernières années, le gouvernement a eu l'occasion de réagir aux menaces qui pèsent sur nos enfants. John Robin Sharpe a été trouvé en possession de photos pornographiques d'enfants. Il a contesté les accusations. En 2001, un tribunal de la Colombie-Britannique a créé toute une commotion chez les parents, les policiers et tous les Canadiens qui se préoccupent de la question en disant que, dans certains cas, même la pornographie juvénile avec violence était légale, pour des motifs de valeur artistique. Depuis, ce principe de la valeur artistique a été intégré à la notion de bien public.

Des organisations comme la Canadian Justice Foundation et les Mad Mothers Against Pedophiles et notre parti insistent auprès du gouvernement pour que, au besoin, il invoque la disposition de dérogation. On a fait appel à lui. Nous avons exigé la protection des enfants non seulement contre les prédateurs sexuels, mais aussi contre la pornographie juvénile. Nous avons eu une lueur d'espoir lorsque, à la dernière session, le gouvernement a annoncé le nouveau projet de loi. Lorsque ce nouveau gouvernement, qui n'est en réalité que du réchauffé, a parlé dans le discours du Trône de protéger les enfants, il était possible d'espérer une bouffée d'air frais.

Il se trouve que nos espoirs ont été trompés. Le projet de loi ne protège pas les enfants. Au mieux, il maintiendra le statu quo. Au pire, la pornographie juvénile et les relations sexuelles avec les mineurs deviendront des sujets permanents dans les débats publics au Canada.

● (1715)

Le projet de loi a été conçu par quelqu'un qui ne comprend pas les modalités de fonctionnement des tribunaux et d'application de la loi, ou qui comprend l'un et l'autre mais n'a nullement l'intention de protéger les enfants.

Depuis des années, nous demandons au gouvernement de hausser l'âge légal du consentement à une activité sexuelle. En fait, j'ai de nouveau déposé à la Chambre, aujourd'hui, mon projet de loi d'initiative parlementaire qui propose de porter l'âge du consentement de 14 à 16 ans. Chaque fois que la question refait surface, le gouvernement invoque le faux prétexte voulant que s'il hausse l'âge du consentement, cela risque de criminaliser l'activité sexuelle de

jeunes personnes près de l'âge légal. Tout le monde sait que cet argument ne tient pas.

Comme le faisait valoir à la Chambre mon collègue, le député de Provencher, il suffirait au gouvernement de créer une exemption pour les pairs qui s'appliquerait aux adolescents sexuellement actifs. L'exemption applicable aux pairs représente, de fait, un précédent pour nos tribunaux. Le gouvernement a plutôt choisi de créer une catégorie d'exploitation sexuelle afin de protéger les enfants de 14 à 18 ans.

C'est une catégorie intéressante. Le porte-parole principal de mon parti en matière de justice a dit ce qu'il en pensait. À la différence des néo-démocrates, je respecte beaucoup cet homme, car lorsqu'il était magistrat il a traité de nombreuses affaires semblables. Il sait et comprend ce qui se passe en cour. Il a pu observer les victimes. Il a vu des familles brisées à cause des questions dont nous discutons et dont les tribunaux sont actuellement saisis.

Voici ce qu'avait à dire le porte-parole principal de mon parti:

Le projet de loi C-12 n'accroît pas l'âge du consentement à des contacts sexuels entre des enfants et des adultes. Au lieu de cela, le projet de loi va créer une catégorie de relations où l'adulte exploite l'adolescent, visant à protéger les jeunes âgés de 14 à 18 ans. Pour déterminer si une personne entretient avec un jeune une relation dans laquelle elle l'exploite, un juge doit considérer...

Il fait ici appel à sa connaissance des tribunaux.

[...] la différence d'âge entre l'accusé et la jeune personne, l'évolution de la relation et le degré de contrôle et d'influence que cette personne a sur le jeune.

Voilà sur quoi le tribunal doit se prononcer, et sur quoi la poursuite doit se fonder. Ce sont sur ces aspects que reposeront la défense et l'accusation dans nos tribunaux.

Je poursuis:

Cette nouvelle catégorie constitue une disposition imprécise qui ne parvient pas à assurer la protection dont les enfants ont besoin. Elle n'aurait pas un véritable effet dissuasif et entraînerait simplement des procès plus longs et davantage de litiges.

En tant qu'ancien agent de police, je suis entièrement d'accord avec le principal porte-parole de notre parti pour les questions relatives à la justice lorsqu'il parle des tribunaux, de la défense et des arguments qui seront présentés. Autrement dit, nos tribunaux deviendront des tribunes où les agresseurs, les accusés, feront passer leur message. Ils ont une philosophie qu'ils veulent transmettre aux Canadiens, et les tribunaux leur permettront de faire valoir leurs arguments. La relation entre l'agresseur ou le présumé agresseur et la victime, l'enfant, sera rendue publique. Selon moi, c'est un crime en soi.

● (1720)

Il appartiendra au tribunal de déterminer si la relation a pour objet l'exploitation. De toute évidence, au moment de déterminer si un adulte entretient avec un adolescent une telle relation, un juge doit tenir compte de l'écart d'âge entre l'accusé et l'adolescent, de l'évolution de la relation et du degré de contrôle ou d'influence exercé par l'adulte sur cet adolescent. Cette mesure contribuera tout simplement à immobiliser le système et, malheureusement, ne garantira pas à nos enfants la protection dont ils ont désespérément besoin.

Je parle de notre système judiciaire actuel. En effet, la loi interdit déjà à toute personne qui est en situation d'autorité ou de confiance vis-à-vis d'une personne dont l'âge se situe entre 14 et 18 ans, ou à toute personne à l'égard de laquelle l'adolescent est en situation de dépendance, d'entretenir des liens sexuels avec cet adolescent. Je ne vois pas comment cette disposition pourra être d'une grande utilité, si ce n'est que, compte tenu de son intégration dans la loi, elle fournira aux accusés et à la défense davantage de possibilités d'apporter des arguments sur la relation. Je trouve cela tout à fait inacceptable.

*Les crédits*

Le projet de loi aurait pu régler la question de l'âge légal pour consentir à des relations sexuelles, mais plutôt que de simplement porter cet âge de 14 à 16 ans, le projet de loi permettrait aux adultes de se livrer à des activités sexuelles avec des jeunes de 14 et 15 ans, à moins que ces adultes soient en situation d'autorité. Voilà le but du gouvernement.

Les parents de jeunes de 14 ans avec lesquels je me suis entretenu ont déploré cette disposition particulière. Les corps policiers de partout au Canada redoutent sa signification. Ils ont déjà de la difficulté à traiter les cas aux termes de la loi actuelle.

La pornographie juvénile a connu une forte croissance. Elle a connu un essor fulgurant depuis que les pédophiles et les pornographes utilisent Internet. Les corps policiers de partout au Canada créent des unités spéciales qui s'occupent uniquement des infractions de cet ordre.

En fait, ces unités ne suffisent pas à la tâche parce qu'Internet ne connaît pas de frontière et ne se limite pas à un pays en particulier. C'est un phénomène très répandu mondialement, et de telles images circulent partout. Peu importe la région du monde où l'on se trouve, on peut capter ces images.

Les stratégies sont de plus en plus difficiles à élaborer pour les corps policiers du monde entier—la police a du mal à analyser le problème de la pornographie juvénile, et c'est de cela dont il est question en l'occurrence. Ces corps policiers ont besoin de ressources à cette fin.

Les dispositions législatives proposées sont tellement denses, et il y a tellement de précédents judiciaires en matière de pornographie que les organismes chargés d'appliquer la loi ont du mal à s'y retrouver pour préparer un dossier à soumettre à un tribunal. Le projet de loi actuel vient simplement compliquer la situation. Il rend les choses encore plus difficiles.

Je n'ai pas entendu la secrétaire parlementaire du ministre de la Justice dire que le gouvernement a un plan en ce qui concerne les ressources ni qu'il élabore un programme ou un projet afin de régler le problème de la pornographie.

Tout le monde peut agir à sa guise et donner de la pornographie l'interprétation qu'il souhaite. Parallèlement à cela, les organismes chargés de l'application de la loi réclament désespérément de l'aide. Voilà où nous en sommes.

Non seulement cette disposition n'est d'aucune utilité pour les policiers, mais elle dissuadera aussi ces derniers d'enquêter sur des cas d'exploitation sexuelle de jeunes de 14 ans ou sur des images pornographiques visant de tels jeunes. Pourquoi? Parce que l'idée de prouver que quelqu'un est en situation de pouvoir est vague, elle est presque dénuée de sens et elle donne lieu à toutes sortes d'interprétations juridiques. Cela ouvre complètement la voie à la contestation, sans compter que c'est insensé.

● (1725)

Le fait est qu'une personne d'une quarantaine d'années peut exploiter un jeune de 14 ans. Des images peuvent être tirées de cela et distribuées, et sous quel prétexte? La valeur artistique ou le bien public. Cela pourrait se poursuivre ainsi bien longtemps. Le débat se poursuivra devant nos tribunaux sur lesquels les créateurs de pornographie s'appuieront. Ils remporteront des victoires devant les tribunaux car on leur donnera cette chance à la suite de l'adoption du projet de loi.

Au lieu de s'en remettre au public, aux pères et aux mères, aux grands-pères et aux grands-mères, on s'en remet plutôt aux avocats et aux tribunaux. Ce sont ces mêmes tribunaux qui ont jugé que John

Robin Sharpe était un artiste. Aux termes de cette loi, un vieil homme aura tous les droits d'avoir des relations sexuelles avec des jeunes de 14 ans qu'il trouve dans la rue. Des images pourront être recueillies et diffusées sur Internet. Les tribunaux auront du mal à retracer cela pour s'attaquer à ce phénomène.

Croyez-moi, tout comme John Robin Sharpe, tous les créateurs de pornographie et les pervers vont étudier la loi. J'ai suivi devant les tribunaux en Colombie-Britannique une cause qui concernait un individu bien connu pour exploiter les enfants, M. Toft. Il était là avec son avocat et ils ont tous deux défendu la cause devant le tribunal comme s'ils pouvaient s'appuyer sur des fondements juridiques pour faire rejeter les accusations contre lui. Il n'était pas dans le box des accusés, mais il était plutôt assis à côté de son avocat. J'ignore pourquoi.

Cette mesure législative va offrir d'énormes possibilités à ceux qui créent de la pornographie juvénile. Elle va permettre une exception quant à l'interdiction frappant la pornographie juvénile, lorsque les individus en question pourront démontrer que cela sert le bien public. Comme nous l'avons vu dans le cas de John Robin Sharpe et de ses amis de l'Association pour la défense des libertés civiles, il ne manque pas de gens pour contester la loi. Ce sera un grand jour pour eux.

Aujourd'hui, nous devrions nous préparer au fait que des contestations feront qu'on retrouvera dans le domaine public la pornographie juvénile la plus haineuse et que les auteurs deviendront alors des célébrités. C'est ce vers quoi nous nous dirigeons. Il n'est pas question des vues artistiques de notre collègue de Palliser, mais des manipulateurs de notre société qui vont s'en prendre à nos enfants. Ils sont nombreux.

Les libéraux auraient pu invoquer la disposition d'exemption pour envoyer John Robin Sharpe en prison et régler cette question. Au lieu de cela, ils en ont fait un modèle à suivre pour ce qui est de la pédophilie légalisée. Cette mesure législative tourne autour de ce qu'il a déclaré en public. Les libéraux avaient un choix.

Il revient aux parents canadiens inquiets et aux parlementaires concernés à la Chambre de protéger nos enfants mieux que jamais. Nous ne pouvons nous fier sur le gouvernement d'en face, car cette mesure législative est, selon lui, ce qu'il a de mieux à offrir pour aider à protéger nos enfants. Malheureusement, il a échoué lamentablement.

\* \* \*

● (1730)

**LES CRÉDITS**

## JOUR DÉSIGNÉ—L'AGRICULTURE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 26 février, de la motion et de l'amendement.

**La présidente suppléante (Mme Hinton):** Comme il est 17 h 30, conformément à l'ordre adopté le jeudi 26 février 2004, la Chambre passe maintenant aux votes par appel nominal différés sur les crédits.

Convoquez les députés.

*Et la sonnerie s'étant faite entendre:*

● (1750)

**Le Président:** Le vote porte sur l'amendement.

● (1800)

[Français]

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:)

*Les crédits**(Vote n° 19)***POUR**

## Députés

|  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| Ablonczy                               | Anderson (Cypress Hills—Grasslands) |
| Bailey                                 | Benoit                              |
| Borotsik                               | Breitkreuz                          |
| Burton                                 | Cadman                              |
| Casson                                 | Cummins                             |
| Day                                    | Doyle                               |
| Duncan                                 | Elley                               |
| Fitzpatrick                            | Gallant                             |
| Gouk                                   | Grewal                              |
| Grey                                   | Hanger                              |
| Hearn                                  | Hill (Macleod)                      |
| Hill (Prince George—Peace River)       | Hinton                              |
| Jaffer                                 | Johnston                            |
| Lunn (Saanich—Gulf Islands)            | Lunney (Nanaimo—Alberni)            |
| MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough) | McNally                             |
| Meredith                               | Merrifield                          |
| Mills (Red Deer)                       | Penson                              |
| Rajotte                                | Reid (Lanark—Carleton)              |
| Ritz                                   | Schellenberger                      |
| Solberg                                | Sorenson                            |
| Stinson                                | Vellacott                           |
| Wayne                                  | White (North Vancouver)             |
| White (Langley—Abbotsford) — 45        |                                     |

**CONTRE**

## Députés

|  |                                  |
|--|----------------------------------|
| Adams                                    | Alcock                           |
| Allard                                   | Anderson (Victoria)              |
| Assadourian                              | Augustine                        |
| Bachand (Saint-Jean)                     | Bagnell                          |
| Barnes (London West)                     | Barrette                         |
| Bélangier                                | Bellemare                        |
| Bennett                                  | Bergeron                         |
| Bertrand                                 | Bevilacqua                       |
| Bigras                                   | Blaikie                          |
| Blondin-Andrew                           | Bonin                            |
| Bonwick                                  | Boudria                          |
| Bourgeois                                | Bradshaw                         |
| Brisson                                  | Brown                            |
| Bulte                                    | Calder                           |
| Caplan                                   | Cardin                           |
| Carroll                                  | Castonguay                       |
| Catterall                                | Cauchon                          |
| Chamberlain                              | Charbonneau                      |
| Clark                                    | Coderre                          |
| Collenette                               | Comartin                         |
| Comuzzi                                  | Cotler                           |
| Crête                                    | Cullen                           |
| Cuzner                                   | Dalphond-Guiral                  |
| Desjarlais                               | Desrochers                       |
| DeVillers                                | Dion                             |
| Discepolo                                | Dromisky                         |
| Drouin                                   | Duceppe                          |
| Duplain                                  | Efford                           |
| Eggleton                                 | Eyking                           |
| Folco                                    | Fontana                          |
| Fruilla                                  | Fry                              |
| Gagnon (Québec)                          | Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay) |
| Gagnon (Champlain)                       | Gaudet                           |
| Gauthier                                 | Godfrey                          |
| Godin                                    | Goodale                          |
| Graham                                   | Guarnieri                        |
| Guay                                     | Guimond                          |
| Harvard                                  | Harvey                           |
| Herron                                   | Hubbard                          |
| Ianno                                    | Jackson                          |
| Jennings                                 | Jobin                            |
| Jordan                                   | Karetak-Lindell                  |
| Karygiannis                              | Keyes                            |
| Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh) | Kilgour (Edmonton Southeast)     |
| Knutson                                  | Kraft Sloan                      |
| Lafamboise                               | Laliberte                        |
| Lalonde                                  | Lanctôt                          |
| LeBlanc                                  | Lee                              |
| Leung                                    | Lill                             |
| Lincoln                                  | Longfield                        |
| MacAulay                                 | Macklin                          |
| Malhi                                    | Manley                           |
| Marcel                                   | Marleau                          |
| Martin (LaSalle—Émard)                   | Martin (Winnipeg Centre)         |
| Masse                                    | Matthews                         |

|                              |                           |
|------------------------------|---------------------------|
| McCallum                     | McCormick                 |
| McDonough                    | McGuire                   |
| McKay (Scarborough East)     | McLellan                  |
| Ménard                       | Minna                     |
| Mitchell                     | Murphy                    |
| Myers                        | Neville                   |
| Nystrom                      | O'Brien (Labrador)        |
| O'Brien (London—Fanshawe)    | O'Reilly                  |
| Owen                         | Pacetti                   |
| Pagtakhan                    | Paquette                  |
| Paradis                      | Peric                     |
| Perron                       | Peterson                  |
| Pettigrew                    | Picard (Drummond)         |
| Pickard (Chatham—Kent Essex) | Plamondon                 |
| Pratt                        | Priest                    |
| Proctor                      | Proulx                    |
| Provenzano                   | Redman                    |
| Reed (Halton)                | Regan                     |
| Robillard                    | Rocheleau                 |
| Roy                          | Saada                     |
| Sauvageau                    | Savoy                     |
| Scherrer                     | Scott                     |
| Sgro                         | Shepherd                  |
| Simard                       | Speller                   |
| St-Hilaire                   | St-Jacques                |
| St-Julien                    | St. Denis                 |
| Steckle                      | Stewart                   |
| Stoffer                      | Telegdi                   |
| Thibault (West Nova)         | Thibeault (Saint-Lambert) |
| Tonks                        | Torsney                   |
| Tremblay                     | Vanclicf                  |
| Volpe                        | Wappel                    |
| Wasylycia-Leis               | Whelan                    |
| Wilfert                      | Wood — 178                |

**PAIRÉS**

## Députés

|               |           |
|---------------|-----------|
| Asselin       | Caccia    |
| Fournier      | Galloway  |
| Girard-Bujold | Marceau   |
| McTeague      | Patry — 8 |

**Le Président:** Je déclare l'amendement rejeté.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion principale.

[Traduction]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Le leader adjoint du gouvernement a la parole.

[Français]

**L'hon. Mauril Bélanger:** Monsieur le Président, si vous le demandiez, je crois que vous constateriez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux ayant voté contre, sauf les députés libéraux qui aimeraient être enregistrés comme ayant voté autrement.

**Le Président:** Y-a-t-il consentement unanime de la Chambre pour procéder de cette façon?

**Des voix:** D'accord.

[Traduction]

**M. Dale Johnston:** Monsieur le Président, les conservateurs présents à la Chambre ce soir qui ont voté sur la motion précédente voteront en faveur de cette motion.

[Français]

**M. Michel Guimond:** Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois seront favorables à cette motion.

**M. Yvon Godin:** Monsieur le Président, les députés du Nouveau Parti démocratique votent en faveur de cette motion.

[Traduction]

**M. John Herron:** Monsieur le Président, je confirme que les deux députés progressistes-conservateurs voteront en faveur de la motion.

**M. Ovid Jackson:** Monsieur le Président, je vote en faveur de la motion.

**M. Murray Calder:** Monsieur le Président, je vote en faveur de la motion.

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 20)

POUR

Députés

|                            |  |
|----------------------------|--|
| Ablonczy                   | Anderson (Cypress Hills—Grasslands)    |
| Bachand (Saint-Jean)       | Bailey                                 |
| Benoit                     | Bergeron                               |
| Bigras                     | Blaikie                                |
| Borotsik                   | Bourgeois                              |
| Breitreuz                  | Burton                                 |
| Cadman                     | Calder                                 |
| Cardin                     | Casson                                 |
| Clark                      | Comartin                               |
| Crête                      | Cummins                                |
| Dalphond-Guiral            | Day                                    |
| Desjarlais                 | Desrochers                             |
| Doyle                      | Duceppe                                |
| Duncan                     | Elley                                  |
| Fitzpatrick                | Gagnon (Québec)                        |
| Gagnon (Champlain)         | Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)       |
| Gallant                    | Gaudet                                 |
| Gauthier                   | Godin                                  |
| Gouk                       | Grewal                                 |
| Grey                       | Guay                                   |
| Guimond                    | Hanger                                 |
| Hearn                      | Herron                                 |
| Hill (Macleod)             | Hill (Prince George—Peace River)       |
| Hinton                     | Jackson                                |
| Jaffer                     | Johnston                               |
| Laframboise                | Lalonde                                |
| Lill                       | Lunn (Saanich—Gulf Islands)            |
| Lunney (Nanaimo—Alberni)   | MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough) |
| Martin (Winnipeg Centre)   | Masse                                  |
| McDonough                  | McNally                                |
| Ménard                     | Meredith                               |
| Merrifield                 | Mills (Red Deer)                       |
| Nystrom                    | Paquette                               |
| Penson                     | Perron                                 |
| Picard (Drummond)          | Plamondon                              |
| Proctor                    | Rajotte                                |
| Reid (Lanark—Carleton)     | Ritz                                   |
| Rocheleau                  | Roy                                    |
| Sauvageau                  | Schellenberger                         |
| Solberg                    | Sorenson                               |
| St-Hilaire                 | Steckle                                |
| Stinson                    | Stoffer                                |
| Tremblay                   | Vellacott                              |
| Wasylcia-Leis              | Wayne                                  |
| White (Langley—Abbotsford) | White (North Vancouver)— 90            |

CONTRE

Députés

|                |                      |
|----------------|----------------------|
| Adams          | Alcock               |
| Allard         | Anderson (Victoria)  |
| Assadourian    | Augustine            |
| Bagnell        | Barnes (London West) |
| Barrette       | Bélanger             |
| Bellemare      | Bennett              |
| Bertrand       | Bevilacqua           |
| Blondin-Andrew | Bonin                |
| Bonwick        | Boudria              |
| Bradshaw       | Brisson              |
| Brown          | Bulte                |

Initiatives ministérielles

|  |                              |
|--|------------------------------|
| Caplan                                   | Carroll                      |
| Castonguay                               | Catterall                    |
| Cauchon                                  | Chamberlain                  |
| Charbonneau                              | Coderre                      |
| Collenette                               | Comuzzi                      |
| Cotler                                   | Cullen                       |
| Cuzner                                   | DeVillers                    |
| Dion                                     | Discepola                    |
| Dromisky                                 | Drouin                       |
| Duplain                                  | Efford                       |
| Eggleton                                 | Eyking                       |
| Folco                                    | Fontana                      |
| Frulla                                   | Fry                          |
| Godfrey                                  | Goodale                      |
| Graham                                   | Guarnieri                    |
| Harvard                                  | Harvey                       |
| Hubbard                                  | Ianno                        |
| Jennings                                 | Jobin                        |
| Jordan                                   | Karetak-Lindell              |
| Karygiannis                              | Keyes                        |
| Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh) | Kilgour (Edmonton Southeast) |
| Knutson                                  | Kraft Sloan                  |
| Laliberte                                | Lauctôt                      |
| LeBlanc                                  | Lee                          |
| Leung                                    | Lincoln                      |
| Longfield                                | MacAulay                     |
| Macklin                                  | Malhi                        |
| Manley                                   | Marci                        |
| Marleau                                  | Martin (LaSalle—Émard)       |
| Matthews                                 | McCallum                     |
| McCormick                                | McGuire                      |
| McKay (Scarborough East)                 | McLellan                     |
| Minna                                    | Mitchell                     |
| Murphy                                   | Myers                        |
| Neville                                  | O'Brien (Labrador)           |
| O'Brien (London—Fanshawe)                | O'Reilly                     |
| Owen                                     | Paratti                      |
| Pagtakhan                                | Paradis                      |
| Peric                                    | Peterson                     |
| Pettigrew                                | Pickard (Chatham—Kent Essex) |
| Pratt                                    | Price                        |
| Proulx                                   | Provenzano                   |
| Redman                                   | Reed (Halton)                |
| Regan                                    | Robillard                    |
| Saada                                    | Savoy                        |
| Scherrer                                 | Scott                        |
| Sgro                                     | Shepherd                     |
| Simard                                   | Speller                      |
| St-Jacques                               | St-Julien                    |
| St. Denis                                | Stewart                      |
| Telegdi                                  | Thibault (West Nova)         |
| Thibeault (Saint-Lambert)                | Tonks                        |
| Torsney                                  | Vanelief                     |
| Volpe                                    | Wappel                       |
| Whelan                                   | Wilfert                      |
| Wood— 133                                |                              |

PAIRÉS

Députés

|               |          |
|---------------|----------|
| Asselin       | Caccia   |
| Fournier      | Galloway |
| Girard-Bujold | Marceau  |
| McTeague      | Patry— 8 |

**Le Président:** Je déclare la motion rejetée.

\* \* \*

● (1805)

**LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 27 février, de la motion: Que le projet de loi C-18, Loi concernant la péréquation et permettant au ministre des Finances de faire certains paiements en matière de santé, soit lu pour une troisième fois et adopté.

*Initiatives ministérielles*

**Le Président:** La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-18.

Le leader adjoint du gouvernement a la parole.

[Français]

**L'hon. Mauril Bélanger:** Monsieur le Président, si vous le demandiez, je crois que vous constateriez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux ayant voté pour, sauf les députés libéraux qui aimeraient être enregistrés comme ayant voté autrement.

**Le Président:** Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour procéder de cette façon?

**Des voix:** D'accord.

[Traduction]

**M. Dale Johnston:** Monsieur le Président, les conservateurs présents à la Chambre ce soir, sauf ceux qui voudront voter autrement, voteront en faveur de la motion.

[Français]

**M. Michel Guimond:** Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois voteront contre cette motion.

Je vous informe de bien vouloir rayer de la liste les députés de Rimouski—Neigette-et-la Mitis et de Drummond qui ont dû s'absenter.

[Traduction]

**M. Yvon Godin:** Monsieur le Président, les députés du NPD voteront en faveur de la motion.

**M. John Herron:** Monsieur le Président, les deux députés du Parti progressiste-conservateur voteront en faveur de la motion.

**M. Murray Calder:** Monsieur le Président, je voterai en faveur de la motion.

**M. Paul Steckle:** Monsieur le Président, je voterai en faveur de la motion.

**M. Ovid Jackson:** Monsieur le Président, je suis en faveur de la motion.

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 21)

POUR

Députés

|                      |                                     |
|----------------------|-------------------------------------|
| Ablonczy             | Adams                               |
| Alcock               | Allard                              |
| Anderson (Victoria)  | Anderson (Cypress Hills—Grasslands) |
| Assadourian          | Augustine                           |
| Bagnell              | Bailey                              |
| Barnes (London West) | Barrette                            |
| Bélanger             | Bellemare                           |
| Bennett              | Benoit                              |
| Bertrand             | Bevilacqua                          |
| Blaikie              | Blondin-Andrew                      |
| Bonin                | Bonwick                             |
| Borotsik             | Boudria                             |
| Bradshaw             | Breitkreuz                          |
| Brisson              | Brown                               |
| Bulte                | Burton                              |
| Cadman               | Calder                              |
| Caplan               | Carroll                             |
| Casson               | Castonguay                          |
| Catterall            | Cauchon                             |
| Chamberlain          | Charbonneau                         |

|  |  |
|--|--|
| Clark                                    | Coderre                                |
| Collenette                               | Comartin                               |
| Comuzzi                                  | Cotler                                 |
| Cullen                                   | Cummins                                |
| Cuzner                                   | Day                                    |
| Desjarlais                               | DeVillers                              |
| Dion                                     | Discepola                              |
| Doyle                                    | Dromisky                               |
| Drouin                                   | Duncan                                 |
| Duplain                                  | Efford                                 |
| Eggleton                                 | Elley                                  |
| Eyking                                   | Fitzpatrick                            |
| Folco                                    | Fontana                                |
| Frulla                                   | Fry                                    |
| Gallant                                  | Godfrey                                |
| Godin                                    | Goodale                                |
| Gouk                                     | Graham                                 |
| Grewal                                   | Grey                                   |
| Guarnieri                                | Hanger                                 |
| Harvard                                  | Harvey                                 |
| Hearn                                    | Herron                                 |
| Hill (Macleod)                           | Hill (Prince George—Peace River)       |
| Hinton                                   | Hubbard                                |
| Ianno                                    | Jackson                                |
| Jaffer                                   | Jennings                               |
| Jobin                                    | Johnston                               |
| Jordan                                   | Karetak-Lindell                        |
| Karygiannis                              | Keyes                                  |
| Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh) | Kilgour (Edmonton Southeast)           |
| Knutson                                  | Kraft Sloan                            |
| Laliberte                                | Lanctôt                                |
| LeBlanc                                  | Lee                                    |
| Leung                                    | Lill                                   |
| Lincoln                                  | Longfield                              |
| Lunn (Saanich—Gulf Islands)              | Lunney (Nanaimo—Alberni)               |
| MacAulay                                 | MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough) |
| Macklin                                  | Malhi                                  |
| Manley                                   | Marcil                                 |
| Marleau                                  | Martin (LaSalle—Émard)                 |
| Martin (Winnipeg Centre)                 | Masse                                  |
| Matthews                                 | McCallum                               |
| McCormick                                | McDonough                              |
| McGuire                                  | McKay (Scarborough East)               |
| McLellan                                 | McNally                                |
| Meredith                                 | Merrifield                             |
| Mills (Red Deer)                         | Minna                                  |
| Mitchell                                 | Murphy                                 |
| Myers                                    | Neville                                |
| Nystrom                                  | O'Brien (Labrador)                     |
| O'Brien (London—Fanshawe)                | O'Reilly                               |
| Owen                                     | Pacetti                                |
| Pagtakhan                                | Paradis                                |
| Penson                                   | Peric                                  |
| Peterson                                 | Pettigrew                              |
| Pickard (Chatham—Kent Essex)             | Pratt                                  |
| Price                                    | Proctor                                |
| Proulx                                   | Provenzano                             |
| Rajotte                                  | Redman                                 |
| Reed (Halton)                            | Regan                                  |
| Reid (Lanark—Carleton)                   | Ritz                                   |
| Robillard                                | Saada                                  |
| Savoy                                    | Schellenberger                         |
| Scherrer                                 | Scott                                  |
| Sgro                                     | Shepherd                               |
| Simard                                   | Solberg                                |
| Sorenson                                 | Speller                                |
| St-Jacques                               | St-Julien                              |
| St. Denis                                | Steckle                                |
| Stewart                                  | Stinson                                |
| Stoffer                                  | Telegdi                                |
| Thibault (West Nova)                     | Thibeault (Saint-Lambert)              |
| Tonks                                    | Torsney                                |
| Vanclief                                 | Vellacott                              |
| Volpe                                    | Wappel                                 |
| Wasylycia-Leis                           | Wayne                                  |
| Whelan                                   | White (Langley—Abbotsford)             |
| White (North Vancouver)                  | Wilfert                                |
| Wood — 195                               |  |

*Initiatives parlementaires*

## CONTRE

## Députés

Bachand (Saint-Jean)  
Bigras  
Cardin  
Dalphond-Guiral  
Duceppe  
Gagnon (Champlain)  
Gaudet  
Guay  
Laframboise  
Ménard  
Perron  
Rocheleau  
Sauvageau

Bergeron  
Bourgeois  
Crête  
Desrochers  
Gagnon (Québec)  
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)  
Gauthier  
Guimond  
Lalonde  
Paquette  
Plamondon  
Roy  
St-Hilaire — 26

## PAIRÉS

## Députés

Asselin  
Fournier  
Girard-Bujold  
McTeague

Caccia  
Gallaway  
Marceau  
Patry — 8

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[Traduction]

**Le Président:** La Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1810)

[Français]

## LE PEUPLE ACADIEN

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 11 février, de la motion.

**L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.):** Madame la Présidente, je suis heureux de répondre aujourd'hui au député de Verchères—Les-Patriotes à propos de sa motion M-382.

Comme nous le savons tous maintenant puisque cette question a été portée à l'attention de la Chambre à plusieurs reprises, la motion M-382 demande, dans le cadre des procédures engagées par la Société nationale des Acadiens:

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence, [...] la priant d'intervenir auprès de Sa Majesté afin que la Couronne britannique reconnaisse officiellement les préjudices causés en son nom au peuple acadien, de 1755 à 1763.

Je suis un de ceux qui croyaient que cette question était résolue, et à la satisfaction des parties le plus directement touchées. Nous avons maintenant, et je suis fier de le dire, une proclamation royale qui reconnaît le fait historique ainsi que les épreuves et les souffrances subies par les Acadiens au cours de la déportation de 1755.

L'honorable député qui propose cette motion était présent, avec moi, le 10 décembre 2003, lorsque le gouvernement du Canada a annoncé la proclamation royale désignant le 28 juillet de chaque année, à compter de 2005, Journée de commémoration du Grand Dérangement. «C'est le Canada tout entier qui reconnaît le lieu de naissance des Acadiens», avait reconnu la ministre du Patrimoine canadien de l'époque, l'honorable députée de Hamilton-Est. Nous devons assumer une responsabilité à l'égard de toute notre histoire, tant de ses moments de gloire que de ses tragédies. Nous aurons l'occasion de réfléchir sur cette dimension une fois l'an, le 28 juillet.

À cette occasion, le 10 décembre dernier, le président de la Société nationale de l'Acadie soulignait que la proclamation montrait la

maturité à laquelle était parvenue la société canadienne en fait de respect de sa diversité. Le président voyait dans ce geste plus qu'un simple signe de respect envers les Acadiens; il percevait une reconnaissance de l'importance de la diversité culturelle de notre pays comme fondement de sa force et de sa prospérité.

«Les Acadiens sont fiers de leur culture et de leur identité», ajoutait le président. Ils ont appris qu'il est possible d'évoluer en tant que peuple au sein d'un grand pays tel que le Canada, tout comme il est possible de faire partie de la Francophonie canadienne et de la grande famille de la Francophonie internationale.

Tous ceux qui étaient là avaient la larme à l'œil devant les témoignages que nous avons entendus le 10 décembre dernier. Je suis un fan d'histoire, et j'apprends toujours en lisant sur la Déportation des Acadiens. Il s'agit là d'un événement triste, un événement affligeant à nos yeux et à nos oreilles. Ce qu'ont subi les Acadiens ne peut et ne doit jamais être oublié. Pour plusieurs Canadiens dans le passé, c'était peut-être oublié, malheureusement.

Leur histoire ne se transformera pas en simple récit folklorique raconté seulement par les gens âgés, mais elle restera à jamais un élément tragique d'une réalité que leurs ancêtres ont connue. J'espère que dans les livres d'histoire, dans nos salles de classe, dans nos musées grands et petits, la tragédie de la déportation et surtout la renaissance héroïque du peuple acadien seront enseignées aux jeunes Canadiens d'aujourd'hui et des générations à venir.

Certains députés, au cours des débats sur ce sujet l'an dernier dans cette Chambre, ont affirmé qu'il ne suffisait pas de dire que cet événement était historique pour en faire saisir la terrible réalité à nos jeunes. Ils disaient que nous devrions consulter les références historiques de nos livres d'histoire et nous assurer que l'information donnée à nos enfants est suffisante pour leur permettre de comprendre l'énormité de la situation vécue par les Acadiens entre 1755 et 1763 et, bien sûr, pendant plusieurs années subséquentes.

• (1815)

De plus, on doit se demander si ces événements sont inscrits correctement dans nos livres d'histoire canadienne. Est-ce que d'autres événements historiques sont également expliqués aussi clairement qu'ils le devraient?

La déportation des Acadiens est un pan de notre histoire qui ne doit pas être oublié. Nous pouvons tous nous tourner vers cette époque et souhaiter que divers événements ne se soient pas produits ou se soient déroulés autrement. Toutefois, il n'y a certes rien à faire à cet égard. Sauf en rêve, on peut difficilement modifier le passé.

Il est donc temps, à mon avis, de tourner la page. Nous avons lue la page, et nous devons la garder en mémoire. Nous aurons besoin d'y revenir, de la relire pour nous rafraîchir la mémoire, mais cette page sera toujours là.

Les valeurs d'aujourd'hui sont enracinées dans l'expérience de notre passé commun. Cette expérience et les leçons que nous en tirons forment l'identité actuelle des Canadiens qui sont respectés et respectueux, ouverts d'esprit, tolérants et dynamiques. Les Acadiens manifestent beaucoup d'ardeur au travail. L'esprit des entrepreneurs acadiens se reflète dans la force des institutions, leur université, l'Assomption-Vie, plusieurs entreprises commerciales et d'autres établissements d'enseignement de l'Acadie.

### *Initiatives parlementaires*

Ils font partie des forces vives qui permettent au Canada de réussir et de prospérer. Le gouvernement canadien reconnaît le dynamisme et la contribution vitale de ces forces à la vie de la société canadienne. Nous le reconnaissons tous en cette Chambre, du moins, je l'espère. Ils font partie des sept millions de personnes au Canada qui, comme moi, parlent, chantent, écrivent, travaillent—dans mon cas, je joue de la musique—, et vivent en français. Ces francophones font preuve d'une vitalité formidable et d'une détermination extraordinaire à croître et à s'entendre sur un continent à majorité anglophone.

Il y a de nombreuses questions urgentes à résoudre à l'heure actuelle dans le dossier des langues officielles. Je suis le président du comité parlementaire saisi de ces dossiers. Ces questions ont été clairement énoncées par les collectivités minoritaires, par la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, par la Société nationale de l'Acadie et bien d'autres. Mentionnons la création d'emplois, la prestation de services de santé en français, de services juridiques en français, l'éducation, le développement de la petite enfance, et j'en passe.

Je pense qu'on pourrait également se pencher sur le projet de loi du sénateur Jean-Robert Gauthier, le projet de loi S-4, qui sera présenté bientôt dans cette Chambre. À ce qu'on me dit, j'aurai l'honneur de piloter ce projet de loi en cette Chambre pour rendre exécutoire la partie 7 de la Loi sur les langues officielles. Voilà des initiatives tangibles auxquelles il faut s'adresser maintenant.

Bien sûr, le gouvernement s'intéresse vivement à l'avenir de la communauté acadienne. On s'y intéresse tous. Il y aura le Congrès mondial acadien très bientôt, lors du 400<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée de Samuel de Champlain. J'ai l'intention d'y participer, tout comme j'étais au dernier congrès, en Louisiane ou, comme les gens de cette partie du monde disent, en «Louisian». J'ai eu le grand plaisir de partager des moments avec eux.

Cependant, je ne partage pas l'avis que nous devrions adopter cette motion aujourd'hui. Il y a trois éléments expliquant pourquoi il me semble que c'est mal. Je ne suis pas le seul à le dire. Premièrement, nous avons adopté l'initiative de la proclamation royale.

Dans un deuxième temps, je pense que ce principe, par lequel on doit s'adresser au chef d'État d'un autre pays pour exiger des excuses, nous relègue en quelque sorte à une étape coloniale. Je ne participe pas à des activités semblables. Nous sommes un pays autonome et fier. Les francophones de ce pays sont fiers eux aussi. Je pense que c'est mal à cet égard.

Dans un troisième temps, on se demande où une initiative semblable pourrait nous mener.

• (1820)

Où une initiative semblable pourrait-elle nous mener? Est-ce qu'on va exiger la même chose pour la révocation de l'Édit de Nantes?

Dans ma circonscription électorale, on pourrait parler des loyalistes. Est-ce qu'on va exiger des excuses du gouvernement des États-Unis pour le traitement de mes commettants loyalistes?

Je vois un député du Bloc qui dit oui. Libre à lui de le penser, mais ce n'est pas ma façon de penser. Je demande à mes collègues de voter contre cette motion. Il s'agit d'affirmer notre fierté d'être francophone aujourd'hui et quand nous voterons sur cette motion, mais de ne pas adopter cette motion présentée à la Chambre.

**M. Scott Reid (Lanark—Carleton, PCC):** Madame la Présidente, c'est à regret que je voterai contre la motion M-382. J'agis ainsi pour deux raisons.

Premièrement, j'estime que cette motion s'appuie sur un principe douteux, à savoir que la culpabilité puisse être collective et se transmettre d'une génération à l'autre.

La deuxième raison de mon opposition est que, malgré les bonnes intentions de ceux qui ont rédigé cette motion, elle semble attribuer la responsabilité ultime de l'expulsion des Acadiens à la Couronne, ce qui n'est pas une interprétation exacte des événements de 1755. Une interprétation plus conforme à l'histoire accuserait plutôt les gouverneurs coloniaux de la Nouvelle-Angleterre et les pionniers qu'ils représentaient.

Je commencerai par l'argument historique et je reviendrai plus tard au raisonnement philosophique.

Beaucoup de faits entourant la déportation des Acadiens ne font aucun doute. En 1755, les autorités coloniales ont amorcé un processus de déracinement et de déportation de la partie de la population acadienne qui était établie sur le territoire britannique, en commençant par le centre de la colonie acadienne, le long de la côte est de la baie de Fundy.

Le gouverneur Lawrence, de la Nouvelle-Écosse, et le gouverneur Shirley, commandant en chef des forces britanniques en Nouvelle-Angleterre, ont commencé par saisir les armes à feu des colons pour les empêcher de résister par la force. Puis ils ont pris en otage un grand nombre d'hommes adultes afin de garantir la docilité de leur famille au moment de la déportation.

Au cours des années qui ont suivi, ce fut environ les trois quarts de la population acadienne totale, soit 13 000 personnes, qui ont été déportées. Certains de ces gens ont été expédiés en Angleterre, d'autres en Louisiane, tandis que d'autres encore étaient rapatriés en France.

Toutefois, si l'on connaît avec certitude l'ampleur des souffrances causées par la déportation de 1755 à 1763, il est beaucoup plus difficile d'en attribuer précisément la responsabilité historique. Chose certaine, les gouverneurs Lawrence et Shirley ont été au cœur des prises de décisions et ils doivent en porter la responsabilité ultime. Mais rien ne prouve qu'ils aient agi avec l'aval du Parlement de Westminster. Selon la version la plus couramment acceptée de ces événements, Lawrence aurait agi avec l'autorisation du conseil local de la Nouvelle-Écosse, tandis que le Parlement et le roi George II n'auraient pas participé à la planification des déportations.

Néanmoins, Sa Majesté la reine Elizabeth II a récemment décidé d'aborder cette question et de s'en remettre au Cabinet canadien pour décider s'il y a lieu de présenter des excuses. Comme nous le savons tous, le Cabinet s'est penché sur cette question dernièrement, et en décembre 2003, la Gouverneure générale a signé une proclamation royale à ce sujet. En voici des extraits:

Attendu que la déportation du peuple acadien, communément appelée le Grand Dérangement, s'est poursuivie jusqu'en 1763 et a eu des conséquences tragiques, plusieurs milliers d'Acadiens ayant péri [...]

Ainsi, Son Excellence la Gouverneure générale, sur recommandation de la ministre du Patrimoine canadien, a ordonné:

[...] que soit prise une proclamation désignant le 28 juillet de chaque année, à compter de 2005, comme «Journée de commémoration du Grand Dérangement».

Je félicite le gouvernement d'avoir décidé de cette proclamation qui me semble tout à fait appropriée. Je crois qu'il est légitime de s'attendre à ce que tous ceux qui participent à la vie publique d'une société civilisée adoptent une attitude exemplaire à l'égard du passé. Cette attitude suppose l'acceptation d'actes passés qui sont jugés bons et le rejet de ceux qui sont considérés injustes et monstrueux. La reconnaissance des «épreuves et souffrances subies par les Acadiens» et la désignation d'une journée annuelle pour commémorer ce triste chapitre de notre histoire, représentent une manière convenable d'en tenir compte.

Contrairement à la proclamation de la Couronne, la motion dont la Chambre est saisie demande explicitement des excuses pour cette injustice historique.

• (1825)

C'est un concept très différent qui repose sur l'idée que la culpabilité liée à une injustice passée puisse être transmise au sein d'une institution ou d'une collectivité, exactement comme les conséquences secondaires de cette faute continuent de se répercuter sur les descendants des victimes directes. C'est tout simplement faux.

Je n'accepte pas l'idée qu'une institution puisse préserver le sentiment d'une culpabilité collective héritée des générations successives de ceux qui sont devenus membres de cette institution ou qui sont placés sous sa protection. Un sentiment de culpabilité ou de responsabilité collective ou, pire encore, le fait de s'attendre à ce que d'autres assument la culpabilité ou la responsabilité d'actes auxquels ils n'ont pas participé, m'apparaît tout à fait futile.

Un débat comme celui que nous tenons aujourd'hui a eu lieu à la Chambre il y a 20 ans, soit le dernier jour où Pierre Trudeau occupait le poste de premier ministre. Au cours de la période des questions orales, Brian Mulroney lui avait demandé de présenter des excuses pour l'internement de Canadiens de descendance japonaise pendant la Seconde Guerre mondiale. La réponse de M. Trudeau révèle une compréhension subtile de la distinction que j'essaie aujourd'hui de faire valoir.

M. Trudeau avait dit, et je cite:

Je ne vois pas comment je pourrais m'excuser pour un événement historique auquel personne ici n'a pris part. Nous ne pouvons que regretter ce qui est arrivé. Mais pourquoi se lancer dans de grands discours pour dire que des excuses valent mieux que de simples regrets? Je ne comprends pas très bien [...]

Je ne pense pas que le gouvernement ait pour rôle de corriger les erreurs commises par le passé. Il ne peut pas réécrire l'histoire. Nous sommes là pour nous occuper de ce qui se passe actuellement.

Je suis d'accord avec ce raisonnement. Dans le cas du Grand Dérangement, les parties qui ont subi ces préjudices sont mortes depuis longtemps, de même que celles qui en sont responsables. L'empire britannique, au nom duquel ils ont été causés, n'existe plus, et le mercantilisme sur lequel il était fondé a été fermement et absolument rejeté par la Couronne et l'État britanniques. Toutefois, le facteur le plus important à considérer est peut-être que les colonies britanniques de la Nouvelle-Angleterre, dans l'intérêt desquels les torts ont été commis, ont cessé d'exister en tant qu'entités politiques il y a plus de deux siècles, avec l'avènement de l'indépendance des États-Unis.

Ainsi, il ne reste personne, ni même un organisme doté de la personnalité morale, qui puisse honnêtement reconnaître sa culpabilité dans cette affaire, ou subir l'indignation justifiée des autres.

Nous avons tout de même l'obligation morale de condamner des erreurs tout autant que celle de ne pas rester neutres devant les préjudices monstrueux des temps plus récents. En tant qu'acteurs moraux, nous avons le devoir de reconnaître les erreurs du passé, de les faire connaître à nos concitoyens et de faire tout en notre pouvoir

### *Initiatives parlementaires*

pour qu'elles ne puissent se répéter sous quelque forme que ce soit. À cet égard, j'aimerais applaudir aux efforts sincères de l'honorable député de Verchères—Les-Patriotes, qui visent à perpétuer la mémoire de cet épisode tragique de notre histoire.

Néanmoins, je crois que la récente proclamation royale, qui reconnaît cette question sans présenter des excuses officielles, suffit pour exprimer nos regrets à l'égard des préjudices qui ont été commis dans le passé. Elle nous permet d'indiquer, sans condamner les autres, notre détermination à faire en sorte que des erreurs semblables ne soient plus jamais tolérées sur le sol canadien.

En conséquence, je dois voter contre cette motion et encourager mes collègues à faire de même.

• (1830)

[Traduction]

**L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD):** Madame la Présidente, je signale d'entrée de jeu que j'appuie la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui, et je recommande à tous d'en faire une lecture très attentive. Cette motion ne réclame pas d'excuses, mais demande plutôt que la Reine reconnaisse officiellement les torts causés au peuple acadien entre 1755 et 1763, et que, lorsqu'elle viendra en 2005, elle reconnaisse qu'un grand tort et une grande injustice ont été causés au peuple acadien.

C'est ce que demande la motion. Je n'y vois pas un grand problème. La motion est bien rédigée. C'est une motion très polie qui demande que notre Gouverneure générale informe la Reine que le Parlement désire qu'elle reconnaisse, lorsqu'elle s'adressera au peuple acadien, qu'un grand tort a été causé de 1755 à 1763.

J'invite fortement la Chambre à appuyer cette motion aussi massivement que faire se peut. Ce n'est pas une motion partisane. C'est une motion de reconnaissance d'un tort. C'est l'un des plus grands torts de notre histoire. Des Acadiens ont été déportés en Louisiane, dans le sud des États-Unis. Cette déportation a causé la séparation des familles et le déracinement des Acadiens. Ils ont perdu de ce fait leurs propriétés, leurs amis et leurs communautés.

• (1835)

[Français]

Cela a été un moment très triste de l'histoire du Canada. Il y a longtemps, beaucoup de choses très tristes se sont produites, que l'on pense par exemple au traitement des Canadiens d'origine japonaise, des Canadiens d'origine autochtone, les aborigènes du Canada. Beaucoup d'injustices ont été commises par nos prédécesseurs.

La population acadienne est parmi les groupes qui ont été traités d'une manière très injuste par le gouvernement de ce temps-là. C'était un gouvernement colonial; ce n'était pas le gouvernement du Canada. C'est le gouvernement colonial qui a procédé à l'expulsion de cette population vers les États-Unis.

[Traduction]

Ce fut une grande injustice. Des communautés ont été déchirées. Des gens ont été déportés. Ils ont été envoyés à l'extérieur du pays. Tout cela a été fait par le gouvernement colonial. À mon avis, nous ne devrions pas nous montrer aussi timides et aussi craintifs. Ce n'est pas une insulte que nous faisons à la Reine en lui demandant de reconnaître qu'une situation terrible s'est produite il y a bien des années.

### Initiatives parlementaires

J'aimerais préciser très clairement que cette motion, qui a été proposée par le député de Verchères—Les-Patriotes et appuyée par le député d'Acadie—Bathurst, du Parti néo-démocrate, devrait obtenir l'appui de tous.

Certains se demandent pourquoi nous devrions le faire. J'étais à la Chambre en 1984 lorsque Pierre Trudeau en était à sa dernière journée au Parlement à titre de premier ministre. Brian Mulroney, qui était alors chef de l'opposition à la tête du Parti conservateur du Canada, s'est levé et a posé cette question. Le député conservateur de la région d'Ottawa a lu la réponse qu'a faite l'ancien premier ministre Pierre Trudeau. Je n'étais pas d'accord avec lui. Je crois qu'il est très important pour le bien-être de tous nos concitoyens que nous reconnaissons les torts qui ont été commis et que nous tentions de nous excuser—et cette motion ne présente même pas d'excuses—pour ces graves torts et injustices qui ont été commis il y a bien longtemps.

Il est parfois un peu triste de voir comment les hommes évoluent. Les êtres humains ont souvent agi de façon très peu humaine les uns envers les autres. De nombreux génocides se sont produits de par le monde. Des déportations massives ont eu lieu. Nous, humains, avons fait périr des milliers et des milliers de personnes dans le monde. Nous sommes devenus un peu plus civilisés, du moins le croyons-nous. L'une des façons de le prouver est de reconnaître que la façon dont les Acadiens ont été traités par le passé est inacceptable. C'est historiquement inacceptable. C'est moralement inacceptable et cela n'aurait jamais dû se produire.

Nous ne pouvons concrètement rien y faire maintenant, mais nous pouvons dire officiellement, au nom du Parlement du Canada que ce qui s'est produit était inacceptable et demander que lorsque la Reine, notre souveraine, s'adressera aux Acadiens, elle reconnaisse elle aussi que c'était une chose inacceptable, que c'est regrettable et que cela n'aurait jamais dû se produire. Je crois que cela permettrait de faire comprendre aux Acadiens que nous les respectons, que nous les considérons comme des partenaires à part entière dans notre grand pays et que ce qui s'est produit était inacceptable. Le moindre que nous puissions faire, c'est de demander à la Reine de reconnaître cela en 2005 lorsqu'elle s'adressera aux Acadiens.

[Français]

J'ai suivi très attentivement l'histoire de notre pays. Une grande contribution a été faite depuis 300 ans dans notre pays, par les francophones acadiens et acadiennes. Il s'agit d'une grande contribution. Il reste beaucoup d'Acadiens dans notre pays, et le député de Acadie—Bathurst est parmi ceux qui ont pris part à cette grande contribution. Je félicite le député du Bloc québécois de Verchères—Les-Patriotes pour sa motion, et j'espère que les députés de tous les partis de cette Chambre donneront leur appui à cette motion lors du vote.

**M. Roger Gaudet (Berthier—Montcalm, BQ):** Madame la Présidente, c'est avec une grande fierté que je prends la parole aujourd'hui sur la motion M-382 de mon collègue de Verchères—Les-Patriotes, qui a été amendée et qui se lit maintenant comme suit:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence, dans la foulée des démarches entreprises par la Société Nationale de l'Acadie, la priant d'intervenir auprès de Sa Majesté, afin que la Couronne britannique reconnaisse officiellement les préjudices causés en son nom au peuple acadien, de 1755 à 1763.

Rappelons-nous d'abord l'événement historique de 1755. L'écrivain américain, William Faulkner, au XIX<sup>e</sup> siècle, affirmait que: «Le passé n'est pas mort, il n'est même pas passé.» De même, Henri Lacordaire, membre de l'Académie française, attestait que: «L'histoire est la mémoire des siècles immortalisés [...] Un homme qui n'a

pas d'histoire est tout entier dans sa tombe; un peuple qui n'a pas dicté la sienne n'est pas encore né.»

Quel passé! Si le peuple acadien n'était pas né déjà, il le fut lors de l'exode douloureux où enfants, femmes et hommes ont obéi à l'ordre formel de Lawrence, qui les obligeait à quitter terres, maisons, biens pour une destination inconnue et étrangère.

N'entendons-nous pas John Winslow lire l'édit de la déportation dans une petite église du village de Grand-Pré, le 5 septembre 1755:

J'ai reçu de Son Excellence, le gouverneur Lawrence, les instructions du roi. C'est par ses ordres que vous êtes assemblés pour entendre la résolution finale de Sa Majesté concernant les habitants français de cette province de la Nouvelle-Écosse [...] Vos terres, vos maisons, votre bétail et vos troupeaux de toutes sortes sont confisqués au profit de la Couronne, avec tous vos autres effets, excepté votre argent et vos mobiliers, et que vous-mêmes, vous devez être transportés hors de cette province. Les ordres péremptoires de Sa Majesté font que tous les habitants de ces districts soient déportés.

Même si l'objectif de la Couronne britannique n'était pas d'éliminer physiquement les individus, il ne faut pas oublier que ce sont des familles entières qui ont disparu de la Terre.

Avec Antoine Bernard, professeur à l'Université de Montréal, une interrogation surgit et demeure. L'auteur affirme que:

Au centre de ce drame subsiste toujours une région sombre, une zone obscure que ne peut explorer définitivement la lunette la plus clairvoyante: la zone des responsabilités. Faut-il charger du méfait le seul Lawrence? Ou bien faut-il voir derrière lui «des instructions de Sa Majesté» évoquées par Winslow dans sa proclamation en septembre 1755? Winslow, Murray et Lawrence qui les guidaient, ont-ils menti en se servant ainsi du nom du vieux George II pour perpétrer leur infâme attentat?

De plus, on peut se demander si l'historien Robert Rumilly donne l'heure juste sur les événements, dans son volume intitulé *Histoire des Acadiens*, lorsqu'il affirme que, en parlant de Lawrence:

L'exécuteur de la déportation des Acadiens est donc officiellement approuvé, félicité et promu. Le gouvernement anglais endosse, s'il ne l'a formellement ordonné, le geste de ses hauts représentants en Amérique.

Dans les colonnes du quotidien *Le Devoir*, on peut lire l'indignation de François Baby, professeur à l'Université Laval, lorsqu'il écrit que:

[...] Monckton fit en effet, comme militaire en Acadie et dans la région de Québec, des gestes inacceptables et d'une grande cruauté qui équivalent à n'en pas douter à des crimes de génocide, à des crimes contre la paix, à des crimes de guerre et à des crimes contre l'humanité, au sens où nous l'entendons aujourd'hui.

Le drame acadien, depuis deux siècles, fournit à la poésie une source d'inspiration, non sans retenir longuement l'attention des historiens. Qui ne se souvient pas de l'immortelle «Évangéline» de Longfellow, auteur américain du XIX<sup>e</sup> siècle? C'est un poème d'une grande beauté dont l'héroïne, Évangéline, cherchera tout au long de son existence son fiancé Gabriel, qu'elle finira enfin par retrouver au moment où ce dernier s'apprêtait à entreprendre sa traversée sur l'autre rive. Ce poème n'est-il pas une illustration concrète de ce que les Acadiennes et les Acadiens ont vécu: séparation des familles, maladies, morts, éloignement, exil, insécurité de toutes sortes, en un mot ce qui constitue le bien-être dans sa définition la plus réduite?

Certains qualifieront ce poème de romantique tandis que d'autres y verront une sincérité de cœur indéfectible. Comme l'écrit Yves Cazaux dans *L'Acadie, histoire des Acadiens*:

Le poème de 1844 hurle la vérité de la plus douloureuse histoire qui soit, sans faiblesse, sans convention ni invention, si ce n'est celle de la réalité.

Aujourd'hui, à l'aube du 250<sup>e</sup> anniversaire de ce jour fatidique du 5 septembre 1755, une lueur d'espoir pointerait-elle dans ce ciel aussi sombre? Avec la proclamation royale du 10 décembre dernier, par laquelle on faisait du 28 juillet la Journée de commémoration du Grand Dérangement, et ce, à partir du 5 septembre 2004, on pourrait croire que oui.

*Initiatives parlementaires*

● (1840)

Après plus de 240 ans, on reconnaît enfin officiellement, dans l'histoire canadienne, qu'une tragédie innommable a bel et bien eu lieu et que ce n'est pas qu'une invention ou de la fabulation d'un peuple en mal d'attention, comme le texte de la proclamation en fait foi, car il est écrit:

[...] que la déportation du peuple acadien, communément appelée le Grand Dérangement, s'est poursuivie jusqu'en 1763 et a eu des conséquences tragiques, plusieurs milliers d'Acadiens ayant péri par suite de maladies, lors de naufrage, dans leurs lieux de refuge, dans les camps de prisonniers de la Nouvelle-Écosse et de l'Angleterre ainsi que dans les colonies britanniques en Amérique.

C'est un pas en avant, sans contredit, et c'est un bon début, mais il reste encore du chemin à parcourir avant que toutes les Acadiennes et tous les Acadiens se sentent apaisés sur les torts dont leurs ancêtres ont été victimes entre 1755 et 1763.

Le principal problème avec cette proclamation royale, c'est que seuls les Acadiens du Canada sont formellement visés par ce geste solennel, car ce n'est malheureusement pas la Couronne britannique qui reconnaît les affronts du Grand Dérangement dans la proclamation royale, mais bien seulement la Couronne du Canada. Et qu'en est-il donc pour les Acadiennes et Acadiens ayant été déportés à travers le reste de l'Amérique et en Europe et qui y vivent toujours d'ailleurs? N'ont-ils pas droit eux aussi à une reconnaissance?

J'aimerais aussi souligner que je trouve pour le moins étrange que le gouvernement canadien reconnaisse ainsi des injustices dont il n'a absolument pas à assumer la responsabilité puisque celle-ci incombe, du moins moralement, à l'autorité au nom de laquelle ces préjudices ont été commis et qui, incidemment, existe toujours aujourd'hui, à savoir la Couronne britannique.

La question demeure donc entière. Quand le peuple acadien peut-il espérer voir le véritable offenseur, dans ce cas-ci la Couronne britannique, reconnaître officiellement les préjudices qui lui ont été causés par la déportation?

Est-ce que la Couronne britannique redonnera, après ces deux siècles, la fierté de nos origines? Tentera-t-elle de panser la blessure inscrite dans notre histoire collective acadienne? À la suite de la prise de conscience par de nombreux pays de leurs erreurs passées, les Britanniques emboîteront-ils enfin le pas?

En effet, nous remarquons actuellement, à travers le monde contemporain, un vaste mouvement de réhabilitation de la mémoire historique pour les gens et les peuples qui ont souffert. Nous n'avons qu'à penser aux Maoris, à la communauté nippo-canadienne, aux victimes de l'apartheid, aux enfants de Duplessis ou aux excusés du Vatican, notamment à l'endroit du peuple juif.

Comme nous vivons dans une ère de réconciliation entre les peuples et d'excuses pour les préjudices causés au cours de l'histoire, pouvons-nous en espérer autant de la part de la Couronne britannique envers le peuple acadien, et non pas seulement de la part d'une quelconque Couronne canadienne?

La proclamation royale du 10 décembre dernier soulève une autre problématique et M. Joseph-Yvon Thériault, professeur de l'Université d'Ottawa, en faisait état dans un article publié dans *Le Devoir*, le 15 janvier dernier, en ces termes:

Dans quel processus mémoriel la reconnaissance canadienne de la déportation des Acadiens s'inscrit-elle? Nul doute, comme le souligne Donald J. Savoie, que la déportation des Acadiens soit un phénomène exemplaire de ce que nous appelons aujourd'hui un «nettoyage ethnique» et que son intégration dans l'imaginaire canadien puisse servir de leçon d'histoire pour que ces phénomènes ne se reproduisent plus. Toutefois, la manière dont s'est réalisée cette reconnaissance fait plutôt appel à un phénomène de banalisation.

En effet, il serait dangereux de banaliser une tragédie comme le fut la déportation de la nation acadienne entre 1755 et 1763, en essayant trop rapidement, comme ce fut le cas pour la proclamation royale, concoctée à la sauvette et en catimini par quelques membres du précédent cabinet ministériel se sentant sur la corde raide et voulant laisser à la postérité ce témoignage d'ouverture qu'ils avaient jusqu-là combattu bec et ongles, pour ainsi tenter de faire croire aux Acadiennes et aux Acadiens qu'ils avaient enfin obtenu justice et que, par conséquent, tout est bien qui fini bien, alors que ce n'est certes pas tout à fait le cas.

La Couronne britannique se doit de reconnaître formellement les préjudices causés en son nom au peuple acadien. C'est pourquoi nous formulons le souhait que Sa Majesté accepte de bonne grâce l'invitation qui lui a été lancée par le gouvernement canadien de venir faire lecture de cette proclamation. Nous estimons, à cet égard, que le 250<sup>e</sup> anniversaire de la déportation des Acadiennes et Acadiens, en 2005, ou le 400<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'Acadie, en 2004, seraient des moments propices à la réalisation d'un événement d'une telle portée.

La Grande-Bretagne ne peut passer encore des siècles sous silence cette terrible tragédie par laquelle la collectivité des citoyens paisibles et travailleurs de l'Acadie a subi, dans sa chair, une blessure infligée par ses propres autorités compétentes de l'époque.

Sa Majesté osera-t-elle admettre l'injustice flagrante commise envers le peuple acadien à partir de 1755? Les parlementaires ont le pouvoir, ici, de faire que le souhait des Acadiennes et Acadiens puisse enfin se réaliser. Il ne faut pas rater cette chance unique. Il faut donc voter en faveur de la motion de mon collègue de Verchères—Les-Patriotes.

En définitive, avec Bona Arsenault, nous croyons que:

Leur passé est un drame dont la survivance d'aujourd'hui est la consolation attendue depuis près de 250 ans. Est-ce suffisant?

En route vers l'Acadie en 2005!

● (1845)

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ):** Madame la Présidente, d'entrée de jeu, j'aimerais remercier mon collègue de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, à qui je dois de pouvoir débattre aujourd'hui de la motion M-382. Il s'agit assurément de la dernière intervention en cette Chambre, dans le cadre de la présente législature, au sujet de la déportation des Acadiens, puisque le Parlement sera, selon toute vraisemblance, incessamment dissout.

Cela dit, il est fort probable que ça ne soit pas la dernière fois que nous ayons l'occasion de débattre de ce sujet ici, puisque j'ai la ferme intention d'être réélu et, qui sait, de soulever de nouveau cette question, de telle sorte que la Couronne britannique reconnaisse enfin les préjudices causés, en son nom, au peuple acadien.

Ce serait cependant me faire injure que de prétendre, comme certains n'ont pas hésité à le faire, que le présent débat découle de mon seul entêtement, se traduisant cette fois par une nouvelle démarche de ma part, subséquente à la proclamation royale de décembre dernier.

*Initiatives parlementaires*

Le processus parlementaire étant théoriquement indépendant des décisions du gouverneur en conseil, la motion M-382 n'a pu disparaître du *Feuilleton* de la Chambre des communes par le seul fait de la proclamation royale. S'il nous faut aujourd'hui débattre de la motion M-382 et la mettre ultérieurement aux voix, c'est essentiellement en raison de la désinvolture des instigateurs de la proclamation qui, en voulant à tout prix me tenir à l'écart, ont bêtement omis de s'interroger sur ce qui allait advenir de cette motion.

À ce stade, le sort de la motion, qui est tout simplement revenue à l'ordre du jour des travaux parlementaires, ne dépend plus de la seule volonté du député qui en est l'auteur, mais de celle de l'ensemble de la Chambre. Elle n'aurait donc pu être retirée du *Feuilleton* que par le consentement unanime de la Chambre, ce qui, au demeurant, peut toujours être fait aujourd'hui. Je n'entends donc pas accepter qu'on tente malicieusement de me faire porter le blâme d'une situation qui semble embêter mes collègues libéraux au plus haut point, en cette année sacrée du 400<sup>e</sup> anniversaire de fondation de l'Acadie et, surtout, à la toute veille d'un déclenchement d'élections.

Il est bien dommage que nous ayons aujourd'hui à forcer un vote sur la motion M-382, ce que j'ai pourtant essayé d'éviter à tout prix.

J'ai bien voulu discuter de la question avec mes collègues libéraux acadiens, mais ce fut peine perdue. La ministre du Travail a même inopinément annulé, à la dernière minute, la rencontre qui avait été prévue à cet effet, elle qui n'avait de cesse de me répéter, pendant le débat entourant la motion M-241, que j'aurais dû me donner la peine de lui parler.

Pourtant, tout ce que je désirais, c'était ou bien de faire retirer purement et simplement la motion M-382, ou de faire en sorte que la Chambre des communes endosse carrément l'heureuse initiative du gouvernement, le tout dans la foulée des démarches informelles annoncées par l'ex-ministre du Patrimoine, afin qu'une invitation formelle soit acheminée à Sa Majesté pour que celle-ci vienne faire lecture du texte de la proclamation royale.

J'entrevois la conclusion de ce débat avec un certain optimisme. Non seulement le gouvernement avait-il décidé de rendre publique la proclamation royale, mais le nouveau premier ministre, qui s'était montré favorable à ma démarche l'été dernier, disait vouloir établir un nouveau climat de collaboration avec le Parlement, et tout particulièrement avec les partis d'opposition.

Avec la proclamation royale dans le paysage, je réalisais bien que la motion M-382, telle que formulée initialement, apparaissait désormais quelque peu anachronique. J'étais donc disposé à la modifier. Mes espoirs auront été cruellement déçus.

Les collègues libéraux qui se sont jusqu'ici prononcés sur la question se sont enferrés dans une attitude étroitement partisane, dogmatique et manichéenne, par laquelle ils ne pouvaient se résoudre à l'idée d'avoir l'air de négociier quoi que ce soit avec le vulgaire «séparatiste» que je suis à leurs yeux, risquant même, de ce fait, de provoquer la défaite de la motion M-382. Ils ont ressorti les veilles rengaines usées à la corde, rabâché les mêmes discours polarisés et hargneux, qui n'ont pourtant rien à voir avec le fond de la question.

On semble avoir inféodé les intérêts du peuple acadien à ceux du Parti libéral du Canada. Manifestement, ces collègues ont bien du mal à se défaire de la culture d'affrontement que semblait vouloir entretenir l'ancien premier ministre. Leur attitude intransigeante et même hostile à l'égard des «séparatistes», laquelle sous-tend leur position fondamentale à l'égard de toute démarche pouvant émaner de moi sur cette question, n'est pas porteuse d'un message d'unité et a

plutôt tendance à valider le sentiment selon lequel les souverainistes n'ont pas ou n'ont plus leur place au Canada.

Ils devront pourtant se rendre un jour à l'évidence; près de la moitié des Québécoises et des Québécois, à un moment donné ou à un autre, a épousé l'idée selon laquelle le Québec devrait accéder au statut d'État souverain. Ou bien ils acceptent de composer avec la moitié de la population du Québec, ou bien ils continuent de traiter des millions de Québécoises et de Québécois comme des pestiférés qu'il vaut mieux éviter, entretenant par le fait même ce dialogue de sourds qui, lentement, mais sûrement, conduit inexorablement le Canada à sa perte.

• (1850)

Le point de vue défendu par certains collègues conservateurs n'est guère plus reluisant. Après avoir démontré beaucoup d'ouverture en appuyant massivement la proposition d'amendement à la motion M-241, voilà que ceux-ci invoquent des arguments qui n'ont rien à voir avec le libellé même de la motion M-382, qui correspond pourtant, mot pour mot, à celui de ladite proposition d'amendement.

Qu'on se le dise une fois pour toutes, la présente motion n'a pas pour objet de demander aux générations actuelles de porter la responsabilité de gestes posés il y a de cela près de 250 ans. En fait, il n'est même pas question de responsabilité dans cette motion. Il est simplement question d'une reconnaissance officielle, par la Couronne britannique, des préjudices qui ont été causés, en son nom, au peuple acadien.

Il n'est pas question de réécrire l'histoire, ni même de la réinterpréter. Il est simplement question d'en reconnaître les faits indéniables.

J'ose espérer que mes collègues voteront en faveur de cette motion.

[Traduction]

**La présidente suppléante (Mme Hinton):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**La présidente suppléante (Mme Hinton):** Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**La présidente suppléante (Mme Hinton):** Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**La présidente suppléante (Mme Hinton):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**La présidente suppléante (Mme Hinton):** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**La présidente suppléante (Mme Hinton):** Conformément à l'ordre adopté le lundi, 8 mars, le vote est reporté au mercredi 10 mars, immédiatement après la rubrique «Avis de motions portant production de documents».

## MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

• (1855)

[Traduction]

### LES MARCHÉS PUBLICS

**Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC):** Madame la Présidente, j'interviens dans le débat d'ajournement à cause d'une réponse que m'a donnée le ministre de l'Agriculture.

J'avais posé une question au président du Conseil du Trésor au sujet de la pratique du gouvernement d'accorder de lucratifs marchés sans appel d'offres à des amis du parti. Je comprends pourquoi le ministre était trop gêné pour donner une réponse factuelle.

Dans sa réponse, le ministre a dit qu'il avait personnellement eu l'occasion d'examiner le marché accordé sans appel d'offres en cause et il a ajouté qu'il n'y avait pas eu en fait de vidéaste, pas de vidéo et donc pas de frais. Il avait trois fois tort.

Le ministre aurait dû prendre la parole et se rétracter. Au lieu de cela, au mépris du Règlement de la Chambre, le leader adjoint du gouvernement a été dépêché plus tard vendredi après-midi après la période des questions pour donner la réponse à la question, que le ministre de l'Agriculture était trop gêné pour donner. Quel meilleur moment pour donner une réponse dans l'espoir que personne n'entende ces excuses présentées à contrecœur.

Le Parlement n'a toujours pas été informé du coût de ce marché accordé sans appel d'offres, et j'ai hâte d'entendre le gouvernement divulguer le coût aujourd'hui.

Comme le député d'Acadie—Bathurst l'a souligné par la suite, l'objet même de la période des questions, c'est de permettre à l'opposition de poser des questions, et au gouvernement, d'y répondre. C'est le rôle constitutionnel de l'opposition. Rien n'illustre mieux le déficit démocratique que le fait que les ministres cherchent sans cesse à éluder les questions de l'opposition officielle.

Les contribuables canadiens sont absolument révoltés par le gaspillage de leur argent durement gagné, qui se retrouve dans des magouilles comme les commandites libérales. Rien n'encourage plus la culture de la corruption que des marchés accordés sans appel d'offres. Cela est inacceptable, et le ministre de l'Agriculture le sait.

Les députés libéraux soulignent d'emblée qu'en dénonçant les marchés accordés sans appel d'offres, c'est à la probité des intéressés que s'attaque en fait l'opposition officielle. Ces marchés sont inacceptables, et le gouvernement le sait.

Les marchés accordés sans appel d'offres contribuent à la culture de corruption des libéraux qu'a léguée Jean Chrétien. Et cette culture se perpétue sous l'ex-ministre des Finances qui est maintenant premier ministre et qui prétend n'en avoir rien su.

Lorsque le Parti libéral gaspille l'argent des contribuables, la véritable tragédie se trouve du côté de ceux qui sont lésés. On a pu facilement comprendre dans quel monde irréel notre premier ministre millionnaire vit lorsqu'on a vu sa surprise durant sa récente visite dans l'est de l'Ontario où il a découvert le sort réservé à nos enfants.

Les politiques du gouvernement libéral appauvrissent les gens du Canada rural et les visages de nos enfants sont les plus éloquents à cet égard. Chaque dollar qu'accapare la main malpropre d'un

### L'ajournement

publicitaire libéral est un dollar qu'on n'a pas pour lutter contre la pauvreté chez les enfants.

La pauvreté chez les enfants a augmenté depuis l'arrivée en poste du nouveau premier ministre et il devrait avoir honte au lieu d'essayer d'imputer la responsabilité à quelqu'un d'autre. Chaque dollar dépensé parce qu'un contrat a été octroyé sans appel d'offres est un dollar de moins pour les services de santé destinés aux enfants, aux aînés, aux malades et aux démunis. Ce sont les plus vulnérables de notre société qui paient finalement pour les scandales des libéraux.

Tant qu'il y aura du gaspillage gouvernemental, il y aura lieu de réduire les impôts et taxes. Il vaut mieux laisser l'argent dans la poche du contribuable que de le remettre à quelque lobbyiste libéral.

J'ai récemment eu l'occasion d'amener des agriculteurs du comté de Renfrew à Ottawa où ils ont rencontré le ministre de l'Agriculture pour lui dire de vive voix à quel point la situation est désespérée pour les agriculteurs. Les semaines qui viennent sont cruciales pour eux. Ils ont besoin de fonds pour semer ce qui deviendra la récolte de cette année. Les gens supplient le gouvernement d'agir.

Si le gouvernement passait moins de temps à imaginer comment ne pas répondre aux questions de l'opposition officielle et plus de temps à faire son travail, le Canada serait un bien meilleur endroit où vivre.

• (1900)

[Français]

**L'hon. André Harvey (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.):** Madame la Présidente, ce qui contribue à propager cette culture négative, ce sont des affirmations incorrectes. Je voudrais vous donner peut-être un peu d'information de base sur cette question.

Le ministre des Finances, quand il était ministre des Ressources naturelles du Canada, a dirigé une mission de promotion du commerce et des investissements en Chine, en Corée du Sud et au Japon, du 22 janvier au 3 février 2000. Je vous dresserai un bref rapport des faits. Ensuite, nous parlerons de l'argent qu'on suppose avoir gaspillé, et vous verrez que je serai clair.

L'objectif de cette mission était de faire la promotion du leadership et du sens de l'innovation du Canada, en particulier dans le secteur des ressources naturelles. Cette mission a aidé à réaliser de nombreux objectifs connexes à ce secteur, un secteur qui touche la vie de tous les Canadiens.

La mission répond en particulier aux intérêts de la politique canadienne, surtout en ce qui concerne l'accès au marché, le commerce, les réformes réglementaires, le développement durable et les changements climatiques.

Cette mission a fourni une excellente occasion de réaliser l'expansion du secteur des ressources naturelles déjà en plein essor. Elle a ouvert des portes aux entreprises de ressources naturelles pour pénétrer et prendre de l'expansion dans le marché de la Chine, et elle a eu de nombreuses répercussions positives et durables.

Depuis, la Chine a adopté de nouveaux codes du bâtiment pour les rendre compatibles à la construction de maisons à charpente en bois, ce qui a ouvert des débouchés aux produits en bois canadiens.

### *L'ajournement*

À l'heure actuelle, les entreprises canadiennes de géomatique et de géoscience oeuvrent activement en Chine et fournissent des données utiles à la mise en valeur des ressources naturelles de ce pays.

Les Chinois reconnaissent d'ailleurs le Canada comme fournisseur compétitif de minéraux et d'expertise minière de classe mondiale.

Je n'insisterai jamais assez que le présent ministre des Finances n'a pas engagé un vidéaste pour enregistrer cette mission commerciale en Chine, et qu'il n'a pas été accompagné de quelqu'un pour réaliser ce film à l'occasion de la mission.

Pour répondre aux objectifs de cette mission, le ministère a préparé d'avance un vidéo. Ce vidéo expliquait effectivement aux auditoires chinois le but de cette mission ainsi que la diversité et les compétences du secteur des ressources naturelles du Canada.

Ce vidéo, qui a été produit en trois langues, soit en mandarin, en anglais et en français, a été très bien accueilli. Il s'est avéré très utile pour surmonter la barrière des langues, d'autant plus que la traduction simultanée n'était pas toujours possible.

La recherche et la production du vidéo ont été réalisées par une agence contractuelle choisie au cours d'un processus bien établi d'appel d'offres en régime de concurrence. Le coût du vidéo était de 115 000 \$.

C'est un investissement qui vaut la peine, et je suis sûr que vous serez de mon avis, car il s'agit de promouvoir le secteur des ressources naturelles du Canada dans l'une des régions dont l'essor économique est le plus accéléré dans le monde, et de contribuer ainsi aux résultats avantageux dont je viens de vous parler.

Le vidéo de cette mission a été produit par la firme Allard et associés, par une alliance stratégique avec la firme Columbia Group.

L'économie mondiale du XXI<sup>e</sup> siècle est caractérisée par une féroce concurrence pour les marchés et les investissements. Le Canada a besoin d'avoir accès aux marchés étrangers, aux investissements étrangers et aux nouvelles technologies pour encourager l'innovation et la productivité, créer des richesses et atteindre les objectifs de la qualité de vie que nous avons établis comme nation.

Les missions comme celle-ci bâtissent les fondations qui positionnent les secteurs des ressources naturelles et les industries connexes comme principaux acteurs dans la nouvelle économie, une économie fondée sur le savoir et l'innovation, et qui garantissent au Canada sa place d'honneur et d'influence parmi les grandes nations du monde.

[Traduction]

**Mme Cheryl Gallant:** Madame la Présidente, je suis tellement déçue. Nous n'avons toujours pas obtenu de réponse sur le coût de la vidéo. C'est pourquoi nous tenons ce débat d'ajournement aujourd'hui.

Nous voulons savoir combien a coûté la vidéo et à quelles fins elle était destinée. L'a-t-on déjà visionnée, si ce n'est que pour répondre aux questions et pour vérifier qu'elle existait? Initialement, durant la période de questions, on a même nié son existence. Combien a-t-elle coûté? De quelle façon cette vidéo, payée par les Canadiens, profitera-t-elle aux Canadiens? Le député d'en face dit que la vidéo a été bien accueillie. Par qui la vidéo a-t-il été bien accueillie et à quoi servait-elle?

Je reviens aux mots qu'on ne cesse de nous répéter: processus d'appel d'offres établi. Ce processus, qu'il soit truqué ou qu'il s'agisse d'un véritable appel d'offres sur le marché libre, c'est précisément pourquoi les libéraux sont aujourd'hui éclaboussés par le scandale.

D'ailleurs, un professeur d'économie de l'Université d'Ottawa me disait n'avoir jamais vu autant de corruption au Canada...

• (1905)

**La présidente suppléante (Mme Hinton):** Le secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles a la parole.

[Français]

**L'hon. André Harvey:** Madame la Présidente, je remercie ma collègue. Je pense qu'elle était trop préoccupée à préparer sa réaction au lieu d'écouter les commentaires que j'ai faits pendant quatre minutes. Le coût de la vidéo est de 100 000 \$, après les appels d'offres qui ont respectés les normes du Conseil du Trésor.

On dit qu'une image vaut mille mots, mais une image vaut plusieurs déplacements. C'est un outil de travail. Si on veut être compétitifs par rapport aux autres nations compétitrices partout dans le monde, on a intérêt à être très bien équipés.

J'aimerais répéter à ma collègue que la vidéo a été fabriquée à la suite d'un appel d'offres qui a respecté les normes du Conseil du Trésor, et qu'elle nous apparaît comme un outil absolument indispensable pour le genre de promotion que la mission avait pour objectif d'atteindre.

Je tiens à féliciter le ministre qui a fait un déplacement très productif dans trois pays, la Corée du Sud, le Japon et la Chine. Je pense qu'une synthèse faite sur vidéo auprès des gens à qui nous voulons, évidemment, mettre en valeur toutes nos ressources et nos éléments les plus compétitifs, m'apparaît être un choix des plus logiques.

[Traduction]

### LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

**Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.):** Madame la Présidente, le 11 février, j'ai demandé à la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration quelles mesures étaient prises pour accélérer l'approbation des demandes de citoyenneté.

Je suis députée depuis 15 ans et, au cours de la période écoulée, j'ai très rarement eu à m'occuper de plaintes de mes électeurs relativement au processus d'accès à la citoyenneté. Récemment, un grand nombre de mes électeurs se présentent à mon bureau parce que ces approbations prennent plus d'une année. La moyenne dans la région est d'environ 15 mois.

Pour des gens qui ont consenti à de grands sacrifices personnels pour venir dans ce pays auquel ils ont apporté leurs compétences, ou qui affrontent le danger pour échapper à la persécution dans leur propre pays, le délai nécessaire pour obtenir la citoyenneté place de nouveaux obstacles sur la voie susceptible de leur permettre de devenir des citoyens canadiens pleinement intégrés et apportant leur contribution.

Beaucoup d'emplois exigent la citoyenneté canadienne. Les délais d'approbation des demandes de citoyenneté signifient qu'un grand nombre de gens sont employés pour effectuer des travaux bien en-dessous de compétences qui leur permettraient de contribuer plus substantiellement à l'économie canadienne. Compte tenu du resserrement de la sécurité à la frontière canado-américaine, beaucoup sont inquiets d'avoir à se déplacer pour affaires sans détenir la citoyenneté canadienne.

Un grand nombre de gens n'ont pas fait de demande de carte de résident permanent l'année passée car ils avaient déjà demandé leur citoyenneté canadienne. Ils ont assumé à juste titre qu'ils la recevraient avant d'avoir besoin d'une carte de résident permanent pour voyager à l'extérieur du pays.

Cela a fini par causer des problèmes aux membres de notre personnel lorsque ces gens se sont aperçus qu'ils ne recevaient pas leur carte de citoyenneté et qu'ils devaient faire une demande urgente pour obtenir une carte de résident permanent.

Les retards dans le processus d'octroi de la citoyenneté causent un surcroît de travail pour les employés de CIC.

Il arrive souvent que les habilitations sécuritaires arrivent à échéance avant la fin du traitement de la demande et qu'elles doivent être refaites. Il arrive aussi qu'une fois accordées, les habilitations sécuritaires traînent ensuite dans les bureaux de CIC pendant des mois, ce qui entraîne de nouveaux retards et parfois même la reprise de tout le processus.

Environ 500 demandes sont transmises à Ottawa chaque semaine. On ne peut en traiter que de 150 à 200. Il semble donc que nous soyons en train d'accumuler un sérieux arriéré de travail.

Pour bon nombre de personnes, cela signifie d'importants retards. Dans ma circonscription, bon nombre de Somaliens sont venus au Canada pour échapper à la terrible crise qui sévissait dans leur pays. Ils n'ont pas réussi à obtenir le statut d'immigrant admis avant huit ou dix ans parce qu'ils ne pouvaient pas obtenir les documents prouvant leur identité. Ils sont ici au Canada depuis 10, 12 ou même 13 ans et ne peuvent obtenir leur citoyenneté.

Enfin, les nouveaux Canadiens ont hâte d'exercer le plus précieux des droits liés à la citoyenneté, celui de voter. Il est normal qu'au cours de la période qui précède une importante élection au niveau fédéral ou provincial on prenne des mesures en vue d'accélérer l'approbation de la citoyenneté pour que ces personnes puissent voter.

Je demande à la ministre de nous dire quelles sont les mesures qui sont prises pour améliorer le processus d'approbation de la citoyenneté, pour empêcher l'accumulation d'un important arriéré et pour permettre aux nouveaux Canadiens de devenir des membres à part entière de la société canadienne.

● (1910)

**L'hon. Hedy Fry (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Madame la Présidente, le député a posé des questions importantes. La citoyenneté canadienne est hautement considérée dans le monde entier et, chaque année, de plus en plus de personnes demandent à faire partie de la famille canadienne. Elles veulent contribuer plus complètement à notre croissance comme pays et bénéficier des droits et responsabilités liés à la citoyenneté.

Chaque année, nous accordons la citoyenneté à près de 160 000 demandeurs, lorsqu'ils satisfont aux exigences prévues par la loi. Le délai moyen de traitement peut varier d'une ville à l'autre mais, d'un bout à l'autre du pays, la plupart des demandes sont traitées en 12 mois ou moins.

Au troisième trimestre de l'année financière en cours, par exemple, 76 p. 100 des dossiers ont abouti en une période de 12 mois ou moins, tandis que 3 p. 100 d'entre eux ont demandé 15 mois ou moins. Pas plus tard que le mois dernier, 636 nouveaux arrivants de la région d'Ottawa ont prêté serment de citoyenneté et sont maintenant des Canadiens à part entière. Pendant l'année 2003, nous avons accordé 5 644 titres de citoyenneté dans la région d'Ottawa, 985 étant attribués dans le seul mois de septembre.

[Français]

Cela dit, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration s'emploie à trouver les moyens de traiter rapidement le nombre

### *L'ajournement*

croissant des demandes de citoyenneté qu'il reçoit chaque année, notamment en modifiant ses façons de faire.

Cette année, le ministère a aussi obtenu du Conseil du Trésor des fonds additionnels pour faire face à l'augmentation sans précédent du nombre de demandes.

[Traduction]

En comparaison avec la même période l'an dernier, les demandes de citoyenneté ont augmenté de près de 40 p. 100 entre le 1<sup>er</sup> octobre 2002 et le 30 septembre 2003. C'est de bon augure pour l'avenir du pays.

Cependant, une telle augmentation entraîne une contrainte sur les ressources existantes et pourrait augmenter davantage la durée de traitement, à moins que l'on ne prenne des mesures. Nous avons pris de telles mesures dans le passé; nous en prenons aujourd'hui et nous continuerons de le faire pour répondre à ces besoins, peu importe le moment où seront déclenchées des élections.

Le député d'Ottawa-Ouest—Nepean a dit que certaines personnes n'avaient pas présenté de demande d'obtention d'une carte de résidence permanente parce qu'elles supposaient que leur demande de citoyenneté serait traitée avant qu'elles aient à voyager. J'aimerais rendre compte du fait que, en mars 2004, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration avait produit 996 000 cartes de résident permanent en un peu plus de 20 mois et qu'il en délivre actuellement environ 65 000 par mois.

[Français]

Nous tenons à offrir aux nouveaux arrivants au Canada un service adéquat, mais nous voulons également veiller à ce que tous les demandeurs de la citoyenneté répondent aux exigences prévues par la loi.

Pour cette raison, nous devons nous assurer que les demandeurs n'ont pas d'antécédents concernant la criminalité ou la sécurité, et nous continuons à nous en assurer même lorsque nous prenons des mesures pour maintenir les délais de traitement. Ce faisant, nous pouvons offrir un service adéquat, tout en remplissant la responsabilité que nous avons de protéger l'intégrité de la citoyenneté canadienne.

[Traduction]

Je suis heureuse de rendre compte du fait que des fonds supplémentaires, fournis par le Conseil du Trésor, sont utilisés pour nous aider dans les efforts que nous déployons pour limiter la durée de traitement moyenne, qui est actuellement de 10 à 12 mois, malgré l'augmentation du nombre de demandes et tout en veillant à ce que chaque demande réponde aux exigences normales sur les plans de la sécurité, de la résidence et de la langue dans le contexte de la citoyenneté.

**Mme Marlene Catterall:** Madame la Présidente, je prends bonne note des observations de la secrétaire parlementaire. Je veux simplement rappeler qu'il s'agit d'un nouveau problème, dont sont saisis mon bureau de circonscription et ceux d'autres députés.

*L'ajournement*

Je suis heureuse que des efforts soient faits pour remédier à cette situation. J'encourage la ministre à se rappeler qu'il s'agit d'un nouveau problème. Nous devons y remédier, sinon nous nous retrouverons avec un arriéré qui ne fera qu'aggraver le problème.

**L'hon. Hedy Fry:** Madame la Présidente, je comprends ce que ressent la députée, car je suis aux prises avec le même problème dans ma circonscription. Je pense que nous sommes tous conscients des problèmes, en particulier au vu de l'augmentation rapide du nombre de personnes qui cherchent à obtenir le statut d'immigrant.

La ministre est déterminée à faire ce qu'elle pourra pour accélérer le processus et faire en sorte que des mesures soient prises pour permettre aux personnes concernées d'obtenir la citoyenneté aussi rapidement qu'elles le souhaitent.

●(1915)

**La présidente suppléante (Mme Hinton):** La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne jusqu'à 14 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 15.)

---





**ANNEXE**

ALLOCUTION

de

Son Excellence Kofi Annan

Secrétaire général des Nations Unies

devant les deux Chambres

du Parlement

à la

Chambre des communes,

à Ottawa

Le mardi 9 mars 2004

## ANNEXE

## ALLOCUTION

de  
 Son Excellence Kofi Annan  
 Secrétaire général des Nations Unies  
 devant les deux Chambres  
 du Parlement  
 à la  
 Chambre des communes,  
 à Ottawa  
 Le mardi 9 mars 2004

*Son Excellence Kofi Annan et Mme Annan sont accueillis par le très honorable Paul Martin, premier ministre du Canada, l'honorable Dan Hays, Président du Sénat, et l'honorable Peter Milliken, Président de la Chambre des communes.*

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** [Traduction]

Monsieur le Président du Sénat, monsieur le Président de la Chambre, mesdames et messieurs les députés, honorables sénateurs, mesdames et messieurs, j'ai le grand honneur de souhaiter la bienvenue au Parlement au Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan.

Votre Excellence, le Canada est peut-être un jeune pays, mais il est doté d'un des régimes de gouvernement durables les plus anciens du monde et, tout au long de notre histoire, nous nous sommes montrés de fervents démocrates.

Cette chambre magnifique, la Chambre des communes, est le moteur de notre démocratie, et disons que c'est parfois assez bruyant. J'aimerais bien croire que le calme qui règne en ce moment, chose rare, reflète le ferme soutien que les membres des deux côtés de la Chambre accordent aux politiques du gouvernement, mais je soupçonne que ce calme est surtout un hommage à votre personne et à l'institution remarquable que vous dirigez.

Les Canadiens ont été parmi les premiers partisans et les plus loyaux des Nations Unies, et ils le sont toujours. On ne devrait donc pas s'étonner de constater qu'un bon nombre d'entre eux contribuent de façon essentielle aux activités de l'ONU.

Permettez-moi de vous présenter six de ces Canadiens. Le lieutenant-général Roméo Dallaire, défenseur compatissant et éloquent de la responsabilité de protéger qui incombe à la communauté internationale; le major-général Andrew Lewis, rentré récemment de l'Afghanistan, où il était commandant adjoint de la Force internationale d'assistance; Stephen Lewis, envoyé spécial du secrétaire général pour le VIH/sida en Afrique; Maurice Strong, sous-secrétaire général et conseiller spécial auprès des Nations Unies, un homme qui a beaucoup contribué à faire de l'environnement une responsabilité à l'échelle mondiale; Louise Fréchette, qui s'est distinguée pendant de nombreuses années au service de la fonction publique du Canada et qui est aujourd'hui vice-secrétaire générale des Nations Unies; Louise Arbour, juge à la Cour suprême du Canada, procureur en chef du Tribunal pénal international à La Haye et bientôt haut commissaire de l'ONU aux droits de l'homme.

[Français]

Excellence, le Canada est un acteur international. Notre sécurité, notre prospérité, notre environnement sont intimement liés à ce qui se passe au-delà de nos frontières. Aucun pays n'est plus ouvert au monde que le Canada et aucun pays n'a autant d'intérêt à veiller au fonctionnement équitable et efficace de nos institutions internationales. Ceci est vital pour le Canada. C'est dans notre intérêt fondamental que la communauté internationale soit guidée par la

primauté du droit et qu'elle soit tenue de s'y conformer. Notre engagement mondial dépasse le simple intérêt propre au sens étroit du terme. C'est aussi une question de cœur, une croyance en la dignité de chaque personne, et c'est dans leur bien-être qu'il faut trouver des solutions équitables aux problèmes d'envergure globale.

[Traduction]

Notre engagement à l'égard du multilatéralisme est bien plus que l'expression d'un simple vœu; c'est la reconnaissance du fait que le destin du Canada en tant que nation libre exige l'équité à l'échelle planétaire, l'intégrité, le courage et l'imagination.

Voilà les qualités dont le monde a besoin si nous voulons relever les défis d'aujourd'hui et de demain. Voilà aussi les qualités qui nous viennent spontanément à l'esprit lorsque nous songeons à la vie et à la carrière de notre hôte distingué.

En 2001, le prix Nobel de la paix a été attribué aux Nations Unies et à son Secrétaire général. Et à juste titre, car Kofi Annan témoigne, dans sa personne, des aspirations les plus nobles que nous nourrissons tous pour la communauté des nations.

L'ONU a pu traverser les moments critiques de son histoire grâce à des secrétaires généraux sans pareils. Il en est de même aujourd'hui, et sans aucun doute, Kofi Annan mérite sa place parmi les grands dirigeants des Nations Unies.

Les temps sont difficiles: la menace du terrorisme; l'écart grandissant entre les riches et les pauvres dans le monde; la nécessité de protéger notre patrimoine mondial contre les ravages de la pollution et de l'exploitation insensée des ressources; la responsabilité de protéger, voilà autant de défis auxquels il faut faire face et qui exigent que les nations se chargent de leurs responsabilités internationales et qu'elles mettent l'épaula à la roue.

Au cœur de tout cela, il y a les Nations Unies. Si l'ONU ne fonctionne pas, les laissés pour compte seront de plus en plus nombreux. Nos problèmes vont s'intensifier et les solutions durables risquent de nous échapper.

[Français]

Nous vivons dans un seul monde où toutes nos destinées sont liées. Kofi Annan, en paroles et en actions, a consacré toute sa vie à nous rappeler cette vérité fondamentale. Il a traité les dossiers les plus graves de notre temps, qu'il s'agisse de la guerre du Golfe ou celle des Balkans, du statut du Timor oriental ou des tentatives d'instaurer la paix au Moyen-Orient.

Excellence, le Canada convient avec vous qu'il existe une responsabilité collective de protéger toutes les personnes contre les menaces à leur sécurité, les innocents contre les catastrophes militaires.

[Traduction]

Kofi Annan est une source d'inspiration dans la lutte visant à mettre fin aux tragédies qui affligent le monde.

Par exemple, il a joué un rôle de direction crucial dans la création du Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida et dans la campagne visant à fournir des médicaments peu coûteux à ceux qui en ont besoin dans les pays pauvres.

Le Canada a été à l'écoute. Nous sommes le premier pays membre de l'OCDE à avoir déposé un projet de loi permettant de fournir des médicaments génériques à faible prix aux plus démunis parmi les pauvres atteints du VIH/sida.

Je ne peux envisager une meilleure façon de commémorer la visite du Secrétaire général au Parlement que de voir les députés et sénateurs de tous les partis s'unir pour adopter ce projet de loi rapidement. Il est temps de passer à l'action.

Dans ces domaines et dans tant d'autres, par exemple, la signature en septembre 2000 par les dirigeants de 147 pays de la Déclaration du Millénaire, qui énonce les objectifs en matière de développement, Kofi Annan nous rappelle que les grandes causes comme la guerre et la paix ne peuvent jamais être dissociées des droits de la personne et de la liberté individuelle.

Le calme et l'énergie de Kofi Annan, au beau milieu de la tempête, est vraiment étonnant. Non seulement il s'attaque aux crises dans le monde avec une détermination et une imagination extraordinaires, mais il est tout aussi direct dans ses appels au changement au sein même des Nations Unies.

Cette grande institution n'est pas compromise, mais elle éprouve des difficultés. Les nombreux problèmes auxquels nous faisons face ne peuvent être facilement réglés par des modèles créés il y a 50 ans pour gérer des situations bien différentes.

C'est pourquoi le Secrétaire général a chargé un groupe de haut niveau d'étudier les menaces, les défis et les changements nécessaires. Ce groupe lui recommandera des moyens de préparer l'ONU à s'acquitter de ses tâches.

Le Secrétaire général peut être assuré que le Canada se tiendra à ses côtés pour veiller à ce que la réforme qu'il a entreprise aille de l'avant et qu'elle s'implante. C'est le moins que nous puissions faire.

[Français]

Il est bien trop facile de critiquer les Nations Unies comme s'il s'agissait d'une entité lointaine et abstraite. Ce n'est pas du tout le cas. Les Nations Unies, c'est nous. Ceux qui sont responsables sont les 191 États qui en sont membres et c'est nous qui devons rendre des comptes, tant en ce qui concerne les échecs que les réussites de l'organisation.

Le Canada a fait sa part et davantage au fil des ans, que ce soit en déployant des efforts incessants au chapitre des droits de la personne, dans le maintien de la paix ou dans tout autre domaine primordial. Là où se manifestent la douleur et la souffrance, vous trouverez des Canadiens et des Canadiennes en train d'apporter leur aide.

L'Afghanistan et Haïti ne sont que les exemples les plus récents. Les Canadiens et les Canadiennes membres de nos forces armées défendent la cause de la liberté avec courage et compassion.

[Traduction]

Votre Excellence, à la Chambre, les opinions divergent sur bien des questions, et cela témoigne de notre esprit démocratique, mais je peux vous assurer que tous admirent le travail que vous accomplissez.

Nous sommes tous unis par le même engagement profond à l'égard du multilatéralisme et du maintien de la santé et de la vitalité des Nations Unies.

Monsieur le Président des Communes et monsieur le Président du Sénat, j'ai l'honneur de vous présenter le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan.

*Applaudissements*

**Son Excellence Monsieur Kofi Annan (Secrétaire général des Nations Unies):** [Traduction]

Monsieur le premier ministre, Messieurs les Présidents du Sénat et de la Chambre, Mesdames et Messieurs les sénateurs, Mesdames et

Messieurs les députés, Mesdames et Messieurs, merci pour cet accueil chaleureux.

Je suis ravi d'être à Ottawa aujourd'hui et remercie très sincèrement le premier ministre de me donner l'occasion de m'adresser aux deux Chambres ce matin. Je suis particulièrement ravi de voir tant de jeunes derrière moi. J'en suis très heureux. C'est merveilleux de les voir s'impliquer à un si jeune âge. Ils seront les leaders du XXI<sup>e</sup> siècle. Plus vite ils s'impliqueront, plus vite ils assumeront leurs responsabilités et tireront profit de votre expérience, et mieux ce sera pour nous tous.

[Français]

Comme vous le savez, la Charte des Nations Unies commence avec les mots «Nous, peuples des Nations Unies».

Depuis que j'ai pris mes fonctions comme secrétaire général en 1997, je me suis résolument efforcé de rapprocher l'ONU de ces «peuples». J'ai aussi essayé de leur donner la possibilité de s'exprimer plus directement à l'ONU. C'est pourquoi je suis particulièrement heureux d'être ici avec vous, représentants et porte-parole du peuple canadien.

On dit souvent que la politique est toujours locale. À l'ère de la mondialisation, tous les événements qui surviennent à l'échelon local s'articulent de mille façons avec d'autres événements qui se produisent au loin.

Il suffit de penser aux nouvelles qui ont fait la une des journaux ces dernières semaines, celles qui portent sur les nouvelles maladies ou les changements climatiques par exemple, pour comprendre qu'il existe un lien important entre le mondial et le local.

En tant que citoyens d'un pays ouvert sur l'extérieur, vous, les Canadiens, en avez bien conscience. À bien des égards, vous avez réussi à tirer le meilleur parti possible de la mondialisation, tout en essayant de réduire au minimum les conséquences néfastes qu'elle a pour le Canada et le reste du monde.

Depuis des années, le Canada est un des piliers de l'Organisation des Nations Unies. En effet, il serait difficile d'imaginer l'ONU sans le Canada, et j'irais même jusqu'à dire qu'il serait difficile d'imaginer le Canada sans l'ONU.

Multiculturel et bilingue, votre pays fait figure de modèle parmi le monde de l'Organisation. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la rédaction de la Charte des Nations Unies. Vous avez contribué à pratiquement toutes les activités de l'ONU, du maintien de la paix à l'aide au développement. Vous avez pris la tête d'initiatives importantes dans les domaines du désarmement et de l'aide humanitaire. Le traité qui interdit les mines terrestres antipersonnel porte le nom de la ville où nous nous trouvons.

Et je suis heureux d'apprendre que Toronto pourrait accueillir bientôt un centre de l'Université pour la paix. Je suis convaincu que ce centre coopérerait étroitement avec les institutions canadiennes et permettrait au Canada d'apporter une contribution plus riche encore aux efforts de l'ONU, dans les domaines de la prévention de conflits et de la consolidation de la paix.

Depuis les débuts, les Canadiens participent d'une façon bien visible à la vie de l'ONU. John Humphrey fut l'un des principaux rédacteurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

En 1955, Paul Martin senior, le père de votre actuel premier ministre, a aidé à régler des problèmes politiques et des questions de procédure qui faisaient obstacle à l'élargissement rapide de l'ONU. Il a ainsi ouvert la voie à la quasi-universalité qui est aujourd'hui un de nos grands atouts.

Quant à Lester Pearson, il a gagné le prix Nobel de la paix pour ses efforts en faveur d'un règlement de la crise de Suez. À cette occasion, il a aidé à donner naissance à la notion de maintien de la paix.

Sachant tout ce que le Canada peut apporter à l'Organisation des Nations Unies, j'ai été très encouragé par les paroles qu'a prononcées Son Excellence la Gouverneure générale à la session d'ouverture du Parlement le mois dernier. Elle a dit que le Canada devait jouer un rôle influent qui suscite la fierté dans les affaires internationales pour faire triompher ses valeurs et créer un monde d'équité, de justice et d'humanité.

Face à ces propos, les mots qui me viennent à l'esprit, comme souvent quand je pense au Canada, sont les suivants: nous sommes faits pour travailler ensemble et c'est exactement ce que nous devons faire.

[Traduction]

Aux problèmes que le monde connaît depuis longtemps viennent aujourd'hui s'en ajouter de plus nouveaux, qui dominent désormais l'ordre du jour international. Le terrorisme, préoccupation centrale du nouveau millénaire, met sérieusement en péril la paix et la sécurité internationales.

De nombreux États craignent que les armes de destruction massive ne prolifèrent et ne tombent entre les mains de terroristes. Chaque jour ou presque, l'actualité met en évidence les failles des systèmes collectifs censés enrayer la prolifération et le trafic des matières nucléaires. Nul n'a le don d'omniscience qui lui permettrait de savoir avec certitude si un pays possède ou non des armes de destruction massive.

Les dix dernières années du XX<sup>e</sup> siècle nous ont beaucoup appris sur l'évolution des conflits armés. Il fut un temps où l'on pensait que, pour faire régner la paix, il suffisait de prévenir les guerres entre les États. Or, depuis la fin de la guerre froide, la plupart des conflits éclatent à l'intérieur des États. À plusieurs reprises, nous avons assisté à des violations graves et systématiques des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Notre réaction instinctive est de dire: «Il faut faire quelque chose». Mais nous ne savons pas quoi; nous ne savons pas qui doit intervenir et comment.

À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, notre organisation se trouve face à un monde très différent de celui que connaissaient ses fondateurs. Tous les États membres rencontrent de nouveaux problèmes auxquels ils doivent trouver de nouvelles solutions. En tant que Secrétaire général de l'ONU, je prends comme point de départ le multilatéralisme. Vues sous cet angle-là, les choses ne vont pas très bien. Nous n'avons pas encore trouvé le moyen de réagir collectivement face aux problèmes dont je viens de parler et qui mettent directement en péril la paix et la sécurité internationales.

Collectivement, nous sommes également impuissants à régler des problèmes comme la faim, les maladies, les violations massives des droits de l'homme et la dégradation de l'environnement, alors que des millions d'êtres humains en pâtissent, en souffrent et en meurent. Les solutions à ces problèmes ne peuvent être recherchées hors du contexte général de la sécurité. Un monde dans lequel des millions de miséreux n'ont aucune perspective de développement ne peut être considéré comme un monde en paix.

Mesdames et messieurs, comme le premier ministre l'a mentionné un peu plus tôt, il y a trois ans et demi, au Sommet du Millénaire, les dirigeants du monde entier ont adopté la Déclaration du Millénaire, dans laquelle ils ont exposé les ambitions qu'ils nourrissaient pour l'humanité au XXI<sup>e</sup> siècle. Pour la première fois, ils se sont véritablement entendus pour dire que la pauvreté, la faim, les inégalités d'accès à l'enseignement, le manque d'eau potable, des maladies comme le VIH-sida et la malaria, et la dégradation de l'environnement sont des problèmes qui concernent le monde entier.

Pour la première fois dans l'histoire, une date précise—l'année 2015—a été fixée pour la réalisation d'objectifs précis dans le domaine du développement et de la réduction de la pauvreté. Malheureusement, les événements terribles survenus ces trois dernières années, notamment sur le continent américain, ont détourné notre attention collective de ces aspirations.

L'année prochaine, quand nous ferons le bilan des progrès accomplis, nous devons regarder la réalité bien en face, examiner ce qui a été accompli et ce qui n'a pu être fait, et chercher à en découvrir les raisons.

Notre première priorité devrait être de recentrer l'attention du monde sur le développement et de prendre des mesures décisives pour atteindre les grands objectifs que nous nous sommes fixés.

Les pays en développement doivent eux-mêmes contribuer, dans une très large mesure, à la réalisation des objectifs du Millénaire: ils doivent mobiliser leurs ressources internes, aménager leurs politiques, renforcer la gouvernance démocratique et veiller au respect des droits de l'homme. Mais aucun de ces objectifs ne pourra être atteint sans un véritable partenariat mondial en faveur du développement et sans la participation active de pays comme le Canada.

C'est sous l'impulsion du Canada que le G-8 a adopté il y a deux ans un Plan d'action à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Les Africains comptent donc naturellement sur vous pour le faire appliquer.

Pour réaliser les objectifs du Millénaire, il faut créer un véritable partenariat mondial dans le cadre duquel tous les pays développés font leur part: il s'agit d'augmenter le volume et l'efficacité de l'aide publique au développement, d'investir, de donner des conseils, et d'adopter des politiques allant dans le sens d'un système commercial équitable. Le rapport que la Commission du secteur privé et du développement a récemment publié a mis en évidence le rôle crucial que le secteur privé peut jouer dans ce partenariat. Votre premier ministre, Paul Martin, a fait un travail remarquable en tant que coprésident de cette commission.

J'espère que le Canada ne relâchera pas ses efforts et proposera des mesures concrètes pour donner suite au rapport, en collaboration avec d'autres pays. Nous devons toutefois faire en sorte que les pays pauvres aient la possibilité de se développer et de tirer parti de la mondialisation. Nous devons remettre le processus de Doha sur les rails, entreprise dans laquelle le Canada devra jouer un rôle moteur.

Les pays en développement ne doivent pas être soumis à une concurrence déloyale; leurs exportations les plus concurrentielles, en particulier, ne doivent pas rencontrer de barrières. Les pays en développement doivent avoir l'occasion de sortir de la pauvreté grâce au commerce. Et il nous faut trouver de nouveaux moyens d'alléger le fardeau de la dette des pays pauvres, pour qu'ils puissent consacrer davantage de ressources à leur développement.

Pour protéger l'environnement et léguer aux générations futures un monde viable, nous devons mettre l'accent sur un développement durable. Je salue le Canada pour sa ferme volonté de réduire sa production de gaz à effet de serre et de donner effet aux engagements internationaux énoncés dans le Protocole de Kyoto.

Enfin, et c'est peut-être ce qu'il y a de plus urgent, nous devons tous redoubler d'efforts face à la crise monumentale que constitue l'épidémie de sida. Celle-ci représente non seulement un sérieux obstacle au développement, mais aussi une menace pour la sécurité mondiale. L'aide qu'apporte le Canada et les dispositions législatives que votre pays envisage d'adopter en vue de fournir aux pays africains des médicaments génériques bon marché vont dans la bonne direction. Mais il faudra en faire bien plus pour enrayer la propagation du VIH/sida d'ici à 2015, comme nous nous sommes engagés à le faire.

D'ailleurs, aucun des objectifs du millénaire ne pourra être atteint si les choses ne changent pas. Nous devons progresser plus vite.

Dans tous les domaines que j'ai cités, j'encourage les Canadiens à viser plus haut encore. Des efforts accrus s'imposent, à l'échelle mondiale, pour que les promesses faites aux plus nécessiteux de la planète puissent être tenues. Vous devez être un des moteurs du mouvement.

Je lance un appel tout particulier pour que nous nous engagions durablement vis-à-vis du peuple haïtien. Ce qui s'est passé à Haïti montre que la pauvreté, l'instabilité et la violence se perpétuent les unes les autres et que la situation qui en résulte a des répercussions sur le plan régional.

La communauté internationale se prépare à lancer une nouvelle campagne d'aide à ce pays, qui a besoin d'assistance en matière de sécurité, de secours humanitaires et d'aide au développement. En même temps, il faudra que la communauté internationale investisse sérieusement dans le renforcement des institutions démocratiques haïtiennes.

Seul un engagement durable permettra de faire revenir la stabilité et la prospérité. Les efforts que nous avons déployés jusqu'ici sans trop de conviction n'ont pas suffi. A présent, nous n'avons plus droit à l'échec.

Mesdames et Messieurs, l'année passée fut extrêmement difficile pour l'Organisation des Nations Unies et pour moi-même. Des coups terribles nous ont été portés, notamment lorsque l'attaque contre notre personnel à Bagdad a coûté la vie à plusieurs de nos amis et collègues les plus chers.

L'instabilité qui persiste en Irak et ses répercussions régionales sont extrêmement préoccupantes pour tout le monde. À présent, la tâche qui nous attend est d'aider les Irakiens à recouvrer leur souveraineté en se dotant d'un gouvernement pleinement représentatif.

Le débat sur le recours à la force en Irak a fait clairement ressortir la nécessité d'adopter de toute urgence un système collectif de sécurité qui inspire réellement confiance, de manière à ce qu'aucun État ne se sente obligé d'intervenir unilatéralement.

C'est pourquoi, en novembre de l'année dernière, j'ai créé un groupe de personnalités de haut niveau chargé d'évaluer rigoureusement les menaces qui pèsent sur nous aujourd'hui et pour les années à venir.

J'espère que ce groupe nous aidera à nous éloigner des stéréotypes, notamment l'idée que le terrorisme et les armes de destruction massive n'inquiètent que «le Nord», tandis que la pauvreté et la faim ne concernent que «le Sud». J'espère aussi qu'il

formulera des recommandations tendant à rendre l'ONU la plus efficace possible en tant qu'instrument de lutte collective contre les dangers, anciens et nouveaux, qui nous guettent.

Comme il convient, le groupe sollicite l'avis des gouvernements et de la société civile partout dans le monde, et je suis sûr que le Canada apportera une précieuse contribution à ses travaux. Nous avons besoin d'un nouveau consensus mondial, que nous n'atteindrons qu'avec la participation active et déterminée de tous les membres de l'ONU. Je veux que tous les États membres participent au processus.

Les décisions nécessaires pour rendre l'organisation plus efficace exigeront une réelle volonté politique parmi les États membres, la volonté d'opérer les changements requis, mais aussi de faire les compromis qui s'imposent pour y parvenir.

Ici encore, fort d'une longue tradition de conciliation entre différents groupes internationaux, le Canada est à même de jouer un rôle important. Le Canada a déjà fait la preuve de son dynamisme en mettant de l'avant des idées intéressantes concernant les moyens d'encourager une gestion pacifique des affaires mondiales.

Les initiatives canadiennes, notamment la responsabilité de protéger, qui ont été élaborées par la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États, ont changé notre façon de penser face à certaines des questions importantes auxquelles nous sommes confrontés de temps à autre.

J'applaudis les efforts faits par le Canada afin que l'on insiste sur les droits et la dignité de la personne. Cette approche a aidé à modifier les paramètres du débat sur l'intervention et la souveraineté d'une manière créative et prometteuse. L'individu est le fondement de toute société démocratique libre.

En conséquence, nous concevons de plus en plus la souveraineté comme incluant la responsabilité des États, dans un premier temps, de protéger leurs propres populations. Lorsque cette protection fait défaut ou que le gouvernement en cause n'est pas capable d'assurer cette protection, ou ne veut pas l'assurer, nous tous membres de la communauté internationale partageons la responsabilité de protéger nos frères contre les violations massives et systématiques des droits de la personne, peu importe où et quand de telles violations se produisent.

Dans ce contexte, comme nous approchons du dixième anniversaire du génocide au Rwanda, il y a lieu de faire une pause et de nous imposer une réflexion sur la façon d'éviter de telles atrocités dans l'avenir. Nous ne pouvons plus nous permettre de tels ratés dans notre capacité de déceler les signes avant-coureurs d'un génocide ou de crimes semblables.

J'ai proposé la création d'un poste de rapporteur ou de conseiller spécial sur la prévention des génocides afin d'établir clairement le lien, trop souvent ignoré jusqu'à ce qu'il soit trop tard, entre les violations massives et systématiques des droits de la personne et les menaces à la paix et à la sécurité internationales.

D'une façon plus générale, j'ai hâte au jour où la notion de responsabilité partagée inclura le sentiment d'une obligation globale de tendre la main et d'aider les autres êtres humains de quelque endroit qu'ils soient, lorsque ceux-ci sont dans le besoin.

[Français]

Mesdames et Messieurs, votre premier ministre a préconisé que le Canada adopte une nouvelle politique de la réussite et veille à occuper une place d'influence et de fierté. Je m'associe à son appel et je vous engage à donner plus de vigueur encore à votre grande tradition de participation aux affaires internationales.

J'attends beaucoup de notre collaboration. Je vous remercie.

*Applaudissements*

**L'hon. Dan Hays (Président du Sénat):** [Français]

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, c'est à la fois un honneur et un plaisir pour moi de me joindre au Président de la Chambre des communes, M. Milliken, au premier ministre et à tous mes collègues pour vous souhaiter la bienvenue au Parlement du Canada et de vous remercier de votre présentation fort stimulante.

[Traduction]

Dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les États membres des Nations Unies ont collectivement défini les normes morales en fonction desquelles sont mesurés les actes commis non seulement par des gouvernements mais, de plus en plus, par des personnes et même des entreprises. Aujourd'hui, ces normes sont largement perçues comme étant le fondement d'un système international de normes.

Comme vous le savez, les Canadiens partagent avec vous cet engagement profond à l'égard de règles fondées sur un système multilatéral qui reflète les valeurs et les priorités des citoyens du monde et au sein duquel leurs voix sont entendues.

[Français]

Sous votre gouverne, l'Organisation des Nations Unies a fait de grands pas vers la réalisation de cet objectif. La société civile et les milieux d'affaires sont désormais associés au dialogue mondial sur des questions comme le financement du développement et la gouvernance des entreprises. L'ONU travaille maintenant en collaboration plus étroite avec d'autres instances internationales et les parlementaires sont plus engagés que jamais.

Il en résulte que les Nations Unies deviennent le centre d'un réseau de gouvernements mondial de plus en plus étendu. Mais il reste encore beaucoup à faire.

[Traduction]

Si nous voulons relever les défis qui confrontent l'humanité, votre organisation, qui est aussi notre organisation, doit non seulement jouer un rôle central pour ce qui est d'aider ses États membres à trouver des solutions, mais elle doit aussi être au coeur de ces solutions.

[Français]

Les Canadiens restent profondément attachés aux Nations Unies. En fait, le soutien populaire à l'Organisation est en hausse chez nous.

En tant que parlementaires, nous avons pour rôle de traduire cet attachement en actions. Bon nombre de mes collègues du Sénat et de la Chambre font leur part à cet égard en participant aux instances

parlementaires comme l'Union interparlementaire ou en collaborant, au Soudan et en Sierra Leone, à l'abolition des mines antipersonnel, à l'établissement de la Cour pénale internationale et à la promotion du désarmement nucléaire.

[Traduction]

Lors d'une allocution prononcée devant l'Union interparlementaire en 1999, vous avez dit aux parlementaires du monde entier: «Vous êtes le pont institutionnel entre l'État et la société civile, et l'indispensable chaînon entre le local et le mondial.»

Nous acceptons cette responsabilité. Nous allons continuer à faire notre part pour aider les Nations Unies, que ce soit en Haïti ou ailleurs, à atteindre les objectifs ambitieux que les États membres se sont fixés sous votre gouverne et sous celle de vos prédécesseurs.

Merci, Monsieur le Secrétaire général.

*Applaudissements*

**L'hon. Peter Milliken (Président de la Chambre des communes):** [Français]

Monsieur le Président, monsieur Annan, c'est un grand honneur et un privilège pour moi, de la part de mes collègues, les députés de la Chambre des communes, des membres du Sénat et des invités de marque présents ici aujourd'hui, de vous remercier de votre visite et de celle de votre épouse; cette visite est très appréciée de tous mes concitoyens.

C'est une occasion pour nous, Canadiens, de réfléchir au travail auquel nous avons participé et apporté notre contribution au sein de l'Organisation des Nations Unies pendant les dernières années, ce que nous continuerons également dans l'avenir, comme vous l'avez mentionné.

[Traduction]

Je veux dire à quel point nous sommes heureux que vous ayez trouvé en la personne de Mme Louise Arbour quelqu'un qui apportera une grande aide à titre de Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Madame Arbour vient s'ajouter à un groupe de distingués Canadiens nommés plus tôt qui ont joué un rôle important aux Nations Unies. Je sais que des Canadiens continueront de jouer un tel rôle dans l'avenir.

Votre présence aide à souligner cette contribution, mais elle en encourage aussi d'autres à suivre l'exemple donné dans le passé par certains de nos aînés. Le premier ministre pourrait en faire état s'il le voulait, compte tenu du rôle joué par son père. Nous vous remercions très sincèrement d'être ici avec nous et de rendre possible cette participation.

Nous vous souhaitons aussi toute la chance possible dans votre travail aux Nations Unies. Merci de tout ce que vous avez fait afin de rendre l'ONU aussi efficace au cours des dernières années.

[Français]

Merci beaucoup de votre présence et bonne chance!

*Applaudissements*





## TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 9 mars 2004

### DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

#### *The Chomedey News*

Mme Folco ..... 1247

#### Le Proche-Orient

M. Kenney ..... 1247

#### Le bénévolat

M. McKay ..... 1247

#### Mimi D'Estée

M. Barrette ..... 1247

#### Le Centre Pearson pour le maintien de la paix

M. Thibault ..... 1248

#### L'agriculture

M. Mark ..... 1248

#### Pierre Falardeau

M. Marcil ..... 1248

#### La condition féminine

Mme Bourgeois ..... 1248

#### Le Nunavut

Mme Karetak-Lindell ..... 1248

#### Les sans-abri

M. Grewal ..... 1249

#### La rivière Châteauguay

M. Lanctôt ..... 1249

#### Jean-François Breau

M. Godin ..... 1249

#### L'Organisation des Nations Unies

Mme Lalonde ..... 1249

#### La Semaine internationale de la femme

M. Castonguay ..... 1249

#### La culture de la marijuana

M. Moore ..... 1250

#### La Jeune Chambre de commerce de Québec

M. Duplain ..... 1250

#### L'agriculture

M. Benoit ..... 1250

### QUESTIONS ORALES

#### Le programme de commandites

M. Hill (MacLeod) ..... 1250

M. Martin (LaSalle—Émard) ..... 1250

M. Hill (MacLeod) ..... 1251

M. Martin (LaSalle—Émard) ..... 1251

M. Hill (MacLeod) ..... 1251

M. Martin (LaSalle—Émard) ..... 1251

M. MacKay ..... 1251

M. Martin (LaSalle—Émard) ..... 1251

M. MacKay ..... 1251

M. Alcock ..... 1251

M. Duceppe ..... 1251

M. Saada ..... 1251

M. Duceppe ..... 1251

M. Martin (LaSalle—Émard) ..... 1252

M. Gauthier ..... 1252

M. Saada ..... 1252

M. Gauthier ..... 1252

M. Saada ..... 1252

#### L'aide extérieure

M. Blaikie ..... 1252

M. Martin (LaSalle—Émard) ..... 1252

M. Blaikie ..... 1252

M. Martin (LaSalle—Émard) ..... 1252

#### Le programme de commandites

M. Toews ..... 1252

M. Alcock ..... 1253

M. Toews ..... 1253

M. Alcock ..... 1253

M. Moore ..... 1253

M. Owen (Vancouver Quadra) ..... 1253

M. Moore ..... 1253

M. Owen (Vancouver Quadra) ..... 1253

#### L'assurance-emploi

M. Roy ..... 1253

M. Volpe ..... 1253

M. Roy ..... 1253

M. Volpe ..... 1254

Mme Tremblay ..... 1254

M. Volpe ..... 1254

Mme Tremblay ..... 1254

M. Volpe ..... 1254

#### Le programme de commandites

M. Keddy ..... 1254

M. Owen (Vancouver Quadra) ..... 1254

M. Keddy ..... 1254

M. Owen (Vancouver Quadra) ..... 1254

M. Jaffer ..... 1254

M. Owen (Vancouver Quadra) ..... 1255

M. Jaffer ..... 1255

M. Owen (Vancouver Quadra) ..... 1255

#### La recherche et développement

M. Proulx ..... 1255

Mme Robillard ..... 1255

#### Les affaires étrangères

M. Masse ..... 1255

M. Pettigrew ..... 1255

M. Masse ..... 1255

Mme Robillard ..... 1255

#### Le programme de commandites

M. Solberg ..... 1255

M. Martin (LaSalle—Émard) ..... 1256

M. Solberg ..... 1256

M. Martin (LaSalle—Émard) ..... 1256

M. Kenney ..... 1256

M. Alcock ..... 1256



|   |      |
|---|------|
| Mme Barnes (London-Ouest) .....   | 1275 |
| M. Hanger .....   | 1275 |
| <b>Les crédits</b>  |      |
| <b>Jour désigné—L'agriculture</b>   |      |
| Motion .....  | 1277 |
| Rejet de l'amendement .....   | 1278 |
| Rejet de la motion .....  | 1279 |
| <b>La Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouverne-<br/>ment fédéral et les provinces</b> |      |
| Projet de loi C-18. Troisième lecture .....   | 1280 |
| Adoption de la motion .....   | 1281 |
| Troisième lecture et adoption du projet de loi .....  | 1281 |
| <b>INITIATIVES PARLEMENTAIRES</b>   |      |
| <b>Le peuple acadien</b>  |      |
| Motion .....  | 1281 |

|                                    |      |
|------------------------------------|------|
| M. Boudria .....                   | 1281 |
| M. Reid .....                      | 1282 |
| M. Nystrom .....                   | 1283 |
| M. Gaudet .....                    | 1284 |
| M. Bergeron .....                  | 1285 |
| Report du vote sur la motion ..... | 1286 |

#### **MOTION D'AJOURNEMENT**

|  |      |
|--|------|
| <b>Les marchés publics</b>             |      |
| Mme Gallant .....                      | 1287 |
| M. Harvey .....                        | 1287 |
| <b>La citoyenneté et l'immigration</b> |      |
| Mme Catterall .....                    | 1288 |
| Mme Fry .....                          | 1289 |
| Annexe .....                           | 1290 |

#### **ANNEXE**

**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :  
Communication Canada - Édition  
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:  
Communication Canada - Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9**

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9**